

# Les migrations résidentielles

Quelles conséquences sur l'évaluation des actions régionales et locales de prévention et de santé

13  
3

*Gilles Poirier, Gilles Trédez, Olivier Lacoste*



# Les migrations résidentielles Quelles conséquences sur l'évaluation des actions régionales et locales de prévention et de santé

Gilles Poirier<sup>1</sup>

Gilles Tredez<sup>2</sup>

Olivier Lacoste<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Statisticien, chargé d'études. ORS Nord - Pas-de-Calais

<sup>2</sup> Cartographe, chargé d'études. ORS Nord - Pas-de-Calais

<sup>3</sup> Directeur. ORS Nord - Pas-de-Calais







## *Sommaire*

Les principaux apports de cette étude .....	11
La mobilité résidentielle dans le Nord – Pas-de-Calais .....	13
La mobilité résidentielle, un frein à l'évaluation des actions de proximité ?.....	13
Approche méthodologique .....	15
Les migrations résidentielles : contexte régional et infrarégional .....	17
Le Nord – Pas-de-Calais parmi les régions françaises .....	17
Profils migratoires des territoires du Nord – Pas-de-Calais .....	21
Migrations internes et externes des territoires de santé .....	21
Migrations internes et externes des zones d'emploi .....	23
Caractéristiques migratoires de chaque zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais.....	26
Zone d'emploi de Dunkerque .....	26
Zone d'emploi de Maubeuge .....	28
Zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing .....	30
Zone d'emploi de Lille.....	32
Zone d'emploi de Lens-Hénin .....	34
Zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer .....	36
Zone d'emploi de Douai .....	38
Zone d'emploi de Calais .....	40
Zone d'emploi de Valenciennes .....	42
Zone d'emploi de Saint-Omer .....	44
Zone d'emploi de Cambrai.....	46
Zone d'emploi de Béthune-Bruay .....	48
Zone d'emploi d'Arras.....	50
Zone d'emploi de Flandre-Lys.....	52
Zone d'emploi de Berck-Montreuil .....	54
La dynamique migratoire des communes impliquées dans la politique de la ville.....	57
Champs de l'étude et limites .....	57
Lieu de résidence 5 ans auparavant .....	59
Comparaison des moyenne des taux d'entrée et de sortie des communes Cucs et Non-Cucs	67
Enquête de terrain sur les migrations résidentielles .....	69
1. Comment les quatre sites ont-ils été sélectionnés ?.....	69
2. Diversité des sites.....	73
3. Perception de la thématique par les acteurs .....	76
4. Perception de l'hypothèse d'une migration résidentielle .....	77
5. Quelle quantification des migrations au niveau local pour les acteurs ? .....	79
6. Sources de données évoquées.....	79
7. Motifs de migration et de nomadisme .....	80
Constats et préconisations.....	85
Bibliographie.....	87
Annexes.....	89
Table des tableaux et annexes .....	107



### *Les principaux apports de cette étude*

La mise en évidence de l'existence des mobilités résidentielles au sein des territoires apparaît comme l'un des principaux enseignements de cette étude, montrant ainsi que leur impact est d'autant plus important que les territoires considérés portent sur un maillage fin comme le quartier.

Il en ressort que l'analyse du renouvellement des populations à une échelle fine appelle en effet des changements d'approches méthodologiques. Ce qui est pertinent dans le cas de migrations interrégionales ne l'est plus dans le cas d'une approche sur de plus petits espaces.

Ceci prend tout son sens dans le cas d'évaluations d'impact (ou d'efficience) de tel ou tel programme ou action menée à échelle fine. En effet, leur potentiel risque d'être considérablement limité lorsque sera venu le moment de la conduire si quelques précautions ne sont pas prises (entre autres s'enquérir dans les quartiers du lieu de résidence des bénéficiaires durant la durée de l'action menée).

L'autre élément important à prendre en considération est la durée de l'action. En effet, la mobilité résidentielle aura un impact d'autant plus fort sur les actions que celles-ci s'étendent sur le long terme. Ainsi, si dans le cas d'une politique publique immédiate les effets de la mobilité résidentielle peuvent être considérés, sous certaines réserves, comme étant négligeables même à l'échelle du quartier, à l'inverse, les contraintes induites par la mobilité des personnes, lorsqu'il s'agit d'une action durable (le délai nécessaire de 20 années est très classiquement évoqué), ne doivent pas être perdues de vue. Il est clair que dans les quartiers où la population se renouvelle rapidement, du fait des migrations internes et externes, les populations ciblées par des actions à long terme risquent de ne plus être présentes lors de l'évaluation de ces mêmes actions. Cela vaut particulièrement au sein des quartiers en difficulté qui, contre toute attente, connaissent un renouvellement de leur population plus élevé qu'ailleurs.



## *La mobilité résidentielle dans le Nord – Pas-de-Calais*

### **La mobilité résidentielle, un frein à l'évaluation des actions de proximité ?**

Les mouvements migratoires des populations peuvent-ils représenter un frein à l'évaluation d'actions régionales et locales de prévention durable ? En d'autres termes, le jugement que l'on peut porter sur des actions de proximité très locales, visant à améliorer la santé des populations, ne risque-t-il pas d'être faussé, lorsque ces actions sont menées au sein de territoires connaissant un renouvellement important et rapide de leurs habitants ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité lorsque le périmètre de l'action est restreint à un espace géographique de faible dimension.

Les actions de prévention sont généralement évaluées à partir d'indicateurs de suivi, tels que l'Indice comparatif d'évolution de la mortalité (ICEM)<sup>1</sup> ou encore les taux d'évolution de la prévalence du surpoids ou de l'obésité. Ces indicateurs sont d'autant plus pertinents, qu'ils portent bien sur les populations préalablement ciblées par ces actions. Ce qui implique une certaine stabilité géographique de la population, tout du moins entre le moment où l'action est mise en place et le moment où elle est évaluée.

Dans les territoires, connaissant un renouvellement important de leurs habitants, les indicateurs de suivi peuvent perdre de leur efficacité. Les personnes directement visées par les actions risquent, en effet, d'avoir en partie quitté le territoire avant qu'il ait été possible d'en mesurer les effets sur leur santé. Elles pourraient ainsi, être remplacées par des personnes dont l'état de santé s'avère encore plus mauvais ou au contraire meilleur. Aussi, le dénominateur d'un indicateur d'état de santé pourrait s'avérer imparfait ou pire, inexact.

Depuis les années 70, l'accroissement de la mobilité spatiale s'est considérablement accru dans l'ensemble de la France, comme dans la totalité des pays de l'OCDE, et ailleurs encore. Il faut en avoir conscience, car le mouvement a été aussi rapide pour les biens et les personnes, que le développement des technologies de l'information par la propagation du numérique. Les navettes domicile-travail, les migrations pendulaires sont telles, que l'on peut être conduit à distinguer, à échelle fine, la population résidente de la population présente, en journée ou la nuit<sup>2</sup>. Depuis le début des années 90<sup>3</sup>, la France connaît une nouvelle augmentation de la mobilité résidentielle,

---

<sup>1</sup> Indice conçu et mis au point par l'ORS Nord – Pas-de-Calais en 2010.

Poirier G, Midelet A, Trédez G, Lacoste O. *Nous et les autres : spécificités et évolution des territoires du Nord - Pas-de-Calais*. Loos : ORS Nord-Pas-de-Calais, 2010 ; 160 p. <http://www.orsnpsc.org/donnees-icem/icemdef.pdf>

<sup>2</sup> ORS Nord - Pas-de-Calais. Santé, jour et nuit ? 50/51<sup>o</sup> Nord 2012 ; 34 : 4 p. [http://www.orsnpsc.org/50-51/285365\\_15051-34.pdf](http://www.orsnpsc.org/50-51/285365_15051-34.pdf)

<sup>3</sup> Baccaïni B. Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans. *Population* 2007 ; 1(62) : 143-160.

entre régions, qui concerne principalement les personnes âgées de moins de 40 ans et davantage les migrations de longues distances.

Par ailleurs, à une autre échelle que régionale, cette mobilité résidentielle touche davantage les territoires définis comme prioritaires par les pouvoirs publics. Tels sont les derniers constats, qu'à été en mesure de produire l'analyse démographique, en ces années 2010. Cette contribution est capitale et promise à de plus amples développements encore dans les années qui viennent<sup>4</sup>. Ainsi, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles<sup>5</sup> (ONZUS) a mis en évidence, contre toute attente, depuis 2005, que 61 % des habitants de zones urbaines sensibles (ZUS) en 1990 habitaient dans un autre logement en 1999, ce qui n'était le cas que pour 51 % des habitants des autres quartiers de leur agglomération<sup>6</sup>. L'examen de processus, sur des territoires de faible superficie appelle de nouvelles approches et met en lumière ces processus, jusqu'il y a peu de temps encore, sous-estimés et peu pris en compte. En outre, cet écart s'amplifie chez les adultes, puisque 64 % des habitants de ZUS âgés de 20 et 50 ans, et 34 % des plus de 50 ans, ont changé de logement, alors que ces proportions ne sont que de 56 % et 27 % respectivement chez les habitants des autres quartiers des mêmes unités urbaines.

Il en ressort que la mobilité est plus élevée dans les ZUS, que dans le reste des unités urbaines, et comparable à celle observée au sein des quartiers de centres-villes. Une étude plus récente de l'INSEE, s'appuyant cette fois-ci sur le recensement 2006 portant également sur la mobilité résidentielle des habitants des ZUS entre 2001 et 2006, décrit une situation qui semble s'être un peu inversée. En effet, 35,4 % des résidents des ZUS n'habitaient pas dans le même logement cinq ans auparavant, contre 37,4 % dans les *unités englobantes* des zones urbaines sensibles et 35,3 % en France métropolitaine<sup>7</sup>. Toutefois, la comparaison des résultats de ces deux études reste limitée puisque la mesure de la mobilité compare deux périodes d'amplitude très différentes (9 ans versus 5 ans), ce qui n'est pas sans effet sur la probabilité qu'ont les individus de déménager, et que la définition des personnes ayant changé de logement diffère également. Toujours est-il que c'est surtout la mobilité résidentielle qui provoque les évolutions démographiques des ZUS, en particulier la baisse de leur population observée entre 1990 et 1999 et entre 1999 et 2006 (-0,6 % et -0,3 % par an respectivement).

L'intensification de la mobilité spatiale de la population, particulièrement dans des territoires définis comme prioritaires (ZUS, CUCS<sup>8</sup>), risque par conséquent de complexifier les évaluations des politiques publiques dont celles relevant de la santé, dont les approches territoriales, en développement, n'ont pas encore atteint la maturité attendue.

Tenant compte de ces nécessités, de ce qui constitue des risques potentiels masqués ou tout le moins peu reconnus, l'Observatoire Régional de la Santé Nord – Pas-de-Calais a souhaité mettre en œuvre une analyse sur le renouvellement territorial des populations susceptibles d'avoir bénéficié d'actions des différents plans régionaux de santé en se focalisant, plus particulièrement, sur les quartiers prioritaires s'inscrivant dans le cadre de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Cucs).

---

<sup>4</sup> Un groupe de travail vient d'être constitué autour des services de l'INSEE.

<sup>5</sup> Délégation interministérielle à la ville, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ; Observatoire national des zones urbaines sensibles. *La mobilité résidentielle des habitants des zones urbaines sensibles entre 1990 et 1999* In Rapport 2005 de l'ONZUS. Saint-Denis : ONZUS, 2005 ; pp. 117-153.

<sup>6</sup> Ces chiffres se rapprochent de ceux publiés dans un document de travail de l'Institut national d'études démographiques (INED), confirmant, qu'entre 1990 et 1999, 61 % des habitants des zones sensibles ont déménagés contre 53 % dans le reste des unités urbaines de plus de 20 000 habitants et 48 % en France métropolitaine hors ZUS.

<sup>7</sup> Chevalier C, Lebeau F. La population des zones urbaines sensibles. *INSEE Première* 2010 ; 1328 : 4 p.

<sup>8</sup> Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

## Approche méthodologique

La première partie de cette analyse a pour objectif de comparer la mobilité résidentielle des populations du Nord – Pas-de-Calais par rapport à celle des autres régions, des autres zones d’emploi de France métropolitaine, ainsi que des différentes zones de proximité et territoires de santé du Nord – Pas-de-Calais.

La deuxième partie de cette analyse est centrée autour des mouvements résidentiels propres aux communes ayant des quartiers Cucs. L’analyse des migrations, à partir du recensement de 2008, ne permet pas d’évaluer les flux migratoires à l’échelle des quartiers, mais seulement à l’échelle communale ou de zonages résultant du regroupement de communes (*cf. Note méthodologique en infra*). Aussi, il n’était pas possible, en l’état des données accessibles, d’analyser la mobilité résidentielle à l’échelle des quartiers puisque, entre autres, la comparaison entre quartiers Cucs et quartier Non-Cucs n’était pas réalisable.

Cette limite nous a conduits, dans un premier temps, à comparer les mouvements migratoires des communes ayant au moins un quartier Cucs, au reste des communes de l’hexagone qui n’en n’ont pas, tout en sachant que cette approche demeure insatisfaisante du point de vue méthodologique. En effet, l’étude des déplacements résidentiels englobe l’ensemble de la population communale, sans possibilité de différencier les habitants des quartiers prioritaires de ceux qui n’y vivent pas.

Pour pallier cette limite méthodologique, l’analyse a été complétée par une enquête de terrain permettant d’appréhender la mobilité des habitants des quartiers prioritaires. Cette enquête a été réalisée au moyen d’entretiens semi-directifs, auprès des acteurs susceptibles de posséder des informations sur les mouvements de populations au sein des quartiers Cucs. Ces entretiens ont été menés au sein de quatre communes : Denain, Hautmont, Grande-Synthe et Grenay. Préalablement aux entretiens, le choix de ces communes a été fait à partir de la liste des communes du Nord – Pas-de-Calais possédant au moins un quartier Cucs, avec présélection de plusieurs communes dont l’IDH<sup>9</sup> était élevé. Ce premier choix a ensuite été soumis aux représentants de l’Agence d’urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), de la Mission Bassin Minier, et de l’Agence de Développement et d’Urbanisme de la Sambre (ADUS), ce qui a permis, au final, de conserver uniquement les quatre communes précitées.

### Mesure des migrations résidentielles 2003-2008

*L’analyse des migrations résidentielles 2003-2008, repose sur la question posée dans les bulletins individuels du recensement 2008 sur le lieu de résidence 5 ans auparavant « Où habitez-vous le 1er janvier 2003 ? »<sup>10</sup>. Suite à un changement de questionnaire, les bases de données sur les migrations résidentielles des recensements 2009 et 2010 ne sont, à ce jour, plus téléchargeables sur le site de l’INSEE, 2008 demeurant la dernière année pour laquelle la question sur les migrations résidentielles demeure exploitable<sup>11</sup>.*

---

<sup>9</sup> Indice de développement humain.

<sup>10</sup> Pour plus d’information sur la question relative au lieu de résidence antérieure, nous renvoyons le lecteur sur le site de l’INSEE : <http://www.INSEE.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/doc/pdf/fiche-migrations.pdf>

<sup>11</sup> Fichier détail FD\_MIGCOM\_2008.txt : Migrations résidentielles (localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure).

En croisant le lieu de résidence de 2008 avec le lieu de résidence antérieur (2003), il est possible de produire les indicateurs migratoires suivants :

- **Entrants dans un territoire** : personnes qui habitent dans le territoire en fin de période et qui n'y habitaient pas en début de période.
  - **Sortants d'un territoire** : personnes qui habitaient dans le territoire en début de période et qui n'y habitent plus en fin de période.
  - **Solde migratoire** = entrants-sortants
  - **Population moyenne** = individus qui n'ont pas changé de résidence + (entrants+sortants)/2.
  - **Taux annuel d'entrée** = (entrants/5)/population moyenne)\*1 000
  - **Taux annuel de sortie** = (sortants/5)/population moyenne)\*1 000
  - **Taux annuel de migration nette** = (solde migratoire /5)/population moyenne)\*1 000
- On considère que les migrations ont eu lieu en moyenne entre les années 2003-2008<sup>12</sup>.

Si le recensement permet de connaître les personnes qui résidaient à l'étranger en 2003, il ne permet pas de connaître les personnes parties à l'étranger, celles-ci échappant au champ du recensement. Afin d'éviter ce déséquilibre, nous avons exclu du champ de l'étude les personnes ayant déclaré résider à l'étranger en 2003. À l'échelle régionale, elles représentaient entre 9,1 % (Picardie) et 33,2 % (Île-de-France) de l'ensemble des entrants. En Nord - Pas-de-Calais, ce chiffre atteignait 22,5 %, soit 31 808 personnes.

Le recensement ne permet pas de mesurer le nombre réel de migrants. En effet, il ne tient pas compte de ceux partis à l'étranger, de ceux décédés au cours de la période, et ne comptabilise pas ceux ayant effectué au moins deux migrations au cours de la période se terminant par un retour à la zone de départ. Ce dernier point explique que le nombre de migrants soit, en général, inférieur au nombre de migrations. Cependant, la période d'observation des migrations étant passée de neuf à cinq années dans le nouveau recensement, par rapport aux recensements « classiques » (1999 et moins), le nombre de migrants tend à se rapprocher du nombre de migrations. Ce changement de durée affecte la comparaison des flux 2003-2008 de migrants entrants ou sortants avec ceux de la période 1990-1999 (ou antérieur), en raison d'une probabilité des migrations multiples plus forte sur la période 1990-1999. En revanche, la comparaison des taux migratoires nets (Taux d'entrants moins Taux de sortants) reste possible, dans la mesure où les arrivées et les départs intermédiaires s'annulent.

Dans le nouveau recensement, les enfants nés après l'année n-5 sont exclus de l'analyse des migrations résidentielles. En effet, une partie d'entre eux étant nés après la migration, cela contribuait à surestimer les migrations.

Le fichier des migrations résidentielles donne également des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des migrants, ainsi que sur celles de leur logement et de leur famille à la date du recensement, c'est-à-dire au lieu d'arrivée. Par contre, ces informations demeurent inconnues en début de période ou au moment de la migration. Or, les migrations étant souvent liées à des changements d'ordre familial ou professionnel, cela implique une certaine prudence quant à l'interprétation des facteurs explicatifs des migrations.

### Solde migratoire apparent des entrées-sorties

Le solde migratoire apparent des entrées-sorties est obtenu de façon indirecte, par différence entre la variation de la population entre deux recensements (1999-2008) et le solde naturel, obtenu par différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès entre ces mêmes recensements.

En rapportant ce solde migratoire à la population moyenne intercensitaire, on calcule le taux de variation dû au solde apparent des entrées-sorties. Pour qu'il soit comparable entre différentes périodes intercensitaires, ce taux est exprimé en pourcentage et annualisé en le divisant par le nombre d'années écoulées entre les deux recensements.

**Solde apparent** 1999-2008 = (Pop<sub>2008</sub>-Pop<sub>1999</sub>) - (naissance<sub>1999-2008</sub> - décès<sub>1999-2008</sub>)

**Taux de variation dû au solde apparent** 1999-2008 = Solde apparent<sub>1999-2008</sub> / (pop moyenne<sub>1999-2008</sub> \* 9 années).

<sup>12</sup> Les migrations résidentielles, étudiées à partir du recensement de la population daté de 2008, traduisent en réalité d'une situation moyenne reposant sur les collectes effectuées de 2006 à 2010. Si l'on considère qu'en moyenne en 2008, les migrations résidentielles ont eu lieu entre 2003 et 2008, en réalité la mobilité porte sur une période plus étendue, comprise entre 2001 et 2010.

## *Les migrations résidentielles : contexte régional et infrarégional*

### **Le Nord – Pas-de-Calais parmi les régions françaises**

#### Moins de départs et moins d'arrivées que dans les autres régions

En 2008, 97 % de la population des ménages, habitant le Nord – Pas-de-Calais, déclaraient déjà y résider<sup>13</sup> cinq ans auparavant, ce qui, avec les régions de l'Est de la France, la Lorraine et l'Alsace, situe le Nord – Pas-de-Calais dans le trio de tête des régions ayant eu les plus faibles échanges migratoires avec les autres régions.

Un peu plus de 109 400 personnes ont immigré dans le Nord – Pas-de-Calais entre 2003 et 2008, ce qui représente un taux annuel d'entrées de 5,8 personnes pour 1 000 habitants, soit le niveau le plus faible de l'Hexagone. L'essentiel des entrants vient d'Île-de-France (27 % des cas) et de la Picardie limitrophe (17 % des cas).

Au cours de la même période, près de 176 700 personnes ont déménagé vers une autre région, générant également le taux annuel de sortie le plus faible des régions (9,4 ‰ habitants). Les régions vers lesquelles les Nordistes ont, le plus fréquemment, migré sont, d'abord et de loin, l'Île-de-France qui regroupe à elle seule 20 % des sortants, ensuite la région Picardie, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), représentant chacune autour de 10 % des sortants.

Finalement, la région accuse un solde migratoire négatif, représentant une perte de 13 450 habitants en moyenne chaque année. Si l'accroissement démographique du Nord – Pas-de-Calais est resté positif (+0,1 %), au cours des deux dernières périodes intercensitaires de 1999-2008 et de 1990-1999, c'est grâce à un solde naturel (naissances-décès) excédentaire qui a permis, jusqu'à maintenant, de compenser ce déficit migratoire.

La population du Nord – Pas-de-Calais ne décroît pas à cause des effets conjugués de sa très forte natalité (compte tenu des moyennes de l'Union européenne) et de la décroissance continue de sa mortalité, c'est-à-dire de l'allongement de la durée moyenne de vie.

---

<sup>13</sup> En réalité, les individus ont pu entrer puis quitter la région à plusieurs reprises au cours de la période sans qu'il soit possible de le savoir. Aussi, nous raisonnons ici en terme de migrants et non de migrations qui, comme nous l'avons précisé, sont sans doute sous estimées.

**Tableau 1 : Taux et flux migratoires par région entre 2003 et 2008**

Région	Arrivées dans la région depuis une autre région ou un DOM (hors arrivées de l'étranger)		Resté dans la région		Départs de la région vers une autre région ou un DOM		Solde migratoire	Taux annuel de migration nette (pour 1000 habitants)
	Effectifs	Taux annuel d'entrée (pour 1000 habitants)	Effectifs	Part des personnes n'ayant pas changé de territoire (en %)	Effectifs	Taux annuel de sortie (pour 1000 habitants)		
Île-de-France	541 248	+10,1	10 034 803	94,9	901 594	+16,8	-360 347	-6,7
Champagne-Ardenne	76 140	+12,1	1 169 153	93,9	100 910	+16,0	-24 770	-3,9
Picardie	128 056	+14,4	1 639 562	92,8	141 950	+16,0	-13 894	-1,6
Haute-Normandie	101 973	+12,0	1 594 994	94,0	114 023	+13,4	-12 050	-1,4
Centre	201 309	+17,1	2 153 199	91,5	195 802	+16,7	5 506	+0,5
Basse-Normandie	92 910	+13,6	1 276 085	93,2	90 746	+13,3	2 164	+0,3
Bourgogne	117 566	+15,4	1 415 170	92,3	113 097	+14,8	4 469	+0,6
Nord - Pas-de-Calais	109 419	+5,8	3 610 018	97,1	176 687	+9,4	-67 269	-3,6
Lorraine	91 058	+8,3	2 090 070	95,8	117 042	+10,7	-25 985	-2,4
Alsace	72 227	+8,5	1 620 877	95,7	87 793	+10,3	-15 566	-1,8
Franche-Comté	64 500	+11,9	1 014 571	94,0	68 882	+12,7	-4 382	-0,8
Pays de la Loire	248 937	+15,5	2 999 324	92,3	185 558	+11,5	63 379	+3,9
Bretagne	229 873	+15,9	2 697 936	92,1	150 763	+10,4	79 110	+5,5
Poitou-Charentes	146 639	+18,2	1 487 471	91,0	106 972	+13,3	39 666	+4,9
Aquitaine	246 356	+16,9	2 718 428	91,7	158 896	+10,9	87 460	+6,0
Midi-Pyrénées	232 969	+18,0	2 402 355	91,2	147 671	+11,4	85 298	+6,6
Limousin	60 301	+17,6	632 439	91,3	46 128	+13,5	14 173	+4,1
Rhône-Alpes	317 805	+11,3	5 307 965	94,4	280 442	+10,0	37 363	+1,3
Auvergne	90 910	+14,5	1 166 613	92,8	75 849	+12,1	15 061	+2,4
Languedoc-Roussillon	237 047	+20,1	2 163 245	90,1	157 347	+13,3	79 700	+6,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	308 175	+13,6	4 232 613	93,2	274 178	+12,1	33 996	+1,5
Corse	23 396	+16,7	260 476	91,8	15 583	+11,1	7 813	+5,6

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Champs : France entière, Population des ménages âgée de cinq ans ou plus.

Lecture du tableau : entre 2003 et 2008, 541 248 personnes se sont installées en Île-de-France et 360 347 en sont sorties. Sur 1 000 habitants : 10,1 personnes sont entrées en moyenne chaque année, alors que 16,8 en sont sorties, occasionnant un taux annuel de migration nette négatif de 6,7 pour 1 000 habitant.

**Tableau 2 : Impacts du solde naturel et du solde migratoire apparent sur la variation totale de la population (période 1990-1999 et 1999-2008)**

Région	Taux de variation annuel moyen de la population (en %)		Taux de variation annuel moyen dû au mouvement naturel (en %)		Taux de variation annuel moyen dû au solde apparent des entrées sorties (en %)	
	1990-1999	1999-2008	1990-1999	1999-2008	1990-1999	1999-2008
Île-de-France	+0,3	+0,7	+0,8	+0,9	-0,5	-0,2
Champagne-Ardenne	-0,0	-0,0	+0,3	+0,3	-0,4	-0,3
Picardie	+0,3	+0,3	+0,4	+0,4	-0,2	-0,2
Haute-Normandie	+0,3	+0,3	+0,5	+0,4	-0,2	-0,1
Centre	+0,3	+0,4	+0,2	+0,2	+0,1	+0,2
Basse-Normandie	+0,2	+0,3	+0,3	+0,3	-0,1	+0,1
Bourgogne	+0,0	+0,2	+0,0	+0,0	-0,0	+0,2
Nord - Pas-de-Calais	+0,1	+0,1	+0,5	+0,5	-0,4	-0,4
Lorraine	+0,0	+0,2	+0,3	+0,3	-0,3	-0,1
Alsace	+0,7	+0,6	+0,5	+0,5	+0,3	+0,2
Franche-Comté	+0,2	+0,5	+0,4	+0,4	-0,2	+0,1
Pays de la Loire	+0,6	+1,0	+0,4	+0,4	+0,2	+0,5
Bretagne	+0,4	+0,9	+0,1	+0,2	+0,3	+0,7
Poitou-Charentes	+0,3	+0,7	+0,0	+0,0	+0,3	+0,7
Aquitaine	+0,4	+1,0	+0,0	+0,1	+0,4	+0,9
Midi-Pyrénées	+0,5	+1,2	+0,0	+0,1	+0,5	+1,0
Limousin	-0,2	+0,5	-0,4	-0,3	+0,2	+0,7
Rhône-Alpes	+0,6	+0,9	+0,5	+0,5	+0,1	+0,4
Auvergne	-0,1	+0,3	-0,1	-0,0	+0,0	+0,3
Languedoc-Roussillon	+0,9	+1,3	+0,1	+0,1	+0,8	+1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	+0,6	+0,9	+0,2	+0,2	+0,4	+0,7
Corse	+0,4	+1,7	+0,0	+0,0	+0,4	+1,7

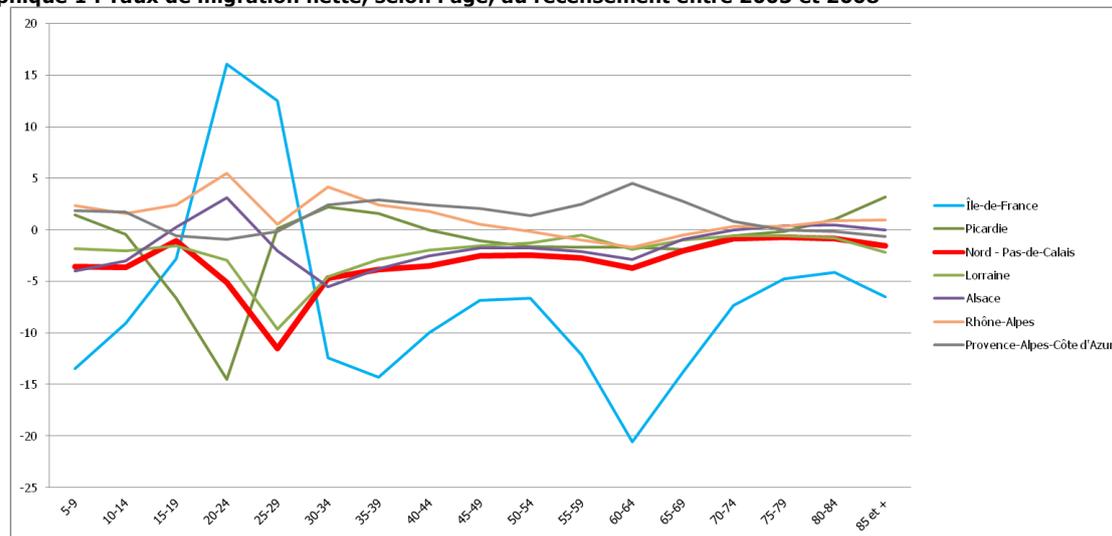
Sources : INSEE, RP 1990 dénombremets, RP 1999 et RP 2010 exploitations principales - État civil.

Lecture du tableau : Entre 1990 et 1999 la population d'Île-de-France s'est accrue en moyenne de 0,3 % par an. Cet accroissement résulte à la fois d'un accroissement naturel positif (+0,8 % par an) et d'un accroissement migratoire négatif (-0,5 % par an).

Quel que soit l'âge, le Nord – Pas-de-Calais a un solde migratoire déficitaire

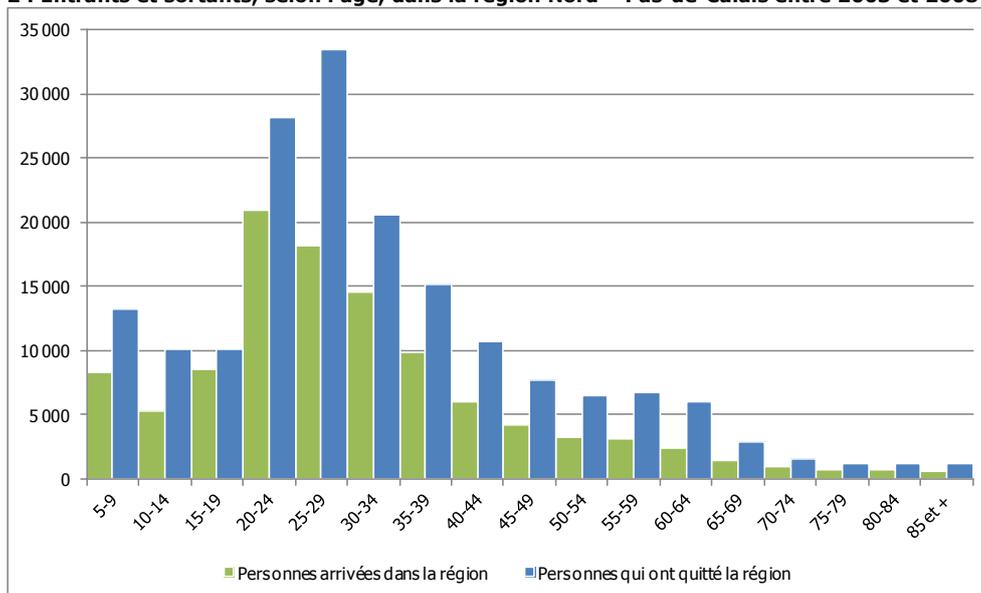
Quel que soit l'âge des individus en 2008, le nombre de personnes entrées en Nord – Pas-de-Calais demeure inférieur au nombre de sortants. Cette situation se confirme lorsque l'on examine les taux de migration nette qui, quel que soit l'âge, demeurent tous négatifs. De ce point de vue, les profils migratoires par âge du Nord – Pas-de-Calais et de la Lorraine sont très similaires. C'est, chez les 25-29 ans, que le taux migratoire net est le plus négatif, ce qui se traduit par la perte de 11 personnes sur 1 000 en moyenne chaque année de ce même groupe d'âge. Plus largement, les 20-34 ans concentrent, à eux seuls, 49 % des 109 418 arrivées et 46,5 % des 176 687 sorties de la région. À partir de 30 ans, le taux migratoire net remonte pour, globalement, se stabiliser jusqu'à 60 ans. Entre 60 et 65 ans, le taux migratoire connaît à nouveau une légère inflexion, consécutive aux départs des retraités vers d'autres régions. À partir de 65 ans, le taux remonte progressivement pour ensuite se stabiliser.

**Graphique 1 : Taux de migration nette, selon l'âge, au recensement entre 2003 et 2008**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 2 : Entrants et sortants, selon l'âge, dans la région Nord – Pas-de-Calais entre 2003 et 2008**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

### Que sait-on de nouveau sur la mobilité résidentielle ?

*Tous les ans, de nombreuses personnes, et bien des familles, déménagent et changent de lieu de résidence. Pourtant, une grande partie de celles-ci ne font que remplacer d'autres qui en sont parties. Aussi, si le renouvellement, le Turn-over peut être élevé, l'effet produit peut être nul en terme d'accroissement ou de diminution de population. Ces phénomènes n'ont commencé à être signalés, puis connus en France, qu'à partir du début des années 90<sup>14</sup>.*

*La mobilité implique le mouvement dans l'espace, mais aussi le changement territorial. Elle peut être abordée à diverses échelles et selon divers pas de temps, de durées variables selon les optiques. Elle doit l'être aussi dans ces aspects sociaux, car les individus et les familles entretiennent des rapports très différenciés avec l'espace et leur propension à se déplacer. Sur une période de cinq années, les cadres changent près de trois fois plus souvent de département que les familles d'ouvriers. Ainsi, la mobilité et, en outre la mobilité résidentielle, se présente dans les quartiers comme l'un des piliers essentiels de l'insertion et de la mixité sociale. En cela, la mobilité est un facteur d'inégalité et structure l'organisation sociale et l'organisation territoriale. Aux analyses ponctuelles, qui n'expriment que des situations instantanées, il est bien plus préférable d'opter pour une conception de l'organisation spatiale et sociale pensée comme un processus évolutif plutôt que comme un état. Cette option s'impose de plus en plus dans les analyses de santé.*

*Si la mobilité peut libérer les individus de leur assignation territoriale, la mobilité n'est pas toujours choisie, concevable ou accessible. À bien des aspects, la non-mobilité est un choix résidentiel autant, et peut être plus, que le déménagement. Parmi les auteurs les plus reconnus, Cécile Vignal<sup>15</sup> a traité des effets forts inégaux des incitations à la mobilité dans les différents groupes sociaux, dont les milieux ouvriers. Elle expose que les localisations résidentielles sont fortement empreintes par l'existence proche des espaces de la parenté élargie. Plus le réseau de parentés est dense et maillé, plus les freins personnels vécus à la mobilité résidentielle seront intenses. Le rapport au lieu de résidence est mêlé au rapport au lien.*

*La mobilité relève des analyses géographique, sociologique, psychosociologique, et anthropologique, car elle résulte de faisceaux de facteurs concomitants et complémentaires vécus et décidés par les personnes et familles.*

<sup>14</sup> Baccaïni B. *Mobilité, distances de migrations et cycle de vie*. Thèse de doctorat de l'Université Paris I ; 1991.

Baccaïni B. Les migrations internes en France de 1990 à 1999. L'appel de l'ouest. *Économie et statistiques* 2001 ; 344 : 39-81.

Baccaïni B. Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans. *Population* 2007 ; 1(62) : 143-60.

<sup>15</sup> Vignal C. Injonctions à la mobilité, arbitrages résidentiels et délocalisation de l'emploi. *Cahiers internationaux de sociologie* 2005 ; 118 : 101-17.

Vignal C. Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités de salariés de l'industrie. *Espaces et sociétés* 2005 ; 120-121 : 179-97.

## Profils migratoires des territoires du Nord – Pas-de-Calais

Dans cette approche, nous avons distingué les migrations internes, c'est-à-dire celles ayant eu lieu entre les différents territoires appartenant à une même région, des migrations externes, qui elles concernent exclusivement les flux migratoires de ces mêmes territoires avec les autres régions de France.

Par ailleurs, nous présentons les résultats à l'échelle des zones d'emploi, des territoires de santé et des zones de proximité. Toutefois, nous n'avons pas, comme c'est le cas pour chaque zone d'emploi du Nord – Pas-de-Calais, tenu à analyser dans le détail les mouvements résidentiels de chaque zone de proximité du Nord – Pas-de-Calais. En effet, leur composition territoriale étant identique à celle de plusieurs zones d'emploi, comme c'est le cas pour le territoire de Dunkerque, les analyses auraient été redondantes. En outre, l'INSEE a produit plusieurs articles portant sur les migrations résidentielles entre zones d'emploi, ce qui nous a amenés à privilégier l'analyse à l'échelle de ce découpage géographique.

### Les zones d'emploi

*Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.*

*Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales, initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG) au 01/01/2010.*

Source : INSEE : <http://www.INSEE.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/zone-emploi.htm>

### MIGRATIONS INTERNES ET EXTERNES DES TERRITOIRES DE SANTÉ

Les taux migratoires des territoires de santé et des zones de proximité, qui sont présentés sur ce même tableau, ne sont pas pour autant comparables. Cela tient au fait que la probabilité d'entrer ou de sortir d'un territoire est en partie liée à l'étendue de ce territoire.

Les territoires de santé affichent tous des taux annuels de migration nette globale négatifs, dont les plus marqués concernent les territoires de santé de la Métropole et du Littoral (-4,6 ‰ et -4,1 ‰ habitants respectivement). Les valeurs de ces taux sont principalement dues aux migrations externes à la région, qui génèrent des taux sensiblement comparables entre territoires de santé, variant entre -3,5 ‰ habitants (Artois, Hainaut, Littoral) et -3,8 ‰ habitants (métropole). En revanche, ce sont les migrations internes qui expliquent la différence entre, d'un côté, le territoire de santé de l'Artois, qui au sein de la région attire plus qu'il ne perd d'individus, et de l'autre, les trois autres territoires de santé, dont le solde migratoire (entrants-sortants) demeure négatif vis-à-vis du reste de la région.

Les taux migratoires des zones de proximité (ZP) dépeignent une situation davantage contrastée. Ainsi, les taux annuels de migration nette globale oscillent entre -8,3 ‰ habitants (ZP de Dunkerque) et +2,1 ‰ habitants (ZP du Montreuillois). Les ZP du Montreuillois, de l'Arrageois, de Béthune-Bruay, de Flandre-Intérieure et du Cambrésis, se démarquent des autres territoires par des taux de migration nette avec le reste de la région situés entre +1,0 ‰ habitants (ZP du Douaisis) et +3,9 ‰ habitants (ZP de l'Arrageois) caractérisant des territoires attractifs. Les taux de migration nette avec le reste de la région des ZP du Boulonnais, du Valenciennois, du Calaisis et de l'Audomarois, se rapprochent d'un solde migratoire nul, avec des taux s'échelonnant de -0,7 ‰ à +0,4 ‰ habitants. Enfin, les ZP de Sambre-Avesnois, Lille, Lens-Hénin et Roubaix-Tourcoing sont marquées par un solde migratoire déficitaire vis-à-vis du reste de la région, tournant en moyenne autour de -1,39 ‰ habitants. La ZP de Dunkerque fait figure d'exception avec un déficit migratoire nettement plus élevé que toutes les autres zones de proximité, tant par rapport au reste de la région que par rapport au reste de la France (-3,1 ‰ et -5,2 ‰ habitants respectivement). À l'opposé, la ZP de Berck-Montreuil se distingue par un taux de migration nette avec le reste de la région positif, très supérieur aux valeurs des autres zones de proximité atteignant +2,9 ‰ habitant.

**Tableau 3 : Taux et flux migratoires par territoires de santé et zones de proximité du Nord – Pas-de-Calais entre 2003 et 2008**

	Arrivées du reste de la région	Arrivées d'une autre région ou d'un DOM (Hors arrivées de l'étranger)	Taux annuel d'entrée (pour 1 000 habitants)	Resté dans le territoire	Part des personnes n'ayant pas changé de territoire (en %)	Départ vers le reste de la région	Départ vers une autre région ou un DOM	Taux annuel de sortie (pour 1 000 habitants)	Solde migratoire global	Taux annuel de migration nette avec le reste de la région (pour 1 000 habitants)	Taux annuel de migration nette avec le reste de la France (pour 1 000 habitants)	Taux annuel de migration nette global (pour 1 000 habitants)
<b>Territoire de santé de l'Artois</b>	<b>43 439</b>	<b>23 015</b>	<b>12,3</b>	<b>1 005 928</b>	<b>93,8</b>	<b>35 696</b>	<b>41 795</b>	<b>14,4</b>	<b>-11 036</b>	<b>1,4</b>	<b>-3,5</b>	<b>-2,0</b>
ZP de l'Arrageois	16 998	7 719	21,8	203 175	89,2	12 548	10 877	20,6	1 291	3,9	-2,8	1,1
ZP de Béthune-Bruay	21 159	4 913	19,2	245 915	90,4	16 564	8 949	18,8	559	3,4	-3,0	0,4
ZP du Douaisis	16 500	5 181	18,7	208 184	90,6	15 335	10 592	22,4	-4 247	1,0	-4,7	-3,7
ZP de Lens-Hénin	18 217	5 202	13,5	319 220	93,2	20 683	11 376	18,5	-8 640	-1,4	-3,6	-5,0
<b>Territoire de santé du Hainaut</b>	<b>18 169</b>	<b>17 378</b>	<b>10,3</b>	<b>650 110</b>	<b>94,8</b>	<b>18 498</b>	<b>29 317</b>	<b>13,8</b>	<b>-12 268</b>	<b>-0,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,5</b>
ZP du Cambrésis	8 647	4 529	17,7	135 190	91,1	7 081	6 814	18,7	-719	2,1	-3,1	-1,0
ZP de Sambre-Avesnois	6 581	4 819	10,5	203 186	94,7	8 200	9 969	16,7	-6 768	-1,5	-4,7	-6,2
ZP du Valenciennois	14 721	8 030	14,0	299 952	92,9	14 998	12 534	16,9	-4 781	-0,2	-2,8	-2,9
<b>Territoire de santé du Littoral</b>	<b>19 389</b>	<b>17 361</b>	<b>9,7</b>	<b>714 817</b>	<b>95,1</b>	<b>21 800</b>	<b>30 703</b>	<b>13,8</b>	<b>-15 752</b>	<b>-0,6</b>	<b>-3,5</b>	<b>-4,1</b>
ZP de l'Audomarois	8 260	1 946	18,5	99 656	90,7	8 027	3 318	20,5	-1 140	0,4	-2,5	-2,1
ZP du Boulonnais	6 748	3 489	13,4	140 763	93,2	7 285	5 825	17,2	-2 873	-0,7	-3,1	-3,8
ZP du Calaisis	7 619	2 713	13,8	137 535	93,0	7 512	5 600	17,6	-2 780	0,1	-3,9	-3,7
ZP du Dunkerquois	7 811	4 885	10,5	224 853	94,7	11 557	11 224	18,8	-10 085	-3,1	-5,2	-8,3
ZP du Montreuillois	7 043	4 329	21,7	93 917	89,2	5 512	4 735	19,6	1 125	2,9	-0,8	2,1
<b>Territoire de santé de la Métropole</b>	<b>43 194</b>	<b>51 664</b>	<b>15,5</b>	<b>1 114 973</b>	<b>92,2</b>	<b>48 197</b>	<b>74 873</b>	<b>20,1</b>	<b>-28 212</b>	<b>-0,8</b>	<b>-3,8</b>	<b>-4,6</b>
ZP de Flandre Intérieure	15 789	2 767	22,3	147 685	88,8	13 645	5 196	22,6	-285	2,6	-2,9	-0,3
ZP de Lille	51 972	40 476	27,6	568 112	86,0	56 773	52 135	32,6	-16 461	-1,4	-3,5	-4,9
ZP de Roubaix-Tourcoing	23 989	8 421	16,7	350 620	91,5	26 335	17 542	22,6	-11 466	-1,2	-4,7	-5,9

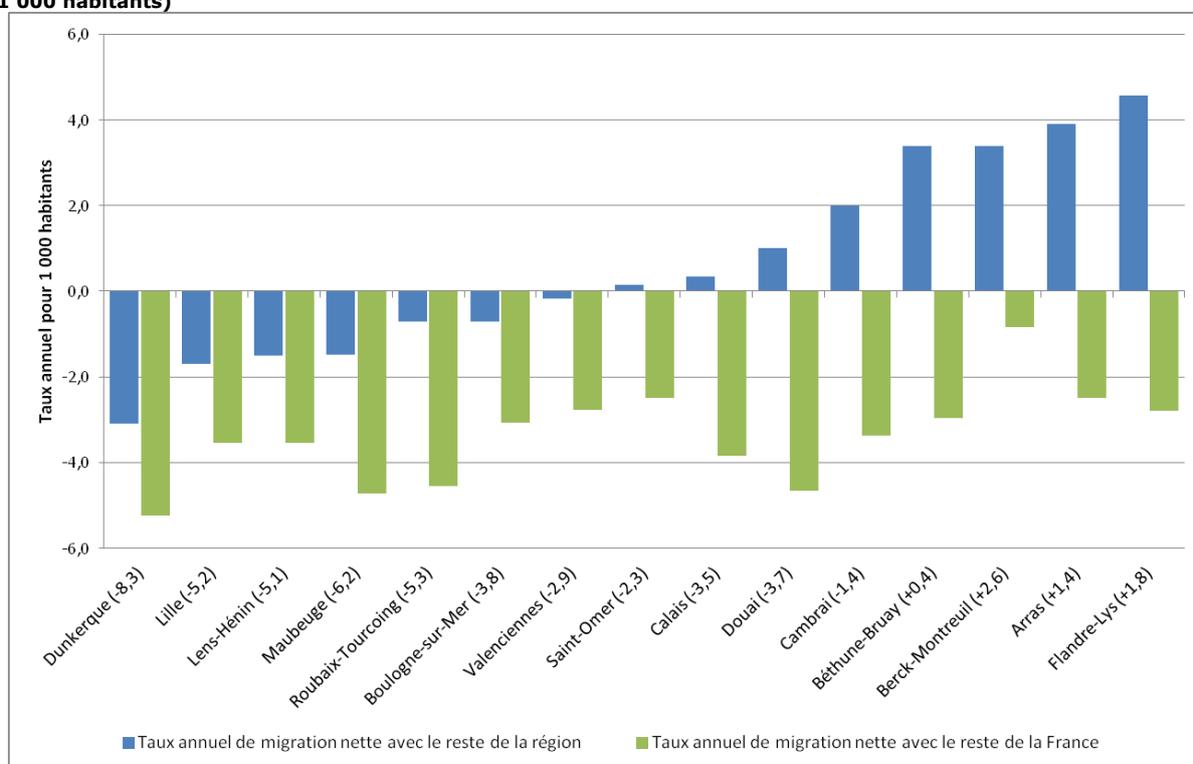
Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du tableau : Entre 2003 et 2008, 43 439 personnes venant du reste de la région et 23 075 du reste de la France se sont installées dans le territoire de santé (TS) de l'Artois. Dans le même temps 35 696 sont parties vers un autre TS et 41 795 vers une autre région. Sur 1 000 habitants le TS de l'Artois a perdu entre 2003 et 2008, 2 personnes en moyenne chaque année.

MIGRATIONS INTERNES ET EXTERNES DES ZONES D'EMPLOI

Parmi les 15 zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais, seules les zones d'emploi de Berck-Montreuil, de Flandre-Lys, d'Arras et, dans une moindre mesure, de Béthune-Bruay, affichent un taux de migration nette global positif. Si l'ensemble des zones d'emploi sont, à des degrés variables, toutes déficitaires par rapport aux autres régions de France métropolitaine, leur situation est beaucoup plus contrastée en ce qui concerne les migrations internes. En effet, alors que les zones d'emploi de Douai, Calais, Saint-Omer, Cambrais, Béthune-Bruay, Flandre-Lys, Arras et Berck-Montreuil, ont attiré entre 2003 et 2008 davantage de personnes résidant dans une autre zone d'emploi de la région qu'elles n'en ont perdues. Les zones d'emploi de Dunkerque, Maubeuge, Roubaix-Tourcoing, Lille, Lens-Hénin, Boulogne-sur-Mer et Valenciennes, affichent toutes des taux migratoires indiquant une situation déficitaire par rapport aux autres zones d'emploi régionales.

**Graphique 3 : Taux annuel de migration nette par zone d'emploi du Nord - Pas-de-Calais entre 2003 et 2008 (pour 1 000 habitants)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du graphique : La zone d'emploi de Dunkerque connaît un taux de migration nette global de -8,3 pour 1 000 habitants. Il se décompose en taux de migration nette avec le reste de la région de -3,1 pour 1 000 habitants et en taux de migration nette avec les autres régions de -5,2 pour 1 000 habitants.

Par rapport au classement des 315 zones et pseudo zones d'emploi de France métropolitaine, ordonnées du taux annuel de migration nette global le plus négatif au plus positif, hormis la zone d'emploi de Berck-Montreuil, les ZE du Nord – Pas-de-Calais se situent en deçà du taux annuel de migration nette global médian (+1,8 ‰ habitants). Onze d'entre elles affichent des taux migratoires négatifs et plusieurs se placent très en tête de ce classement. C'est le cas de la zone d'emploi de Dunkerque, qui occupe le second rang de ce classement, avec un taux migratoire net global de -8,3 ‰ habitants, avoisinant celui des ZE de Versailles ou encore de Paris. Les ZE de Maubeuge, Roubaix-Tourcoing, Lille et Lens-Hénin, qui occupent respectivement le 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> rang, font également partie des zones d'emploi très déficitaires, du point de vue migratoire, au même titre que les ZE de Thiérache, Créteil, ou encore Mantes-la-Jolie pour ne citer qu'elles. Les zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer, Douai, Calais, Valenciennes et Saint-Omer, rejoignent également le premier quart de ce classement. Les ZE de Cambrai, Béthune-Bruay, Arras et Flandre-Lys, se retrouvent dans le deuxième quart du classement. Les taux annuels de migration nette deviennent d'ailleurs positifs en ce qui concerne les ZE de Béthune-Bruay, Arras et Flandre-Lys (+0,4 ; +1,4 et +1,8 pour 1 000 habitants respectivement). Enfin, la ZE de Berck-Montreuil se démarque en se situant parmi les zones d'emploi ayant un taux annuel de migration nette supérieur à la valeur médiane. Celui-ci, qui atteint +2,6 ‰ habitants, la rapproche des ZE de Cannes-Antibes, de Fougères ou encore de Saint-Lô.

**Tableau 4 : Classement des zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais, parmi plusieurs zones et pseudo zones d'emploi du reste de la France selon le taux annuel de migration nette global**

Zones et pseudo zones d'emploi (1)	Arrivée du reste de la région	Arrivée du reste de la France	Resté dans le territoire	Départ vers le reste de la région	Départ vers le reste de la France	Solde migratoire global	Part des personnes n'ayant pas changé de territoire en %	Taux annuel d'arrivée (pour 1 000 habitants)	Taux annuel de sortie (pour 1 000 habitants)	Taux annuel de migration nette avec le reste de la région (pour 1 000 habitants)	Taux annuel de migration nette avec le reste de la France (pour 1 000 habitants)	Taux annuel de migration nette global (pour 1 000 habitants)	Rang de classement et quantiles des taux annuel de migration nette global (2)
Roissy - Sud Picardie ( Île-de-France)	104 214	33 739	1 020 465	96 965	91 111	-50 122	88,1	23,3	31,8	1,2	-9,7	-8,5	1
<b>Dunkerque</b>	<b>7 811</b>	<b>4 885</b>	<b>224 853</b>	<b>11 557</b>	<b>11 224</b>	<b>-10 085</b>	<b>94,7</b>	<b>10,5</b>	<b>18,8</b>	<b>-3,1</b>	<b>-5,2</b>	<b>-8,3</b>	<b>2</b>
Versailles	8 392	2 304	38 669	7 081	5 691	-2 075	78,3	42,4	50,7	5,2	-13,4	-8,2	3
Paris	221 188	330 753	4 729 238	322 052	451 250	-221 361	89,5	20,5	28,7	-3,7	-4,5	-8,2	4
Le Havre	7 580	13 619	352 952	11 770	21 274	-11 845	94,3	11,2	17,4	-2,2	-4,0	-6,2	11
Oyonnax	3 165	3 038	54 162	4 724	3 388	-1 907	89,7	20,2	26,5	-5,1	-1,1	-6,2	12
<b>Maubeuge</b>	<b>6 581</b>	<b>4 819</b>	<b>203 186</b>	<b>8 200</b>	<b>9 969</b>	<b>-6 768</b>	<b>94,7</b>	<b>10,5</b>	<b>16,7</b>	<b>-1,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-6,2</b>	<b>13</b>
Thiérache	2 066	3 003	50 717	2 554	4 227	-1 712	90,9	17,9	23,9	-1,7	-4,3	-6,0	14
Cergy	41 211	14 481	296 413	30 723	35 152	-10 183	84,2	31,2	36,9	5,9	-11,6	-5,7	15
Orly	54 165	16 892	361 758	54 908	28 117	-11 968	83,6	32,4	37,8	-0,3	-3,8	-5,5	18
<b>Roubaix - Tourcoing</b>	<b>26 304</b>	<b>8 612</b>	<b>345 964</b>	<b>27 676</b>	<b>17 386</b>	<b>-10 147</b>	<b>90,8</b>	<b>18,1</b>	<b>23,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>-4,5</b>	<b>-5,3</b>	<b>19</b>
<b>Lille</b>	<b>54 105</b>	<b>41 378</b>	<b>621 320</b>	<b>60 284</b>	<b>54 251</b>	<b>-19 051</b>	<b>86,7</b>	<b>26,3</b>	<b>31,5</b>	<b>-1,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>-5,2</b>	<b>20</b>
Créteil	62 381	14 406	421 405	53 030	36 648	-12 891	84,6	30,4	35,5	3,7	-8,8	-5,1	21
<b>Lens - Hénin</b>	<b>18 243</b>	<b>5 117</b>	<b>315 112</b>	<b>20 821</b>	<b>11 201</b>	<b>-8 661</b>	<b>93,1</b>	<b>13,6</b>	<b>18,7</b>	<b>-1,5</b>	<b>-3,5</b>	<b>-5,1</b>	<b>22</b>
Mantes-la-Jolie	14 097	5 129	131 122	9 697	13 316	-3 788	87,2	25,3	30,2	5,8	-10,8	-5,0	23
Longwy	4 014	2 148	92 194	5 386	2 653	-1 877	93,7	12,4	16,2	-2,8	-1,0	-3,8	37
<b>Boulogne-sur-Mer</b>	<b>6 745</b>	<b>3 489</b>	<b>140 934</b>	<b>7 282</b>	<b>5 825</b>	<b>-2 875</b>	<b>93,2</b>	<b>13,4</b>	<b>17,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>-3,1</b>	<b>-3,8</b>	<b>38</b>
Roissy - Sud Picardie (Picardie)	9 343	34 452	303 954	14 997	35 343	-6 546	87,4	25,0	28,7	-3,2	-0,5	-3,7	39
<b>Douai</b>	<b>16 500</b>	<b>5 181</b>	<b>208 184</b>	<b>15 335</b>	<b>10 592</b>	<b>-4 247</b>	<b>90,6</b>	<b>18,7</b>	<b>22,4</b>	<b>1,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,7</b>	<b>40</b>
Vallée de l'Arve	3 988	2 775	45 807	5 086	2 624	-948	87,1	25,5	29,1	-4,1	0,6	-3,6	41
Saint-Quentin	5 429	5 506	118 161	5 479	7 746	-2 290	91,5	16,8	20,3	-0,1	-3,4	-3,5	43
<b>Calais</b>	<b>7 951</b>	<b>2 745</b>	<b>139 866</b>	<b>7 695</b>	<b>5 667</b>	<b>-2 665</b>	<b>92,9</b>	<b>14,1</b>	<b>17,6</b>	<b>0,3</b>	<b>-3,8</b>	<b>-3,5</b>	<b>44</b>
Le Creusot - Montceau	4 401	3 675	89 896	5 298	4 414	-1 636	91,8	16,4	19,7	-1,8	-1,5	-3,3	45
Argentan	2 725	2 285	33 540	3 191	2 431	-611	87,0	25,8	28,9	-2,4	-0,7	-3,1	49
Lunéville	3 627	1 250	25 889	3 609	1 735	-466	84,1	31,5	34,5	0,1	-3,1	-3,0	50
<b>Valenciennes</b>	<b>14 721</b>	<b>8 030</b>	<b>299 952</b>	<b>14 998</b>	<b>12 534</b>	<b>-4 781</b>	<b>92,9</b>	<b>14,0</b>	<b>16,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,9</b>	<b>51</b>
Orange	4 082	8 109	74 156	4 404	9 062	-1 276	85,9	28,0	31,0	-0,7	-2,2	-2,9	52
Nogent-le-Rotrou (Centre)	1 104	2 431	18 501	1 081	2 772	-318	84,0	31,9	34,7	0,2	-3,1	-2,9	53
Dieppe - Caux maritime	5 576	5 039	105 753	6 710	5 287	-1 382	90,9	18,1	20,5	-1,9	-0,4	-2,4	62
Thionville	10 886	5 656	182 993	12 617	6 284	-2 359	91,7	16,5	18,8	-1,7	-0,6	-2,4	63
<b>Saint-Omer</b>	<b>7 978</b>	<b>1 914</b>	<b>97 107</b>	<b>7 893</b>	<b>3 252</b>	<b>-1 253</b>	<b>90,8</b>	<b>18,4</b>	<b>20,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,3</b>	<b>64</b>
Strasbourg	25 818	30 560	463 525	27 160	35 293	-6 075	89,2	21,6	23,9	-0,5	-1,8	-2,3	65
Nancy	26 263	25 032	426 478	20 976	35 798	-5 479	89,3	21,3	23,6	2,2	-4,5	-2,3	66
Vallée de la Bresle - Vimeu	2 672	3 291	48 419	2 585	3 803	-426	89,0	21,8	23,4	0,3	-1,9	-1,6	88
Vesoul	5 143	6 400	99 503	5 267	7 080	-804	89,6	20,7	22,2	-0,2	-1,2	-1,4	89
<b>Cambrai</b>	<b>9 729</b>	<b>4 927</b>	<b>150 268</b>	<b>8 071</b>	<b>7 708</b>	<b>-1 123</b>	<b>91,1</b>	<b>17,7</b>	<b>19,1</b>	<b>2,0</b>	<b>-3,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>90</b>
Carhaix-Plouguer	2 902	2 204	37 373	4 429	964	-287	88,0	24,0	25,3	-7,2	5,8	-1,3	91
Thouars - Loudun	2 222	4 531	54 366	3 385	3 780	-413	89,0	22,0	23,4	-3,8	2,4	-1,3	92
Châteaudun	2 601	2 866	30 142	2 737	2 663	66	84,6	30,7	30,4	-0,8	1,1	0,4	126
Nogent-le-Rotrou (Poitou-Charentes)	567	3 498	19 735	640	3 377	48	82,9	34,2	33,8	-0,6	1,0	0,4	127
<b>Béthune - Bruay</b>	<b>21 127</b>	<b>4 906</b>	<b>244 993</b>	<b>16 543</b>	<b>8 915</b>	<b>574</b>	<b>90,4</b>	<b>19,2</b>	<b>18,8</b>	<b>3,4</b>	<b>-3,0</b>	<b>0,4</b>	<b>128</b>
Le Blanc	1 102	2 171	18 463	1 171	2 046	56	84,9	30,2	29,6	-0,6	1,2	0,5	129
Châteauroux	5 230	11 540	149 709	5 365	10 964	441	89,9	20,2	19,6	-0,2	0,7	0,5	130
Bayeux	4 015	2 644	40 696	4 489	1 867	303	85,9	28,2	26,9	-2,0	3,3	1,3	146
Haguenau	12 232	4 669	168 216	9 660	6 044	1 197	90,9	18,3	17,0	2,8	-1,5	1,3	147
<b>Arras</b>	<b>17 390</b>	<b>7 625</b>	<b>198 568</b>	<b>13 032</b>	<b>10 401</b>	<b>1 582</b>	<b>88,8</b>	<b>22,5</b>	<b>21,0</b>	<b>3,9</b>	<b>-2,5</b>	<b>1,4</b>	<b>148</b>
Verdun	3 863	3 339	51 957	3 449	3 302	451	87,8	24,4	22,9	1,4	0,1	1,5	149
Blois	9 318	10 675	142 268	8 572	10 179	1 242	87,7	24,7	23,2	0,9	0,6	1,5	150
Morteau	2 173	2 116	35 873	2 849	1 111	329	89,3	21,4	19,8	-3,4	5,0	1,6	154
Sablé-sur-Sarthe	3 569	1 862	28 884	3 764	1 380	288	84,2	31,8	30,1	-1,1	2,8	1,7	155
<b>Flandre - Lys</b>	<b>11 307</b>	<b>1 674</b>	<b>99 167</b>	<b>8 758</b>	<b>3 236</b>	<b>986</b>	<b>88,4</b>	<b>23,3</b>	<b>21,5</b>	<b>4,6</b>	<b>-2,8</b>	<b>1,8</b>	<b>156</b>
Besançon	16 956	16 931	241 689	11 330	20 130	2 427	87,7	24,7	22,9	4,1	-2,3	1,8	157
Tarbes - Lourdes	5 465	15 914	194 170	6 568	12 877	1 934	90,1	19,9	18,1	-1,0	2,8	1,8	158
Issoudun	1 835	990	17 536	1 498	1 071	257	86,1	27,9	25,4	3,3	-0,8	2,5	174
Cannes - Antibes	18 263	28 788	332 530	18 888	23 359	4 804	87,6	24,9	22,4	-0,3	2,9	2,5	175
<b>Bercy - Montreuil</b>	<b>7 050</b>	<b>4 117</b>	<b>87 002</b>	<b>5 396</b>	<b>4 526</b>	<b>1 245</b>	<b>88,6</b>	<b>22,9</b>	<b>20,3</b>	<b>3,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>2,6</b>	<b>176</b>
Fougères	3 396	4 067	53 660	3 424	3 253	786	87,8	24,6	22,0	-0,1	2,7	2,6	177
Saint-Lô	7 164	3 579	67 714	6 182	3 551	1 010	86,3	27,6	25,0	2,5	0,1	2,6	178
Challans	7 246	11 117	91 816	6 305	3 706	8 352	83,3	34,6	18,9	1,8	14,0	15,8	311
La Teste-de-Buch	11 309	14 302	101 591	9 503	6 066	10 041	79,9	41,9	25,5	3,0	13,5	16,4	312
Royan	4 830	10 256	66 544	4 550	4 076	6 460	81,5	38,5	22,0	0,7	15,8	16,5	313
Clermont-Ferrault - Lodève	6 289	3 955	36 354	3 985	2 004	4 255	78,0	46,1	26,9	10,4	8,8	19,1	314
Corte	2 078	881	8 423	699	614	1 646	74,0	56,0	24,9	26,1	5,1	31,2	315

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

(1) Pseudo zone d'emploi : Certaines des zones d'emploi 2010 recouvraient plusieurs régions. Le calcul des taux de migration nette, avec le reste de la région nous a contraints à subdiviser ces zones d'emploi en autant de région qu'elles en recouvraient. Les zones d'emploi qui ont été subdivisées sont : Mont-de-Marsan (0050), Alençon (0051), Cosne - Clamecy (0052), Mâcon (0053), Nogent-le-Rotrou (0054), Vallée de la Bresle - Vimeu (0055), Roissy - Sud Picardie (0056), Brive-la-Gaillarde (0057), Avignon (0059), Saint-Étienne (0060), Toulouse (0061).

(2) Chaque couleur indique à quel quantile appartient chaque zone ou pseudo zone d'emploi.

Lecture du tableau : Entre 2003 et 2008, 7 811 personnes venant du reste de la région et 4 885 du reste de la France se sont installées dans la zone d'emploi (ZE) de Dunkerque. Sur la même période, 11 557 sont parties vers une autre ZE du Nord - Pas-de-Calais et 11 224 vers une autre ZE du reste de la France métropolitaine. Sur 1 000 habitants la ZE de Dunkerque a perdu, entre 2003 et 2008, 8,3 personnes en moyenne chaque année.

Quantile	Bornes (taux pour 1 000)
1 <sup>er</sup> quart	[ -8,5 à -1,8 [
2 <sup>ème</sup> quart	[ -1,8 à +1,8 [
3 <sup>ème</sup> quart	[ +1,8 à +5,5 [
4 <sup>ème</sup> quart	[ +5,5 à +31,2 ]

CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE CHAQUE ZONES D'EMPLOI DU NORD – PAS-DE-CALAIS

Zone d'emploi de Dunkerque

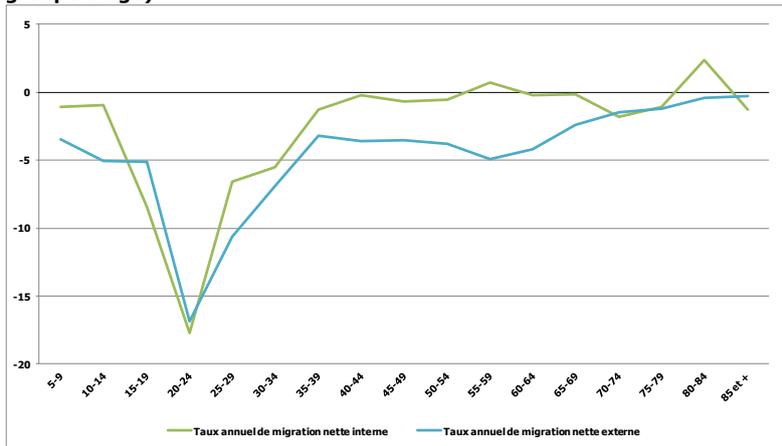
Comme nous l'avons déjà précisé, la zone d'emploi de Dunkerque apparaît non seulement comme le territoire ayant connu, entre 2003 et 2008, le flux migratoire le plus déficitaire de toutes les zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais mais, plus encore, de l'ensemble des zones et pseudo zones d'emploi de France métropolitaine. En effet, le taux annuel de migration nette global (-8,3 ‰ habitants) place ce territoire en seconde position du classement des taux, de la valeur la plus négative à la plus positive des zones d'emploi de France métropolitaine. Durant cette période, un peu plus de 2 539 personnes sont venues s'y installer, en moyenne chaque année, alors que, dans le même temps, pratiquement le double (4 556 personnes/an) a quitté la ZE de Dunkerque. En termes de taux migratoire, ce déficit est, avant tout, imputable aux migrations externes. En effet, le taux annuel de migration nette avec le reste de la France atteint -5,2 ‰ habitants, alors que le taux annuel de migration nette avec le reste de la région atteint -3,1 ‰ habitants. La zone d'emploi de Lille recueille à elle seule 15,7 % des 22 781 personnes sorties de la ZE de Dunkerque entre 2003 et 2008, suivi de la ZE de Calais, de Flandre-Lys et de Saint-Omer, qui en concentre respectivement 10,2 % ; 7,7 % et 4,3 %.

Les départs vers une autre région sont proportionnellement importants puisqu'ils représentent 49 % de la totalité des sortants. L'Île-de-France représente la région la plus attractive, captant à elle seule 9,0 % des départs. Le sud de la France attire également, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur totalisant 11,5 % des départs de la ZE de Dunkerque.

Sur les 12 696 entrants, 15,2 % ont déclaré résider dans la ZE de Lille cinq ans auparavant, 10,8 % dans la ZE de Calais, 8,5 % dans la ZE de Flandre-Lys et 8,1 % dans la région Île-de-France. La ZE de Dunkerque est déficitaire par rapport à ces territoires. Ainsi, on compte en moyenne près de deux départs vers la ZE Lille pour une arrivée en provenance de cette même zone d'emploi. Le nombre de départs par rapport au nombre d'arrivées est également déficitaire vis-à-vis des ZE de Berck-Montreuil (ratio=2,2), Calais (ratio=1,7), de Flandre-Lys (ratio=1,6), ou encore de la région Île-de-France (ratio=2). En terme d'effectif, les déficits internes à la région concernent en premier lieu la ZE de Lille (-1 647 habitants), suivi ensuite des zones d'emploi limitrophes, de Flandre-Lys (-686 habitants), Calais (-945 habitants), Saint-Omer (-453 habitants). Le solde migratoire est également très négatif par rapport à l'Île-de-France (-1 020 habitants).

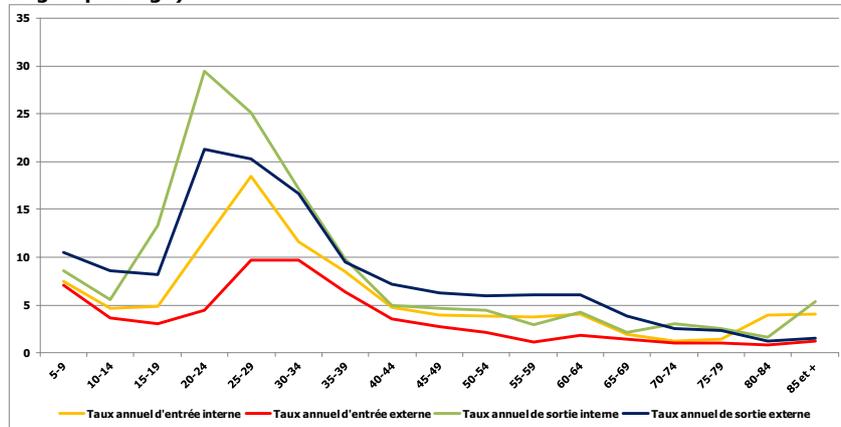
C'est entre 20 et 24 ans, âge correspondant aux migrations dues aux études, que le taux migratoire net interne comme externe est le plus négatif. Il est également relativement déficitaire chez les 25-29 ans et les 30-34 ans. Le déficit migratoire vis-à-vis des autres ZE du Nord – Pas-de-Calais se réduit entre 40 et 69 ans, ce qui n'est pas le cas pour les migrations externes qui restent négatives quel que soit l'âge. À ces âges, les sorties vers le reste de la France deviennent, en effet, prédominantes comme en témoignent les taux. En ce qui concerne les entrées, elles sont plus importantes par rapport à la région que par rapport à la France, et cela, quel que soit l'âge.

**Graphique 4 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Dunkerque (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 5 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Dunkerque (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 5 : Entrants et sortants de la ZE de Dunkerque selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Région	Zone d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Lille	1 925	15,2	3 572	15,7	-1 647	-329	1,9
	Flandre-Lys	1 076	8,5	1 761	7,7	-686	-137	1,6
	Douai	227	1,8	203	0,9	24	5	0,9
	Valenciennes	310	2,4	349	1,5	-39	-8	1,1
	Cambrai	185	1,5	114	0,5	72	14	0,6
	Maubeuge	166	1,3	177	0,8	-10	-2	1,1
	Arras	248	2,0	277	1,2	-29	-6	1,1
	Lens-Hénin	337	2,7	229	1,0	108	22	0,7
	Bethune-Bruay	347	2,7	384	1,7	-37	-7	1,1
	Saint-Omer	528	4,2	982	4,3	-453	-91	1,9
	Calais	1 371	10,8	2 316	10,2	-945	-189	1,7
	Boulogne-sur-Mer	334	2,6	341	1,5	-7	-1	1,0
	Berck-Montreuil	70	0,6	155	0,7	-85	-17	2,2
	Île-de-France	1 024	8,1	2 044	9,0	-1 020	-204	2,0
	Champagne-Ardenne	170	1,3	225	1,0	-56	-11	1,3
	Picardie	521	4,1	681	3,0	-160	-32	1,3
	Haute-Normandie	347	2,7	324	1,4	23	5	0,9
	Centre	197	1,6	474	2,1	-276	-55	2,4
	Basse-Normandie	64	0,5	199	0,9	-135	-27	3,1
	Bourgogne	115	0,9	239	1,0	-124	-25	2,1
	Roubaix-Tourcoing	685	5,4	696	3,1	-10	-2	1,0
	Lorraine	266	2,1	325	1,4	-59	-12	1,2
	Alsace	140	1,1	201	0,9	-61	-12	1,4
	Franche-Comté	60	0,5	196	0,9	-137	-27	3,3
	Pays de la Loire	182	1,4	483	2,1	-302	-60	2,7
	Bretagne	235	1,9	394	1,7	-158	-32	1,7
	Poitou-Charentes	50	0,4	191	0,8	-142	-28	3,8
	Aquitaine	174	1,4	702	3,1	-528	-106	4,0
	Midi-Pyrénées	110	0,9	588	2,6	-478	-96	5,4
	Limousin	32	0,3	109	0,5	-77	-15	3,4
	Rhône-Alpes	399	3,1	1 236	5,4	-837	-167	3,1
	Auvergne	29	0,2	201	0,9	-172	-34	6,9
	Languedoc-Roussillon	143	1,1	738	3,2	-595	-119	5,2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	490	3,9	1 392	6,1	-902	-180	2,8
	Corse	32	0,3	43	0,2	-11	-2	1,3
	DOM et COM	105	0,8	238	1,0	-133	-27	2,3
		12 696	100	22 781	100	-10 085	-2 017	1,8

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 1 925 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Dunkerque (15,2 % de ses entrées) alors que 3 572 ont quitté la ZE de Dunkerque pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Maubeuge

Entre 2003 et 2008, la zone d'emploi de Maubeuge a perdu, en moyenne, chaque année 1 354 personnes. Cela s'est traduit par un taux annuel de migration nette négatif de -6,2 ‰ habitants, classant ainsi cette ZE au 13<sup>e</sup> rang des zones d'emploi de l'Hexagone affichant les taux les plus négatifs. Les échanges avec les autres régions jouent un rôle majeur dans ce déficit. En effet, le taux annuel de migration nette avec le reste de la France atteint -4,7 ‰ habitants, alors que le taux annuel de migration nette avec le reste de la région n'est que de -1,5 ‰.

Sur les 18 168 départs de la ZE de Maubeuge, un peu plus de la moitié (54,9 %) se sont fait vers d'autres régions. Celles en priorité concernées sont l'Île-de-France (9,1 %), suivi de la Picardie (8,3 %). Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon totalisent, à elles seules, 16,5 % des sortants. Les ZE de Lille et de Valenciennes sont les plus attractives, accueillant chacune 15 % des sortants.

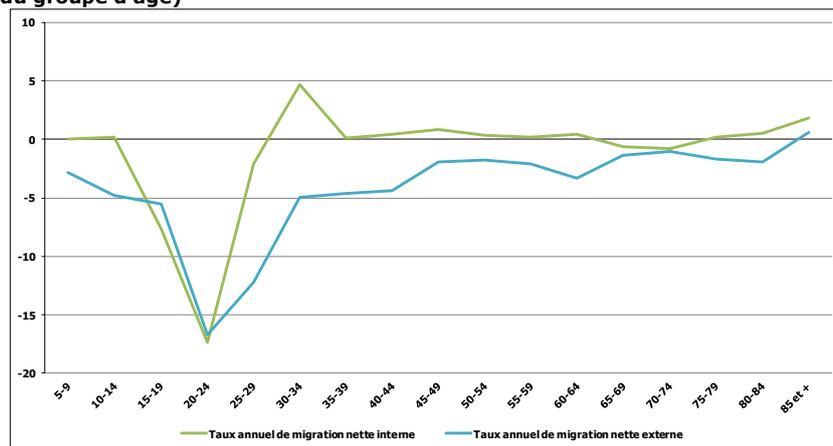
22 % des 11 401 personnes entrées dans la ZE de Maubeuge proviennent de la ZE de Valenciennes, 12,7 % de la ZE de Lille et 7,4 % de Cambrai. Moins de la moitié (42,3 %) des arrivées sont d'origine extra-régionale et la région d'Île-de-France en concentre 10,4 %, à elle seule, suivie de la Picardie (9,3 %).

Les migrations entre la zone d'emploi de Maubeuge et les autres zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais demeurent majoritairement déficitaires, et concernent avant tout les mouvements migratoires par rapport à la ZE de Lille. Ainsi, entre 2003 et 2008, 2 745 personnes sont parties s'installer dans la ZE de Lille alors que, sur la même période, 1 442 personnes originaires de cette zone d'emploi sont venues s'installer dans la ZE de Maubeuge, soit un ratio de pratiquement deux sortants pour un entrant (ratio=1,9). Bien qu'importants, les flux migratoires avec Valenciennes apparaissent moins déséquilibrés avec 2 734 sortants pour 2 550 entrants, soit un ratio de 1,1. Les flux migratoires sont également importants en ce qui concerne les échanges avec l'Île-de-France et la Picardie pour lesquelles on compte 1,4 sortant pour 1 entrant.

Hormis chez les personnes âgées de 85 ans ou plus, le taux annuel de migration nette externe est négatif quel que soit l'âge. En raison des migrations liées aux études, on retrouve dans le groupe d'âge des 20-24 ans le déficit le plus marqué, tant au niveau des migrations internes qu'externes. Pour les 5-15 ans et les 35-65 ans, ce sont principalement les migrations hors de la région (externes) qui contribuent à rendre négatifs les taux par âge de migration global. En effet, en dehors des 15-24 ans, les taux annuels de sortie vers le reste de la France sont plus élevés que ceux concernant les sorties vers le reste de la région, en particulier chez les 60-64 ans du fait des départs en retraite.

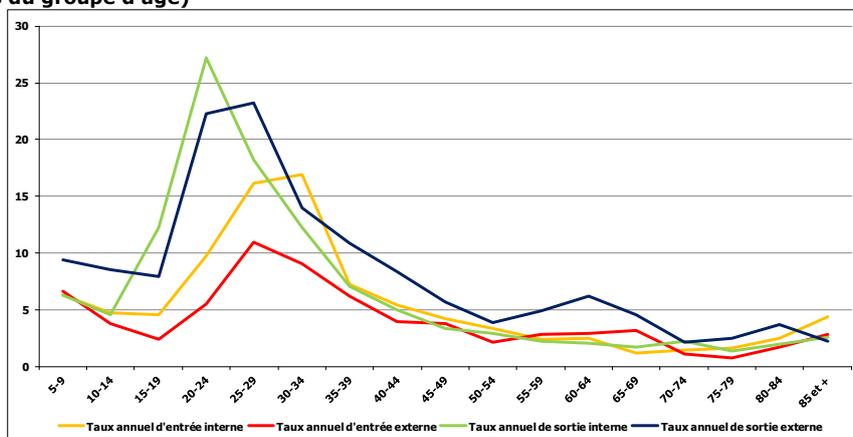
Enfin, les 30-35 ans se démarquent par des taux annuels de migration nette interne positifs, témoignant ainsi de la relative attractivité que suscite la ZE de Maubeuge sur ce groupe d'âge au sein de la région.

**Graphique 6 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Maubeuge (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 7 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Maubeuge (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 6 : Entrants et sortants de la ZE de Maubeuge selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Région	Zone d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Lille	1 442	12,7	2 745	15,1	-1 303	-261	1,9
	Dunkerque	177	1,6	166	0,9	10	2	0,9
	Flandre-Lys	66	0,6	56	0,3	10	2	0,8
	Douai	464	4,1	405	2,2	59	12	0,9
	Valenciennes	2 551	22,4	2 734	15,0	-183	-37	1,1
	Cambrai	842	7,4	892	4,9	-49	-10	1,1
	Arras	122	1,1	195	1,1	-73	-15	1,6
	Lens-Hénin	168	1,5	115	0,6	53	11	0,7
	Bethune-Bruay	92	0,8	158	0,9	-65	-13	1,7
	Saint-Omer	29	0,3	40	0,2	-11	-2	1,4
	Calais	85	0,7	63	0,3	22	4	0,7
	Boulogne-sur-Mer	44	0,4	101	0,6	-57	-11	2,3
	Berck-Montreuil	43	0,4	107	0,6	-64	-13	2,5
	Île-de-France	1 187	10,4	1 656	9,1	-469	-94	1,4
	Champagne-Ardenne	331	2,9	484	2,7	-153	-31	1,5
	Picardie	1 063	9,3	1 506	8,3	-443	-89	1,4
	Haute-Normandie	132	1,2	248	1,4	-116	-23	1,9
	Centre	121	1,1	269	1,5	-149	-30	2,2
	Basse-Normandie	84	0,7	129	0,7	-44	-9	1,5
	Bourgogne	104	0,9	230	1,3	-127	-25	2,2
	Roubaix-Tourcoing	455	4,0	423	2,3	32	6	0,9
	Lorraine	165	1,5	312	1,7	-147	-29	1,9
	Alsace	100	0,9	157	0,9	-58	-12	1,6
	Franche-Comté	52	0,5	118	0,7	-66	-13	2,3
	Pays de la Loire	73	0,6	308	1,7	-235	-47	4,2
	Bretagne	53	0,5	357	2,0	-304	-61	6,7
	Poitou-Charentes	58	0,5	278	1,5	-220	-44	4,8
	Aquitaine	144	1,3	466	2,6	-322	-64	3,2
	Midi-Pyrénées	151	1,3	688	3,8	-537	-107	4,6
	Limousin	50	0,4	123	0,7	-73	-15	2,5
	Rhône-Alpes	406	3,6	792	4,4	-386	-77	2,0
	Auvergne	29	0,3	127	0,7	-98	-20	4,4
	Languedoc-Roussillon	196	1,7	603	3,3	-407	-81	3,1
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	283	2,5	922	5,1	-639	-128	3,3
	Corse	4	0,0	30	0,2	-26	-5	7,5
	DOM et COM	32	0,3	164	0,9	-132	-26	5,1
		11 401	100	18 168	100	-6 768	-1 354	1,6

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 1 442 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Maubeuge (12,7 % de ses entrées) alors que 2 745 ont quitté la ZE de Maubeuge pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing

Entre 2003 et 2008, 34 916 personnes sont venues s'installer dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing ce qui, sur cette période, représente 6 983 entrants en moyenne chaque année. Dans le même temps, 45 063 individus ont quitté ce territoire (9 013 par an), ce qui engendre au final un déficit migratoire de 10 147 personnes, soit la perte de 2 029 individus en moyenne chaque année. Ainsi, ce territoire accuse un taux annuel de migration nette global de -5,3 ‰ habitants. La valeur de ce taux est, avant tout, imputable aux migrations vers le reste de la France dont le taux atteint -4,5 ‰, alors que les migrations nettes vers le reste de la région génèrent un taux beaucoup moins négatif (-0,7 ‰).

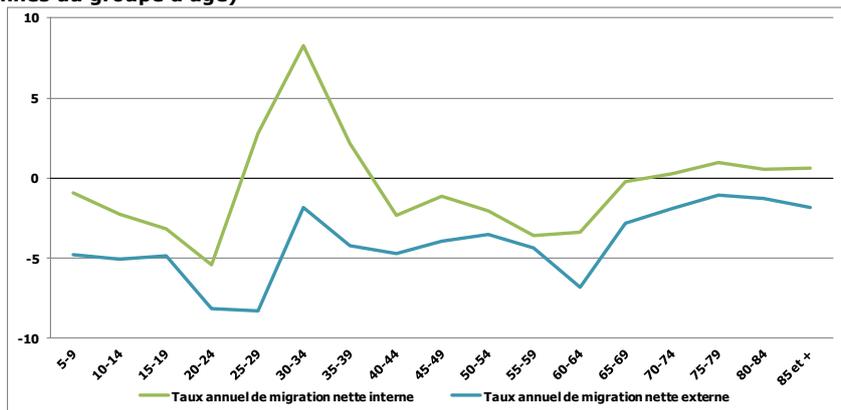
Plus du tiers des départs de la ZE de Roubaix-Tourcoing (38,6 %) se sont faits vers une autre région, dont 6,1 % vers l'Île-de-France, 4,5 % en région Rhône-Alpes, 4,2 % en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ceci dit, les sorties se sont faites essentiellement en direction de la ZE de Lille qui, à elle seule, en recueille 38,1 %, les autres zones d'emploi ne représentant qu'entre 0,6 % (ZE de Calais) et 3,8 % (ZE de Douai) des sorties.

Inversement, la ZE de Roubaix-Tourcoing exerce une importante attraction sur la ZE de Lille. En effet, cette dernière représente, à elle seule, 60 % de ses arrivées suivi, de loin, par la région Île-de-France qui en concentre seulement 7,6 %. Ainsi, entre 2003 et 2008, 20 935 personnes, résidant 5 ans auparavant dans la ZE de Lille, sont venues s'installer dans la ZE de Roubaix-Tourcoing alors que, durant la même période, 17 156 personnes l'ont quittée pour rejoindre la ZE de Lille ce qui, au final, s'est traduit pour la ZE de Roubaix-Tourcoing par un gain de 756 personnes en moyenne chaque année. Par contre, hormis par rapport la ZE de Dunkerque, la ZE de Roubaix-Tourcoing a un solde migratoire négatif plus ou moins prononcé vis-à-vis des autres zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais. Les ZE de Béthune-Bruay et de Douai représentent ainsi les soldes négatifs les plus importants (-1 003 et -951 personnes respectivement). En revanche, la ZE de Roubaix-Tourcoing est quasiment à l'équilibre par rapport à la région Île-de-France avec, entre 2003 et 2008, 2 658 arrivées pour 2 764 départs.

Les taux annuels de migration nette interne des 25-39 ans témoignent du fort potentiel d'attractivité que représente la ZE de Roubaix-Tourcoing sur les jeunes adultes venant des zones d'emploi limitrophes, en particulier celle de Lille.

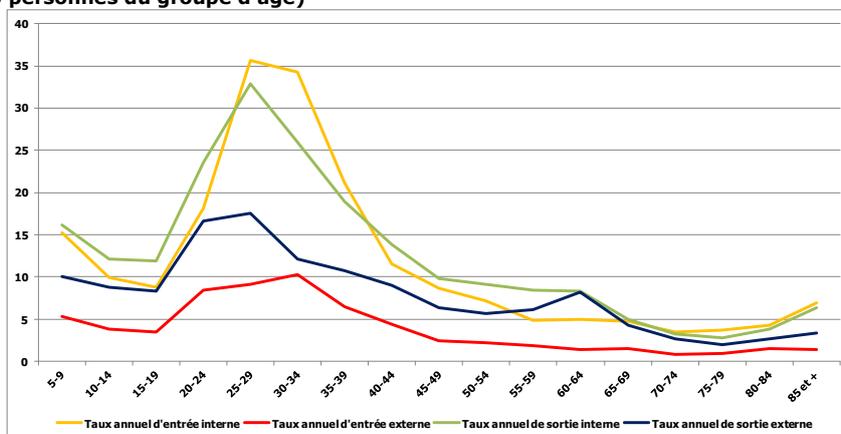
Les taux annuels de migration nette externe demeurent tous négatifs quel que soit l'âge. Le déficit est particulièrement marqué entre 20 et 29 ans et entre 60 et 64 ans, en raison des migrations liées aux études et aux départs en retraite.

**Graphique 8 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Roubaix-Tourcoing (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 9 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Roubaix-Tourcoing (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 7 : Entrants et sortants de la ZE de Roubaix-Tourcoing selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Lille	20 935	60,0	17 156	38,1	3 779	756	0,8
	Dunkerque	696	2,0	685	1,5	10	2	1,0
	Flandre - Lys	557	1,6	1 228	2,7	-672	-134	2,2
	Douai	770	2,2	1 721	3,8	-951	-190	2,2
	Valenciennes	706	2,0	1 436	3,2	-730	-146	2,0
	Cambrai	194	0,6	535	1,2	-341	-68	2,8
	Maubeuge	423	1,2	455	1,0	-32	-6	1,1
	Arras	329	0,9	560	1,2	-231	-46	1,7
	Lens - Hévin	525	1,5	1 072	2,4	-547	-109	2,0
	Béthune - Bruay	527	1,5	1 529	3,4	-1 003	-201	2,9
	Saint-Omer	154	0,4	335	0,7	-181	-36	2,2
	Calais	223	0,6	270	0,6	-48	-10	1,2
	Boulogne-sur-Mer	147	0,4	326	0,7	-179	-36	2,2
	Berck - Montreuil	120	0,3	368	0,8	-247	-49	3,1
	Île-de-France	2 658	7,6	2 764	6,1	-106	-21	1,0
	Champagne-Ardenne	325	0,9	451	1,0	-126	-25	1,4
	Picardie	752	2,2	1 264	2,8	-513	-103	1,7
	Haute-Normandie	346	1,0	357	0,8	-11	-2	1,0
	Centre	292	0,8	784	1,7	-492	-98	2,7
	Basse-Normandie	130	0,4	249	0,6	-119	-24	1,9
	Bourgogne	156	0,4	265	0,6	-108	-22	1,7
	Lorraine	377	1,1	435	1,0	-58	-12	1,2
	Alsace	169	0,5	354	0,8	-185	-37	2,1
	Franche-Comté	96	0,3	241	0,5	-145	-29	2,5
	Pays de la Loire	356	1,0	864	1,9	-508	-102	2,4
	Bretagne	238	0,7	860	1,9	-622	-124	3,6
	Poitou-Charentes	158	0,5	502	1,1	-344	-69	3,2
	Aquitaine	270	0,8	1 067	2,4	-797	-159	4,0
	Midi-Pyrénées	184	0,5	959	2,1	-775	-155	5,2
	Limousin	43	0,1	237	0,5	-194	-39	5,5
	Rhône-Alpes	663	1,9	2 024	4,5	-1 361	-272	3,1
	Auvergne	110	0,3	359	0,8	-249	-50	3,3
	Languedoc-Roussillon	282	0,8	1 247	2,8	-965	-193	4,4
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	778	2,2	1 912	4,2	-1 135	-227	2,5
	Corse	41	0,1	63	0,1	-23	-5	1,6
	DOM et COM	188	0,5	127	0,3	61	12	0,7
		<b>34 916</b>	<b>100</b>	<b>45 063</b>	<b>100</b>	<b>-10 147</b>	<b>-2 029</b>	<b>1,3</b>

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 20 935 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Roubaix-Tourcoing (RB) (60,0 % des entrées) alors que 17 156 ont quitté la ZE de RB pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Lille

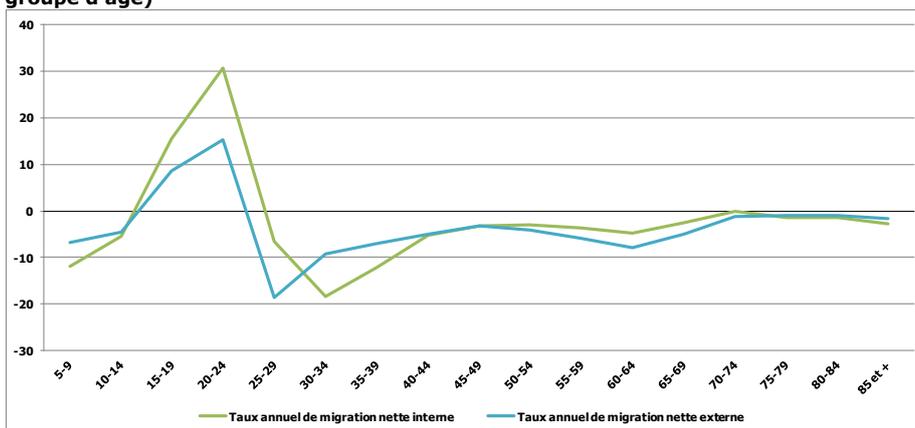
Entre 2003 et 2008, la zone d'emploi de Lille a connu 95 483 entrées pour 114 534 sorties, ce qui occasionne la perte de 3 810 personnes en moyenne chaque année. Ainsi, la ZE de Lille accuse un taux annuel de migration nette global négatif de -5,2 pour 1 000 habitants, qui se décompose en un taux de migrations avec le reste de la France de -3,5 ‰ et un taux de migration vers les autres zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais de -1,7 ‰. Par rapport au classement (du taux négatif au taux positif) des zones et pseudo zones d'emploi de France métropolitaine, la ZE de Lille se situe seulement au 20<sup>e</sup> rang juste après la ZE de Roubaix-Tourcoing.

La majorité des échanges concerne les mouvements migratoires par rapport à la ZE de Roubaix-Tourcoing. Ainsi, 18,3 % des personnes résidant dans la ZE de Lille habitaient dans la ZE de Roubaix-Tourcoing cinq ans auparavant. Parallèlement, la même proportion de personne, ayant quitté la zone d'emploi de Lille, est allée s'installer dans la ZE de Roubaix-Tourcoing. En termes d'effectif, la ZE de Lille a perdu, par rapport à cette zone d'emploi, 756 personnes en moyenne chaque année.

La région Île-de-France demeure la seconde destination, concentrant le plus d'échanges avec la ZE de Lille (12,1 % des entrants et 12,2 % des sortants). Par rapport à cette région, la ZE de Lille présente également un solde négatif représentant 2 444 personnes en cinq ans. Les ZE de Lens-Hénin, Béthune-Bruay et Douai, représentent aussi une part non négligeable des départs de la ZE de Lille (6,4 %, 6,3 % et 5,3 % respectivement).

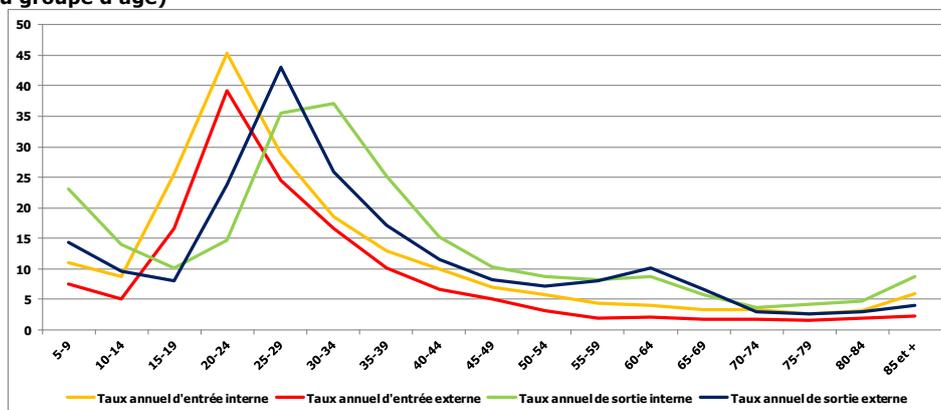
Du fait de sa forte densité en structures d'enseignement, la ZE de Lille est extrêmement attractive auprès des 15-24 ans, tant vis-à-vis des autres zones d'emploi de la région, que vis-à-vis du reste de la France. Ainsi, les taux annuels de migration nette interne et externe sont au maximum chez les 20-24 ans (+30,6 et +15,3 pour 1 000 personnes de 20-24 ans). Les taux annuels de migration nette interne connaissent une importante inflexion à 30-34 ans, témoignant ainsi d'un déficit marqué à ces âges, lié à un mouvement observé au niveau national de déplacement de la population, des centres urbains vers leur périphérie. Enfin, l'âge de départ à la retraite explique également le creusement de la courbe à 60-64 ans.

Graphique 10 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Lille (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Graphique 11 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Lille (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Tableau 8 : Entrants et sortants de la ZE de Lille selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	17 156	18,0	20 935	18,3	-3 779	-756	1,2
	Dunkerque	3 572	3,7	1 925	1,7	1 647	329	0,5
	Flandre-Lys	3 251	3,4	5 396	4,7	-2 145	-429	1,7
	Douai	4 063	4,3	6 113	5,3	-2 050	-410	1,5
	Valenciennes	4 082	4,3	3 278	2,9	804	161	0,8
	Cambrai	1 773	1,9	1 194	1,0	580	116	0,7
	Maubeuge	2 745	2,9	1 442	1,3	1 303	261	0,5
	Arras	2 612	2,7	2 287	2,0	326	65	0,9
	Lens-Hénin	4 677	4,9	7 352	6,4	-2 675	-535	1,6
	Bethune-Bruay	4 508	4,7	7 215	6,3	-2 707	-541	1,6
	Saint-Omer	1 664	1,7	782	0,7	881	176	0,5
	Calais	1 562	1,6	642	0,6	920	184	0,4
	Boulogne-sur-Mer	1 443	1,5	824	0,7	619	124	0,6
	Berck-Montreuil	998	1,0	899	0,8	98	20	0,9
	Île-de-France	11 572	12,1	14 015	12,2	-2 444	-489	1,2
	Champagne-Ardenne	2 074	2,2	1 274	1,1	801	160	0,6
	Picardie	6 466	6,8	3 851	3,4	2 615	523	0,6
	Haute-Normandie	2 033	2,1	1 689	1,5	343	69	0,8
	Centre	1 383	1,4	1 947	1,7	-564	-113	1,4
	Basse-Normandie	783	0,8	867	0,8	-84	-17	1,1
	Bourgogne	816	0,9	935	0,8	-119	-24	1,1
	Lorraine	1 268	1,3	1 238	1,1	30	6	1,0
	Alsace	911	1,0	1 057	0,9	-147	-29	1,2
	Franche-Comté	426	0,4	452	0,4	-26	-5	1,1
	Pays de la Loire	1 810	1,9	2 583	2,3	-773	-155	1,4
	Bretagne	1 566	1,6	2 364	2,1	-799	-160	1,5
	Poitou-Charentes	813	0,9	1 130	1,0	-318	-64	1,4
	Aquitaine	1 095	1,1	2 615	2,3	-1 520	-304	2,4
	Midi-Pyrénées	1 000	1,0	2 728	2,4	-1 729	-346	2,7
	Limousin	272	0,3	656	0,6	-385	-77	2,4
	Rhône-Alpes	2 520	2,6	5 392	4,7	-2 872	-574	2,1
	Auvergne	525	0,6	594	0,5	-69	-14	1,1
	Languedoc-Roussillon	1 036	1,1	2 930	2,6	-1 894	-379	2,8
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 143	2,2	4 893	4,3	-2 750	-550	2,3
	Corse	59	0,1	159	0,1	-100	-20	2,7
	DOM et COM	809	0,8	880	0,8	-71	-14	1,1
		95 483	100	114 534	100	-19 051	-3 810	1,2

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 17 156 personnes originaires de la ZE de Roubaix-Tourcoing (RB) ont émigré vers la ZE de Lille (18,0 % des entrées) alors que 20 935 ont quitté la ZE de Lille pour la ZE de RB.

Zone d'emploi de Lens-Hénin

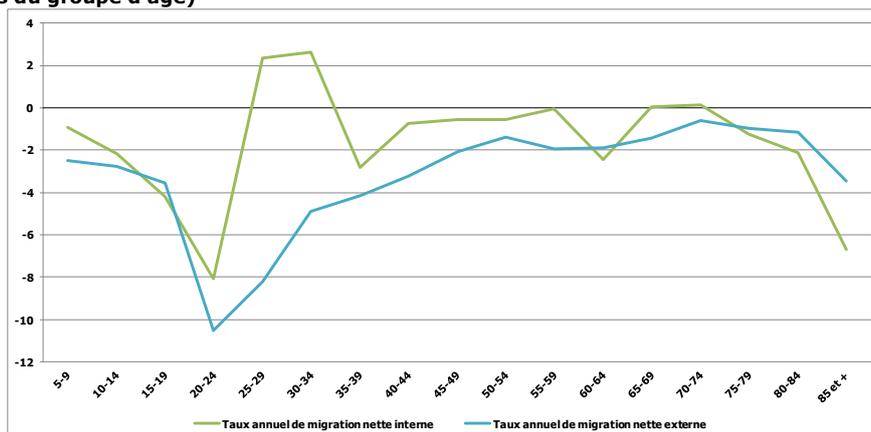
Entre 2003 et 2008, la zone d'emploi de Lens-Hénin a perdu 8 661 personnes du fait des migrations (32 021 départs pour 23 361 arrivées). Le taux annuel de migration nette global demeure ainsi négatif, et sa valeur (-5,1 ‰ habitants) classe cette zone d'emploi au 22<sup>e</sup> rang de l'ensemble des zones d'emploi de France métropolitaine, peu après les ZE de Roubaix-Tourcoing et Lille.

Ce déficit est avant tout lié aux migrations avec le reste de la France, dont le taux annuel, -3,5 ‰ habitants, dépasse de 2 points le taux annuel de migration nette avec le reste de la région Nord – Pas-de-Calais. Néanmoins, en termes d'effectif, la plupart des sortants et des entrants observés dans cette zone d'emploi demeurent des migrants internes à la région.

Ainsi, les 32 021 sortants de la ZE de Lens-Hénin sont allés principalement vers les ZE de Béthune-Bruay, Arras, Lille et, de façon moins marquée, vers L'Île-de-France (16,4 %, 15,8 %, 14,6 % et 6,6 % des départs respectivement). La ZE de Lille est à l'origine de 31,5 % des arrivants dans la ZE de Lens-Hénin, suivi des ZE de Béthune-Bruay (14,9 %), Arras (11 %), Douai (7,2 %) et de la région Île-de-France (6,3 %). Par rapport à la ZE de Lille, la ZE de Lens-Hénin affiche, entre 2003 et 2008, un solde migratoire nettement excédentaire, équivalent à +535 personnes en moyenne chaque année. Le solde est également excédentaire vis-à-vis de la ZE de Roubaix-Tourcoing (+109 personnes/an) En revanche, ce territoire a perdu plus de personnes qu'il n'en a gagnées par rapport à la zone d'emploi de Béthune-Bruay (-352 personnes/an), d'Arras (-499 personnes/an), ainsi que par rapport aux régions Île-de-France (-128 personnes/an), Picardie (-84 personnes/an), et au sud, Rhône-Alpes, PACA et Languedoc-Roussillon (respectivement -175, -173, -97 personnes/an).

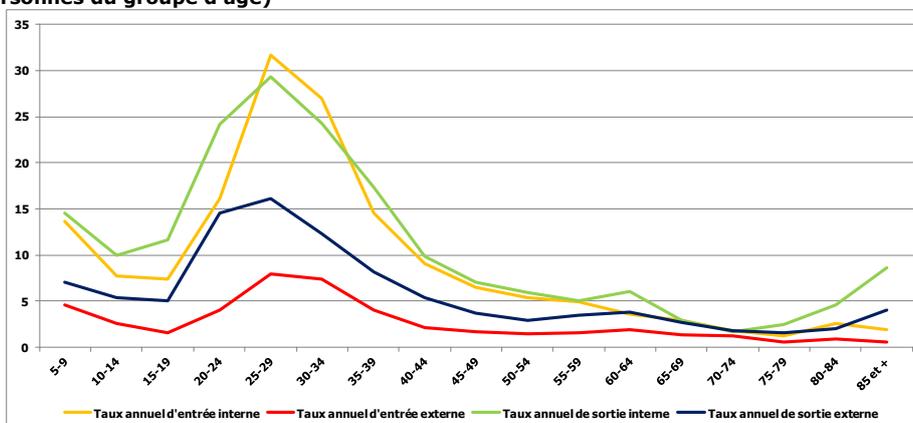
Qu'il s'agisse de migration nette interne ou externe à la région, dans la majorité des cas, les taux par âges indiquent que le nombre d'entrants est resté inférieur au nombre de sortants. Le déficit migratoire est maximal chez les 20-24 ans en raison des départs dus aux études. En revanche, par rapport aux autres ZE de la région, la ZE de Lens-Hénin attire davantage qu'elle ne perd de personnes âgées de 25 à 34 ans. Les taux annuels de migration interne marquent une inflexion importante chez les 60-64 ans, dont le nombre de sortants vers le reste de la région est supérieur au nombre d'entrants. Cette situation, liée aux départs à en retraite, est moins marquée en ce qui concerne les migrations externes.

Graphique 12 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Lens-Hénin (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Graphique 13 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Lens-Hénin (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Tableau 9 : Entrants et sortants de la ZE de Lens-Hénin selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	1 072	4,6	525	1,6	547	109	0,5
	Lille	7 352	31,5	4 677	14,6	2 675	535	0,6
	Dunkerque	229	1,0	337	1,1	-108	-22	1,5
	Flandre-Lys	158	0,7	229	0,7	-71	-14	1,5
	Douai	1 677	7,2	2 020	6,3	-344	-69	1,2
	Valenciennes	360	1,5	612	1,9	-253	-51	1,7
	Cambrai	289	1,2	378	1,2	-90	-18	1,3
	Maubeuge	115	0,5	168	0,5	-53	-11	1,5
	Arras	2 565	11,0	5 059	15,8	-2 494	-499	2,0
	Bethune-Bruay	3 483	14,9	5 242	16,4	-1 759	-352	1,5
	Saint-Omer	247	1,1	329	1,0	-82	-16	1,3
	Calais	169	0,7	282	0,9	-113	-23	1,7
	Boulogne-sur-Mer	222	1,0	328	1,0	-106	-21	1,5
	Berck-Montreuil	307	1,3	634	2,0	-327	-65	2,1
	Île-de-France	1 461	6,3	2 098	6,6	-638	-128	1,4
	Champagne-Ardenne	231	1,0	361	1,1	-130	-26	1,6
	Picardie	763	3,3	1 184	3,7	-420	-84	1,6
	Haute-Normandie	225	1,0	359	1,1	-134	-27	1,6
	Centre	170	0,7	420	1,3	-250	-50	2,5
	Basse-Normandie	56	0,2	188	0,6	-132	-26	3,3
	Bourgogne	97	0,4	284	0,9	-187	-37	2,9
	Lorraine	258	1,1	290	0,9	-31	-6	1,1
	Alsace	140	0,6	143	0,4	-3	-1	1,0
	Franche-Comté	113	0,5	239	0,7	-125	-25	2,1
	Pays de la Loire	69	0,3	347	1,1	-278	-56	5,1
	Bretagne	117	0,5	457	1,4	-339	-68	3,9
	Poitou-Charentes	42	0,2	235	0,7	-192	-38	5,6
	Aquitaine	111	0,5	472	1,5	-362	-72	4,3
	Midi-Pyrénées	137	0,6	485	1,5	-348	-70	3,5
	Limousin	21	0,1	164	0,5	-142	-28	7,6
	Rhône-Alpes	404	1,7	1 278	4,0	-873	-175	3,2
	Auvergne	41	0,2	203	0,6	-162	-32	5,0
	Languedoc-Roussillon	161	0,7	645	2,0	-484	-97	4,0
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	411	1,8	1 277	4,0	-867	-173	3,1
	Corse	17	0,1	31	0,1	-13	-3	1,8
	DOM et COM	71	0,3	43	0,1	28	6	0,6
		23 361	100	32 021	100	-8 661	-1 732	1,4

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 7 352 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Lens-Hénin (LH) (31,5 % des entrées) alors que 4 677 ont quitté la ZE de LH pour la ZE de Lille.

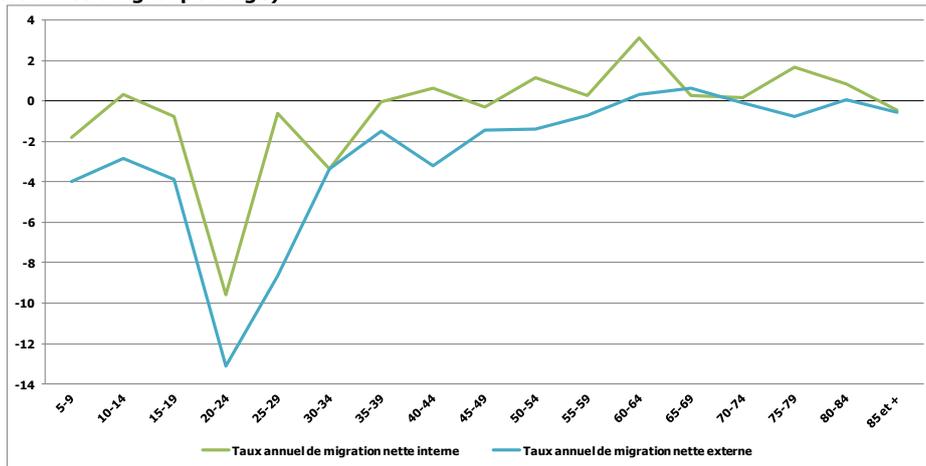
Zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer

Entre 2003 et 2008, la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer a perdu plus de personnes qu'elle n'en a gagnées. Ainsi, en 5 ans, 10 233 personnes sont entrées sur le territoire, dont 3 489 (34,1 %) résidaient dans une autre région. Durant la même période, 13 108 personnes en sont sorties. 5 825 d'entre elles ont quitté la région. Au final, la ZE de Boulogne-sur-Mer accuse un taux annuel de migration nette négatif (-3.8 ‰ habitants). Ce taux est cependant beaucoup plus important en ce qui concerne les échanges avec le reste de la France, que les échanges avec le reste de la région (-3,1 ‰ versus -0.7 ‰ habitants). Par rapport aux autres zones d'emploi, la ZE de Boulogne-sur-Mer se classe au 33<sup>e</sup> rang des zones d'emploi ayant le taux annuel de migration nette le plus négatif.

Les mouvements migratoires concernent d'abord les zones d'emploi voisines. Ainsi, 16,8 % des entrants viennent de Calais, 12,4 % de Berck-Montreuil. Ces deux zones d'emploi recueillent également la part la plus importante des sortants (14,2 % et 12,1 % respectivement). La ZE de Lille se classe en troisième position, représentant ainsi 11 % des sortants et 8,1 % des entrants de la ZE de Boulogne-sur-Mer. 7,7 % des sortants se sont installés en Île-de-France, 3,9 % en Picardie. Les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, totalisent pratiquement 12 % des sortants. L'Île-de-France représente 10,6 % des entrants, la Picardie 6 %. Le flux migratoire (entrant-sortant) entre la ZE de Boulogne-sur-Mer et la ZE de Calais est légèrement déficitaire (-140 habitants). Le déficit s'accroît en ce qui concerne les échanges avec la ZE de Berck-Montreuil (-315 habitants) et surtout avec la ZE de Lille (-619 habitants). Par contre, le solde migratoire demeure positif vis-à-vis des ZE de Béthune-Bruay (+100 habitants), Lens-Hénin (+106 habitants) et surtout Roubaix Tourcoing (+179). En revanche, bien que les flux des entrants et des sortants soient importants vis-à-vis de l'Île-de-France (1 082 versus 1 011), le solde migratoire demeure légèrement positif pour la ZE de Boulogne-sur-Mer (+71 habitants).

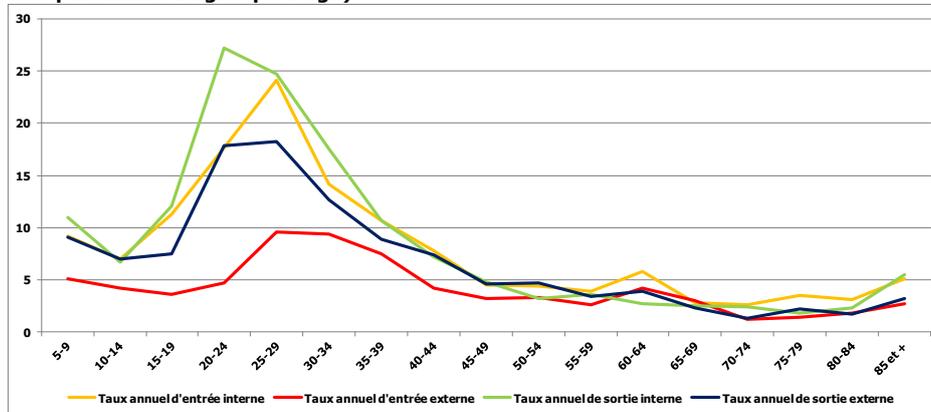
C'est à 20-24 ans que les taux annuels de migration nette internes comme externes sont les plus marqués, en raison du départ des élèves et des étudiants vers les lieux d'enseignements (Métropole lilloise, région parisienne). En revanche, la ZE de Boulogne-sur-Mer semble attirer plus qu'elle ne perd les retraités (60-64 ans) venant du reste de la région. L'attraction semble également positive par rapport au reste de la France chez les 65-69 ans.

**Graphique 14 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Boulogne-sur-Mer (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 15 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Boulogne-sur-Mer (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 10 : Entrants et sortants de la ZE de Boulogne-sur-Mer selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	326	3,2	147	1,1	179	36	0,5
	Lille	824	8,1	1 443	11,0	-619	-124	1,8
	Dunkerque	341	3,3	334	2,5	7	1	1,0
	Flandre-Lys	123	1,2	92	0,7	30	6	0,8
	Douai	108	1,1	47	0,4	61	12	0,4
	Valenciennes	133	1,3	136	1,0	-3	-1	1,0
	Cambrai	106	1,0	67	0,5	39	8	0,6
	Maubeuge	101	1,0	44	0,3	57	11	0,4
	Arras	410	4,0	329	2,5	81	16	0,8
	Lens-Hénin	328	3,2	222	1,7	106	21	0,7
	Bethune-Bruay	302	3,0	202	1,5	100	20	0,7
	Saint-Omer	651	6,4	772	5,9	-121	-24	1,2
	Calais	1 719	16,8	1 859	14,2	-140	-28	1,1
	Berck-Montreuil	1 272	12,4	1 587	12,1	-315	-63	1,2
	Île-de-France	1 082	10,6	1 011	7,7	71	14	0,9
	Champagne-Ardenne	174	1,7	193	1,5	-20	-4	1,1
	Picardie	615	6,0	517	3,9	98	20	0,8
	Haute-Normandie	180	1,8	219	1,7	-38	-8	1,2
	Centre	75	0,7	187	1,4	-112	-22	2,5
	Basse-Normandie	83	0,8	174	1,3	-91	-18	2,1
	Bourgogne	76	0,7	159	1,2	-82	-16	2,1
	Lorraine	78	0,8	114	0,9	-36	-7	1,5
	Alsace	53	0,5	75	0,6	-22	-4	1,4
	Franche-Comté	36	0,3	83	0,6	-47	-9	2,3
	Pays de la Loire	94	0,9	260	2,0	-167	-33	2,8
	Bretagne	143	1,4	287	2,2	-144	-29	2,0
	Poitou-Charentes	80	0,8	193	1,5	-113	-23	2,4
	Aquitaine	102	1,0	292	2,2	-190	-38	2,9
	Midi-Pyrénées	74	0,7	308	2,4	-234	-47	4,1
	Limousin	8	0,1	47	0,4	-39	-8	5,6
	Rhône-Alpes	135	1,3	619	4,7	-484	-97	4,6
	Auvergne	20	0,2	58	0,4	-38	-8	2,8
	Languedoc-Roussillon	90	0,9	337	2,6	-246	-49	3,7
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	233	2,3	590	4,5	-358	-72	2,5
	Corse	0	0,0	26	0,2	-26	-5	-
	DOM et COM	55	0,5	76	0,6	-21	-4	1,4
		10 233	100	13 108	100	-2 875	-575	1,3

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 824 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Boulogne-sur-Mer (BM) (8,1 % des entrées) alors que 1 443 ont quitté la ZE de BM pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Douai

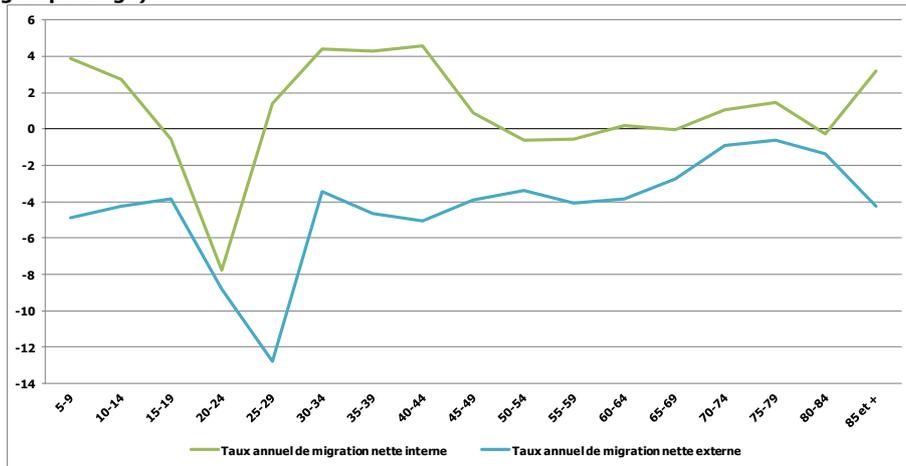
Entre 2003 et 2008, 21 680 personnes sont entrées dans la zone d'emploi de Douai. Sur la même période, 25 927 en sont sorties, générant ainsi un solde migratoire négatif équivalent à la perte de 849 personnes en moyenne chaque année. Ce territoire affiche un taux de migration nette global négatif (-3,7 ‰ habitants), ce qui, dans le classement décroissant des taux, le situe au 40<sup>e</sup> rang des zones d'emploi de l'Hexagone. Toutefois, si les taux de migration nette avec le reste de la France sont négatifs (-4,7 ‰ habitants), ce taux est en revanche positif par rapport au reste de la région (+1 ‰ habitants). 23,9 % des entrants et 40,9 % des sortants viennent ou, au contraire, sont partis s'installer dans une autre région de France métropolitaine. On voit donc que les flux migratoires concernent, avant tout, des échanges internes à la région.

La zone d'emploi de Lille représente à elle seule 28,2 % des entrants, suivi de la ZE de Valenciennes (12 %), de Lens-Hénin (9,3 %), de Roubaix-Tourcoing (7,9 %). Par rapport aux autres régions, l'Île-de-France fournit 5,6 % des entrants, la Picardie (2,9 %). En termes de départs, cette fois-ci, Lille recueille 15,7 % des sortants de la ZE de Douai, Valenciennes 11,5 %, Arras 8,3 %, Cambrais 7,6 %, la région Île-de-France 7 % et les régions Sud (Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon) 12 %.

La zone d'emploi de Douai bénéficie d'un solde migratoire nettement positif par rapport à la ZE de Lille, représentant en moyenne 410 personnes de plus chaque année. En revanche, la situation est très légèrement déficitaire vis-à-vis de la ZE de Valenciennes (-77 personnes/an). Le déficit s'accroît vis-à-vis de la ZE de Cambrais et d'Arras (-171 et -166 personnes/an respectivement). Par rapport au reste de la France, le déficit est à son maximum vis-à-vis des régions Île-de-France et PACA (-119 et -129 personnes/an respectivement).

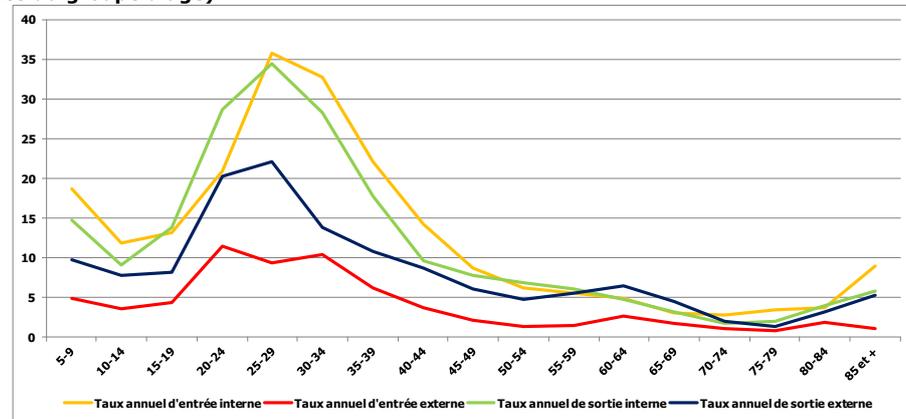
La ZE de Douai exerce vis-à-vis des zones d'emploi limitrophes, et sans doute celle de Lille, une forte attractivité sur les populations ayant entre 30 et 44 ans ainsi que sur celles, mais de façon moins marquée, âgées de 20-24 ans et 45-49 ans. Parallèlement, les taux de migration nette par rapport au reste de la France témoignent, tous, de soldes négatifs quel que soit le groupe d'âge. Sans surprise, ce taux est à son maximum à l'âge des études, où les migrations de longues distances deviennent plus fréquentes.

Graphique 16 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Douai (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Graphique 17 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Douai (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Tableau 11 : Entrants et sortants de la ZE de Douai selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	1 721	7,9	770	3,0	951	190	0,4
	Lille	6 113	28,2	4 063	15,7	2 050	410	0,7
	Dunkerque	203	0,9	227	0,9	-24	-5	1,1
	Flandre-Lys	175	0,8	92	0,4	83	17	0,5
	Valenciennes	2 601	12,0	2 987	11,5	-386	-77	1,1
	Cambrai	1 125	5,2	1 979	7,6	-854	-171	1,8
	Maubeuge	405	1,9	464	1,8	-59	-12	1,1
	Arras	1 314	6,1	2 143	8,3	-829	-166	1,6
	Lens-Hénin	2 020	9,3	1 677	6,5	344	69	0,8
	Bethune-Bruay	434	2,0	443	1,7	-9	-2	1,0
	Saint-Omer	156	0,7	78	0,3	79	16	0,5
	Calais	59	0,3	87	0,3	-29	-6	1,5
	Boulogne-sur-Mer	47	0,2	108	0,4	-61	-12	2,3
	Berck-Montreuil	127	0,6	217	0,8	-89	-18	1,7
	Île-de-France	1 225	5,6	1 821	7,0	-596	-119	1,5
	Champagne-Ardenne	200	0,9	256	1,0	-56	-11	1,3
	Picardie	638	2,9	796	3,1	-158	-32	1,2
	Haute-Normandie	212	1,0	361	1,4	-149	-30	1,7
	Centre	148	0,7	392	1,5	-244	-49	2,6
	Basse-Normandie	78	0,4	173	0,7	-95	-19	2,2
	Bourgogne	48	0,2	227	0,9	-179	-36	4,7
	Lorraine	256	1,2	275	1,1	-19	-4	1,1
	Alsace	114	0,5	190	0,7	-76	-15	1,7
	Franche-Comté	97	0,4	227	0,9	-131	-26	2,4
	Pays de la Loire	110	0,5	407	1,6	-297	-59	3,7
	Bretagne	138	0,6	451	1,7	-313	-63	3,3
	Poitou-Charentes	25	0,1	277	1,1	-252	-50	11,1
	Aquitaine	124	0,6	573	2,2	-449	-90	4,6
	Midi-Pyrénées	76	0,4	532	2,1	-456	-91	7,0
	Limousin	4	0,0	207	0,8	-203	-41	51,2
	Rhône-Alpes	973	4,5	1 338	5,2	-365	-73	1,4
	Auvergne	51	0,2	171	0,7	-121	-24	3,4
	Languedoc-Roussillon	171	0,8	668	2,6	-497	-99	3,9
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	445	2,1	1 092	4,2	-647	-129	2,5
	DOM	8	0,0	37	0,1	-29	-6	-
	Corse et COM	39	0,2	119	0,5	-80	-16	3,0
		21 680	100	25 927	100	-4 247	-849	1,2

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 6 113 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Douai (28,2 % de ses entrées) alors que 4 063 ont quitté la ZE de Douai pour la ZE de Lille

Zone d'emploi de Calais

Entre 2003 et 2008, 10 696 personnes sont entrées dans la zone d'emploi de Calais. Les trois quarts (7 951) d'entre elles viennent d'une autre zone d'emploi de la région, et le quart restant (2 745) d'une autre région de France. Sur la même période, 13 362 personnes sont sorties de la zone d'emploi de Calais, dont 42,9 % (5 667) vers une autre région. Au total, la ZE de Calais a perdu 533 habitants en moyenne chaque année.

Le taux de migration nette global demeure négatif (-3,5 ‰ habitants), ce qui est en grande partie lié au taux annuel de migration nette avec le reste de la France, nettement négatif (-3,8 ‰ habitants) comparativement au taux annuel de migration nette avec le reste de la région, qui lui est presque nul (+0,3 ‰ habitants).

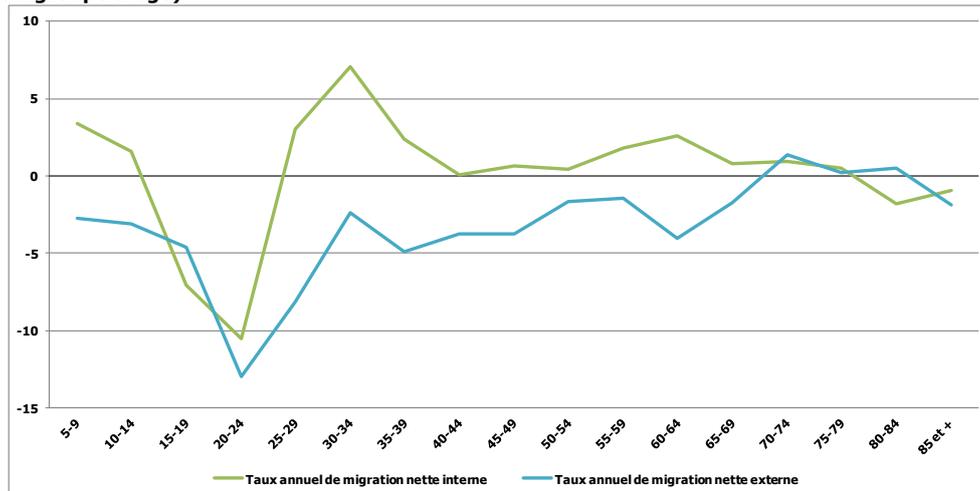
Les personnes, ayant quitté la ZE de Calais, ont principalement migré vers les territoires voisins. Ainsi, la ZE de Boulogne-sur-Mer a été la destination de 12,9 % des sortants de la ZE de Calais, suivi de Dunkerque (10,3 %) et de Saint-Omer (9,1 %). Plus éloignée, la ZE de Lille représente pourtant 11,7 % des sortants. Au-delà de la région Nord – Pas-de-Calais, les régions Île-de-France, PACA et Rhône-Alpes représentent respectivement 6,2 %, 5,1 %, et 4,7 % des sortants.

Presque le quart (21,7 %) des personnes ayant immigré dans la ZE de Calais viennent de la ZE de Dunkerque. 17,4 % étaient domiciliées 5 ans auparavant dans la ZE de Boulogne-sur-Mer, 9,8 % dans la ZE de Saint-Omer et 6,0 % dans la ZE de Lille. La région Île-de-France a fourni 6,8 % des entrants, la Picardie 3,5 %.

Par rapport à la ZE de Dunkerque, la ZE de Calais affiche un solde migratoire positif représentant un gain de 189 personnes en moyenne chaque année. Le solde migratoire est également légèrement positif vis-à-vis de la ZE de Boulogne (+28 personnes par an). En revanche, la ZE de Lille a attiré davantage de résidents de la ZE de Calais qu'elle n'en a fourni (-184 personnes par an). Le solde est également négatif par rapport à la ZE de Saint-Omer et à la région Île-de-France, mais de façon nettement moins marquée que pour la ZE de Lille (-33 et -21 personnes par an respectivement). Vis-à-vis des autres régions, le déficit est marqué par rapport à la région Rhône-Alpes et PACA (-465 habitants et -462 habitants respectivement).

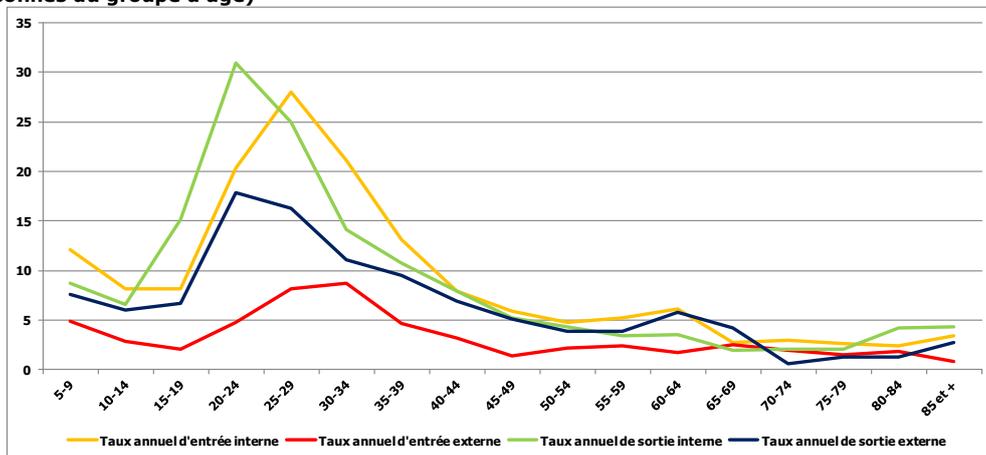
Hormis chez les 15-24 ans, la ZE de Calais affiche des taux annuels de migration nette internes globalement positifs. Ce territoire attire, tous particulièrement les 25-39 ans et les 55-64 ans, dont les taux migratoires internes demeurent très nettement positifs. Les taux annuels de migration nette externes par âges sont tous négatifs, hormis chez les 70-84 ans.

**Graphique 18 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Calais (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 19 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Calais (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 12 : Entrants et sortants de la ZE de Calais selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	270	2,5	223	1,7	48	10	0,8
	Lille	642	6,0	1 562	11,7	-920	-184	2,4
	Dunkerque	2 316	21,7	1 371	10,3	945	189	0,6
	Flandre-Lys	192	1,8	185	1,4	7	1	1,0
	Douai	87	0,8	59	0,4	29	6	0,7
	Valenciennes	181	1,7	212	1,6	-31	-6	1,2
	Cambrai	66	0,6	62	0,5	4	1	0,9
	Maubeuge	63	0,6	85	0,6	-22	-4	1,3
	Arras	285	2,7	331	2,5	-46	-9	1,2
	Lens-Hénin	282	2,6	169	1,3	113	23	0,6
	Bethune-Bruaix	313	2,9	224	1,7	89	18	0,7
	Saint-Omer	1 052	9,8	1 215	9,1	-163	-33	1,2
	Boulogne-sur-Mer	1 859	17,4	1 719	12,9	140	28	0,9
	Berck-Montreuil	342	3,2	277	2,1	65	13	0,8
	Île-de-France	723	6,8	828	6,2	-105	-21	1,1
	Champagne-Ardenne	116	1,1	141	1,1	-25	-5	1,2
	Picardie	370	3,5	365	2,7	5	1	1,0
	Haute-Normandie	129	1,2	214	1,6	-85	-17	1,7
	Centre	111	1,0	223	1,7	-112	-22	2,0
	Basse-Normandie	69	0,6	122	0,9	-53	-11	1,8
	Bourgogne	67	0,6	104	0,8	-37	-7	1,5
	Lorraine	105	1,0	196	1,5	-91	-18	1,9
	Alsace	91	0,9	158	1,2	-67	-13	1,7
	Franche-Comté	68	0,6	97	0,7	-29	-6	1,4
	Pays de la Loire	57	0,5	244	1,8	-187	-37	4,3
	Bretagne	83	0,8	248	1,9	-165	-33	3,0
	Poitou-Charentes	57	0,5	179	1,3	-122	-24	3,2
	Aquitaine	69	0,6	338	2,5	-269	-54	4,9
	Midi-Pyrénées	63	0,6	250	1,9	-187	-37	4,0
	Limousin	24	0,2	121	0,9	-97	-19	5,1
	Rhône-Alpes	168	1,6	633	4,7	-465	-93	3,8
	Auvergne	26	0,2	50	0,4	-24	-5	1,9
	Languedoc-Roussillon	73	0,7	352	2,6	-278	-56	4,8
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	221	2,1	683	5,1	-462	-92	3,1
	Corse	3	0,0	18	0,1	-15	-3	5,7
	DOM et COM	50	0,5	103	0,8	-52	-10	2,0
		10 696	100	13 362	100	-2 665	-533	1,2

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 642 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Calais (6,0 % de ses entrées) alors que 1 562 ont quitté la ZE de Calais pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Valenciennes

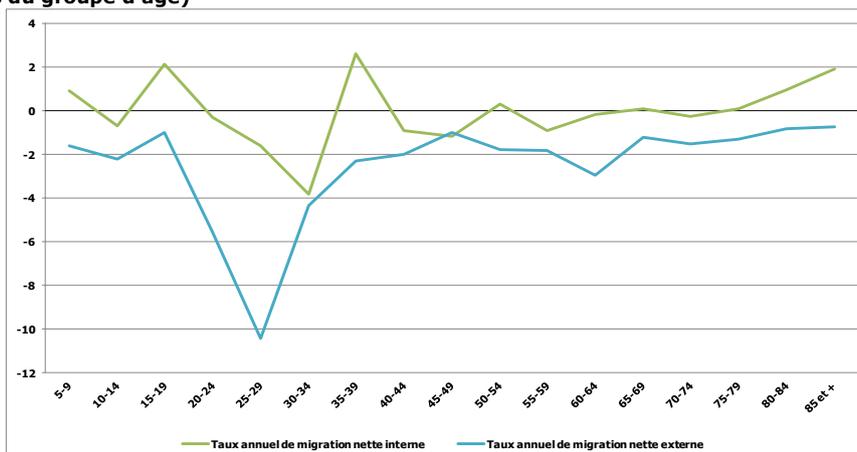
Entre 2003 et 2008, 22 751 personnes se sont installées dans la zone d'emploi de Valenciennes. Sur la même période, davantage l'ont quittée (27 532 sortants). Ainsi, ce territoire affiche un taux annuel de migration nette global négatif (-2,9 ‰ habitants). Néanmoins, le taux de migration nette témoigne d'une situation davantage déficitaire vis-à-vis du reste de la France (-2,8 ‰ habitants) que vis-à-vis du reste de la région (-0,2 ‰ habitants).

Presque la moitié (45,5 %) des personnes sorties de la ZE de Valenciennes se sont installées dans une autre région. L'Île-de-France concentre à elle seule 10,1 % des sortants, 3,8 % pour la Picardie et 10,8 % pour les seules régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Néanmoins, c'est la ZE de Lille qui, proportionnellement, recueille le plus de sortants de la ZE de Valenciennes (14,8 %), suivie des ZE de Cambrais (10,9 %), Douai (9,4 %) et Maubeuge (9,3 %). Les entrants dans la ZE de Valenciennes sont, pour 14,4 % d'entre eux, originaires de la ZE de Lille, 13,1 % de la ZE de Douai, 12 % de la ZE de Maubeuge. Au total, 35,3 % de ces sortants viennent d'une autre région, dont 9,1 % d'Île-de-France.

En termes d'effectifs, c'est avec la ZE de Cambrai que le déficit est le plus marqué. En effet, la ZE de Valenciennes a perdu 207 personnes en moyenne chaque année, du fait des mouvements migratoires. Le déficit est également important vis-à-vis de la ZE de Lille (-161 personnes/an), ainsi que vis-à-vis des régions Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA (-142, -121 et -104 personnes/an respectivement). Les mouvements migratoires sont, en revanche, légèrement positifs par rapport à la ZE de Douai, de Lens-Hénin et de Maubeuge (+77, +51 et +37 personnes/an respectivement).

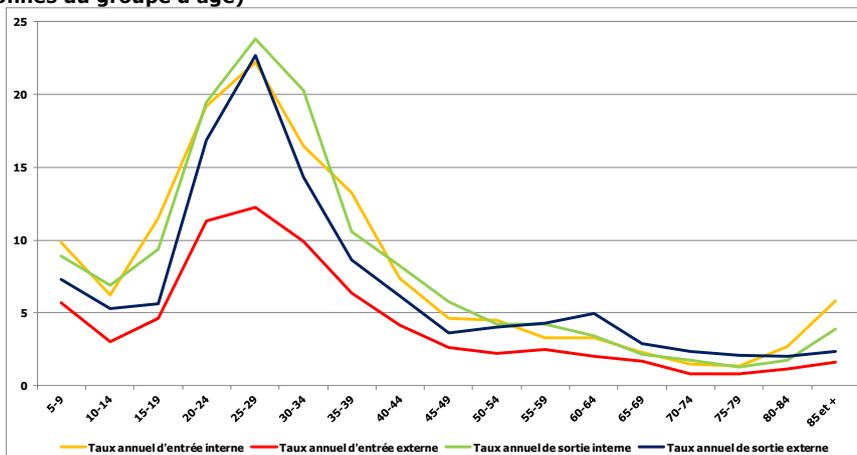
Les taux annuels de migration externe par âges sont tous négatifs. Les inflexions les plus importantes de la courbe correspondent à l'âge de migrations liées aux études et à l'âge de la retraite. Concernant les migrations internes dans le Nord - Pas-de-Calais, c'est chez les 30-34 ans que le déficit est le plus marqué. En revanche, les taux annuels de migration internes sont positifs chez les 35-39 ans et les moins de 19 ans.

**Graphique 20 : Taux annuel de migration nette interne et externe selon l'âge de la ZE de Valenciennes (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 21 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe selon l'âge de la ZE de Valenciennes (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 13 : Entrants et sortants de la ZE de Valenciennes selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	1 436	6,3	706	2,6	730	146	0,5
	Lille	3 278	14,4	4 082	14,8	-804	-161	1,2
	Dunkerque	349	1,5	310	1,1	39	8	0,9
	Flandre-Lys	149	0,7	147	0,5	1	0	1,0
	Douai	2 987	13,1	2 601	9,4	386	77	0,9
	Cambrai	1 969	8,7	3 004	10,9	-1 036	-207	1,5
	Maubeuge	2 734	12,0	2 551	9,3	183	37	0,9
	Arras	314	1,4	382	1,4	-68	-14	1,2
	Lens-Hénin	612	2,7	360	1,3	253	51	0,6
	Bethune-Bruay	339	1,5	284	1,0	55	11	0,8
	Saint-Omer	129	0,6	74	0,3	55	11	0,6
	Calais	212	0,9	181	0,7	31	6	0,9
	Boulogne-sur-Mer	136	0,6	133	0,5	3	1	1,0
	Berck-Montreuil	77	0,3	183	0,7	-106	-21	2,4
	Île-de-France	2 078	9,1	2 789	10,1	-711	-142	1,3
	Champagne-Ardenne	394	1,7	411	1,5	-17	-3	1,0
	Picardie	1 065	4,7	1 058	3,8	7	1	1,0
	Haute-Normandie	450	2,0	331	1,2	119	24	0,7
	Centre	256	1,1	533	1,9	-277	-55	2,1
	Basse-Normandie	177	0,8	215	0,8	-38	-8	1,2
	Bourgogne	179	0,8	229	0,8	-49	-10	1,3
	Lorraine	363	1,6	514	1,9	-150	-30	1,4
	Alsace	204	0,9	244	0,9	-40	-8	1,2
	Franche-Comté	177	0,8	281	1,0	-104	-21	1,6
	Pays de la Loire	309	1,4	502	1,8	-193	-39	1,6
	Bretagne	223	1,0	523	1,9	-300	-60	2,3
	Poitou-Charentes	129	0,6	317	1,2	-188	-38	2,5
	Aquitaine	177	0,8	562	2,0	-385	-77	3,2
	Midi-Pyrénées	181	0,8	539	2,0	-358	-72	3,0
	Limousin	17	0,1	244	0,9	-227	-45	14,4
	Rhône-Alpes	530	2,3	1 133	4,1	-603	-121	2,1
	Auvergne	98	0,4	192	0,7	-94	-19	2,0
	Languedoc-Roussillon	284	1,2	620	2,3	-336	-67	2,2
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	613	2,7	1 134	4,1	-521	-104	1,8
	Corse	13	0,1	51	0,2	-38	-8	4,0
	DOM et COM	111	0,5	111	0,4	0	0	1,0
		22 751	100	27 532	100	-4 781	-956	1,2

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 3 278 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Valenciennes (14,4 % de ses entrées) alors que 4 082 ont quitté la ZE de Valenciennes pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Saint-Omer

Sur cinq années, 9 892 individus ont immigré dans la zone d'emploi de Saint-Omer. Parallèlement, 11 145 personnes en sont sorties, occasionnant la perte de 1 253 personnes. Ainsi, la ZE de Saint-Omer accuse un taux annuel de migration nette global négatif (-2,3 ‰ habitants). Cependant, ce sont, avant tout, les migrations avec le reste de la France qui explique le niveau de ce taux (-2,5 ‰ habitants), les migrations avec le reste de la région générant au contraire un taux annuel de migration nette légèrement positif (+0,2 ‰ habitants). Néanmoins, en termes d'effectifs, la plus grande partie des échanges concernent des migrations internes à la région, les migrations externes ne comptant seulement que 19,3 % des arrivées (1 914 entrants) et 29,2 % des départs (3 252 sortants).

Les ZE de Béthune-Bruay, Calais, Flandre-Lys, Dunkerque et Lille constituent, à elles seules, un peu plus de la moitié des entrants de la ZE de Saint-Omer (14,0 %, 12,3 %, 10,6 %, 9,9 % et 7,9 % respectivement). Par ailleurs, seulement 4 % des entrants viennent d'Île-de-France.

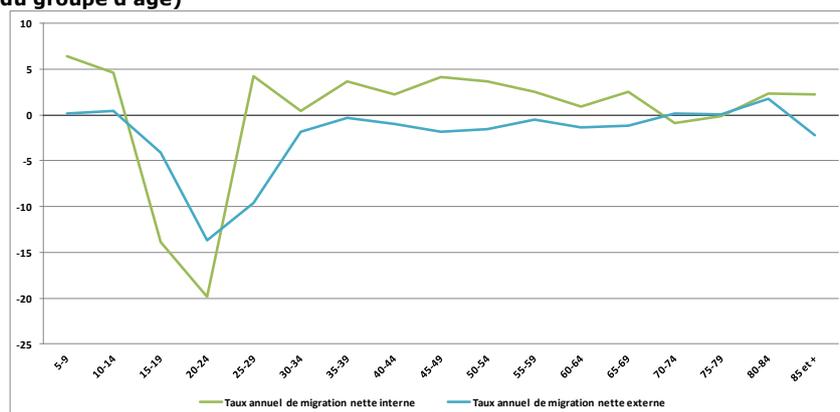
Les personnes ayant quitté la ZE de Saint-Omer se sont installées, pour 14,9 % d'entre elles, dans la ZE de Lille. 12,9 % ont émigré dans la ZE de Béthune Bruay, 9,4 % dans la ZE de Calais. Par ailleurs, 4,9 % d'entre elles sont parties en Île-de-France et, pratiquement 7 %, dans des régions du sud de la France (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

En termes d'effectifs, c'est principalement par rapport à la ZE de Lille que le flux migratoire est le plus déficitaire (-176 personnes/an en moyenne). La ZE de Saint-Omer perd également des individus par rapport à la ZE d'Arras et de Béthune-Bruay (-22 et -12 personnes/an respectivement). La situation est également déficitaire vis-à-vis des régions du sud, ainsi que vis-à-vis des régions Aquitaine (-38 personnes/an en moyenne), Centre (-22 personnes/an) et Île-de-France (-29 personnes/an en moyenne)

En revanche, ce territoire présente un solde migratoire positif vis-à-vis des ZE de Dunkerque, Flandre-Lys, Roubaix-Tourcoing, Calais, Boulogne-sur-Mer et Lens-Hénin (+91, +78, +36, +33, +24 et +16 personnes/an respectivement).

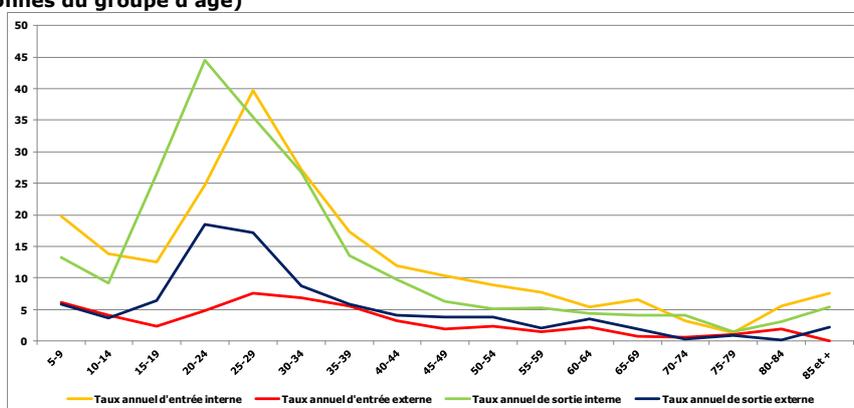
Les taux de migration nette internes par âge sont, en majorité, positifs. Fait marquant, les 15-24 ans connaissent un taux migratoire témoignant d'une situation particulièrement déficitaire (-20‰ habitants), par rapport au reste de la région, dépassant celui caractérisant les migrations avec le reste de la France. Il semble, qu'ici plus qu'ailleurs, la poursuite des études obligent les jeunes à quitter ce territoire.

Graphique 22 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Saint-Omer (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Graphique 23 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Saint-Omer (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Tableau 14 : Entrants et sortants de la ZE de Saint-Omer selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	335	3,4	154	1,4	181	36	0,5
	Lille	782	7,9	1 664	14,9	-881	-176	2,1
	Dunkerque	982	9,9	528	4,7	453	91	0,5
	Flandre-Lys	1 050	10,6	662	5,9	388	78	0,6
	Douai	78	0,8	156	1,4	-79	-16	2,0
	Valenciennes	74	0,8	129	1,2	-55	-11	1,7
	Cambrai	43	0,4	35	0,3	8	2	0,8
	Maubrai	40	0,4	29	0,3	11	2	0,7
	Arras	406	4,1	515	4,6	-108	-22	1,3
	Lens-Hénin	329	3,3	247	2,2	82	16	0,8
	Bethune-Bruay	1 381	14,0	1 442	12,9	-62	-12	1,0
	Calais	1 215	12,3	1 052	9,4	163	33	0,9
	Boulogne-sur-Mer	772	7,8	651	5,8	121	24	0,8
	Berck-Montreuil	490	5,0	629	5,6	-139	-28	1,3
Île-de-France		400	4,0	543	4,9	-143	-29	1,4
Champagne-Ardenne		93	0,9	84	0,8	8	2	0,9
Picardie		240	2,4	303	2,7	-63	-13	1,3
Haute-Normandie		184	1,9	205	1,8	-21	-4	1,1
Centre		34	0,3	144	1,3	-110	-22	4,2
Basse-Normandie		19	0,2	34	0,3	-15	-3	1,8
Bourgogne		75	0,8	78	0,7	-3	-1	1,0
Lorraine		38	0,4	83	0,7	-45	-9	2,2
Alsace		43	0,4	72	0,6	-28	-6	1,7
Franche-Comté		29	0,3	60	0,5	-30	-6	2,0
Pays de la Loire		65	0,7	151	1,4	-86	-17	2,3
Bretagne		70	0,7	199	1,8	-129	-26	2,8
Poitou-Charentes		13	0,1	91	0,8	-78	-16	6,8
Aquitaine		16	0,2	205	1,8	-189	-38	12,8
Midi-Pyrénées		56	0,6	117	1,1	-61	-12	2,1
Limousin		30	0,3	43	0,4	-13	-3	1,4
Rhône-Alpes		192	1,9	338	3,0	-146	-29	1,8
Auvergne		16	0,2	38	0,3	-22	-4	2,4
Languedoc-Roussillon		33	0,3	135	1,2	-102	-20	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur		173	1,7	298	2,7	-126	-25	1,7
Corse		0	0,0	18	0,2	-18	-4	-
DOM et COM		94	1,0	13	0,1	82	16	0,1
		9 892	100	11 145	100	-1 253	-251	1,1

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 782 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Saint-Omer (7,9 % de ses entrées) alors que 1 664 ont quitté la ZE de Saint-Omer pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Cambrai

Entre 2003 et 2008, 15 780 personnes ont quitté la zone d'emploi de Cambrai. Durant la même période, 14 656 personnes sont venues s'y installer. Ce territoire a donc perdu, au total sur cette période, 1 123 individus du fait des migrations. Ceci dit, le taux migratoire indique un déficit uniquement avec le reste de la France, générant ainsi un taux annuel de migration nette avec le reste de la France négatif (-3,4 ‰ habitants). En revanche, la ZE de Cambrai a gagné vis-à-vis du reste de la région 1 658 personnes, ce qui se traduit par un taux annuel de migration nette avec le reste de la France de +2‰ habitants. Cependant, en termes d'effectifs, les échanges externes à la région représentent un peu plus d'un tiers des arrivées et pratiquement la moitié des départs (48,8 %).

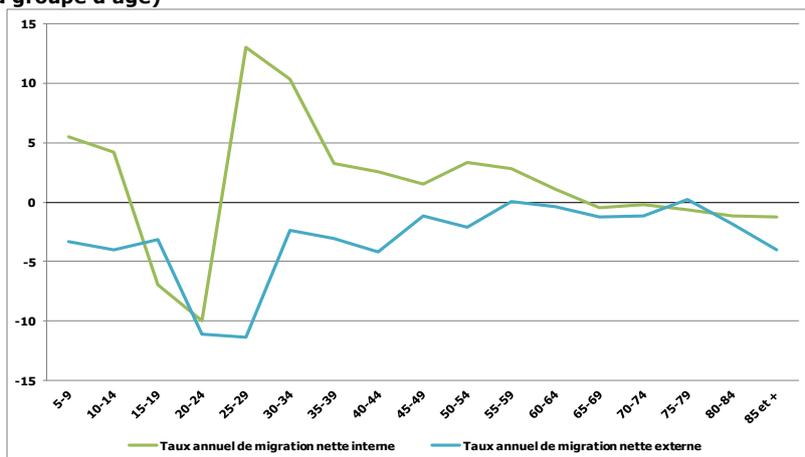
La Picardie représente avec les ZE de Valenciennes et Lille, les destinations où, proportionnellement, se sont rendues le plus les personnes qui ont quitté la ZE de Cambrai (12,7 %, 12,5 % et 11,2 % respectivement). Parmi les autres régions de destination, l'Île-de-France, ainsi que les régions du sud (PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon), regroupent respectivement 6,7 % et 10,6 % des sortants.

En sens inverse, les personnes venues s'installer dans la ZE de Cambrais viennent, en premier lieu, de la ZE de Valenciennes (20,5 %), suivie de la ZE de Douai (13,5 %) et de la région Picardie (11,5 %). Les ZE de Lille et Arras ont, pour leur part, fourni chacune 8,1 % des entrants.

Le nombre de sortants vers la ZE de Lille (1 773) a été supérieur au nombre d'entrants (1 194) au sein de cette même zone d'emploi, créant le solde négatif le plus important, représentant en moyenne une perte de 116 personnes par an. La ZE de Cambrai est également déficitaire vis-à-vis de la région Picardie (-66 personnes/an) et, de façon nettement plus faible, vis-à-vis de l'Île-de-France (-5 personnes/an). En revanche, la ZE de Cambrais a attiré plus de personnes qu'elle n'en a perdues par rapport à la ZE de Valenciennes et de Douai, gagnant ainsi, en moyenne chaque année, respectivement 207 et 171 personnes. Le déficit est également marqué vis-à-vis des régions du sud, notamment en Rhône-Alpes (-83 personnes en moyenne, chaque année).

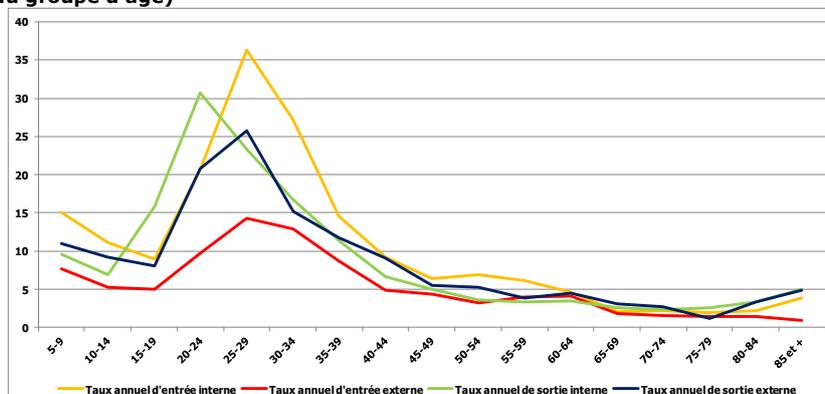
Entre 25 et 64 ans, la ZE de Cambrai a attiré plus de personnes qu'elle n'en a perdues. Cela est particulièrement vrai chez les 25-34 ans, où les taux annuels de migration nette internes atteignent des valeurs particulièrement élevées. Néanmoins, les taux annuels de migration nette demeurent négatifs chez les 15-24 ans, conséquence des départs liés aux études vers d'autres zones d'emploi, notamment celle de Lille, ainsi que vers le reste de la France.

**Graphique 24 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Cambrai (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 25 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Cambrai (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 15 : Entrants et sortants de la ZE de Cambrai selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	535	3,6	194	1,2	341	68	0,4
	Lille	1 194	8,1	1 773	11,2	-580	-116	1,5
	Dunkerque	114	0,8	185	1,2	-72	-14	1,6
	Flandre-Lys	42	0,3	95	0,6	-53	-11	2,3
	Douai	1 979	13,5	1 125	7,1	854	171	0,6
	Valenciennes	3 004	20,5	1 969	12,5	1 036	207	0,7
	Maubeuge	892	6,1	842	5,3	49	10	0,9
	Arras	1 182	8,1	1 040	6,6	142	28	0,9
	Lens-Hénin	378	2,6	289	1,8	90	18	0,8
	Bethune-Bruay	175	1,2	185	1,2	-10	-2	1,1
	Saint-Omer	35	0,2	43	0,3	-8	-2	1,2
	Calais	62	0,4	66	0,4	-4	-1	1,1
	Boulogne-sur-Mer	67	0,5	106	0,7	-39	-8	1,6
	Berck-Montreuil	71	0,5	160	1,0	-89	-18	2,3
	Île-de-France	1 041	7,1	1 064	6,7	-23	-5	1,0
	Champagne-Ardenne	189	1,3	201	1,3	-12	-2	1,1
	Picardie	1 679	11,5	2 007	12,7	-329	-66	1,2
	Haute-Normandie	115	0,8	197	1,2	-82	-16	1,7
	Centre	172	1,2	224	1,4	-53	-11	1,3
	Basse-Normandie	70	0,5	84	0,5	-13	-3	1,2
	Bourgogne	55	0,4	144	0,9	-89	-18	2,6
	Lorraine	173	1,2	240	1,5	-67	-13	1,4
	Alsace	138	0,9	79	0,5	59	12	0,6
	Franche-Comté	61	0,4	146	0,9	-85	-17	2,4
	Pays de la Loire	75	0,5	220	1,4	-145	-29	2,9
	Bretagne	76	0,5	260	1,6	-184	-37	3,4
	Poitou-Charentes	62	0,4	216	1,4	-154	-31	3,5
	Aquitaine	169	1,2	409	2,6	-240	-48	2,4
	Midi-Pyrénées	37	0,3	266	1,7	-229	-46	7,2
	Limousin	28	0,2	65	0,4	-37	-7	2,3
	Rhône-Alpes	257	1,8	670	4,2	-413	-83	2,6
	Auvergne	20	0,1	151	1,0	-132	-26	7,7
	Languedoc-Roussillon	170	1,2	311	2,0	-141	-28	1,8
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	297	2,0	690	4,4	-393	-79	2,3
	Corse	12	0,1	12	0,1	0	0	1,0
	DOM et COM	32	0,2	53	0,3	-21	-4	1,7
		14 656	100	15 780	100	-1 123	-225	1,1

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 1 194 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Cambrai (8,1 % de ses entrées) alors que 1 773 ont quitté la ZE de Cambrai pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Béthune-Bruay

Sur la période 2003-2008, la zone d'emploi de Béthune-Bruay a vu plus de personnes venir s'y installer que de personnes la quitter (26 032 entrants *versus* 25 459 sortants), générant ainsi un taux annuel de migration nette total positif (+0,4 ‰ habitants). Néanmoins, ce taux de migration recouvre deux situations inverses opposant un flux migratoire négatif vis-à-vis du reste de la France (-3,0 ‰ habitants), à un flux migratoire positif vis-à-vis du reste de la région (+3,4 ‰ habitants). En termes d'effectifs, les arrivées (21 127) sont majoritairement internes à la région (81,2 %), et presque deux tiers des départs (16 543) se sont faits en direction d'une autre zone d'emploi.

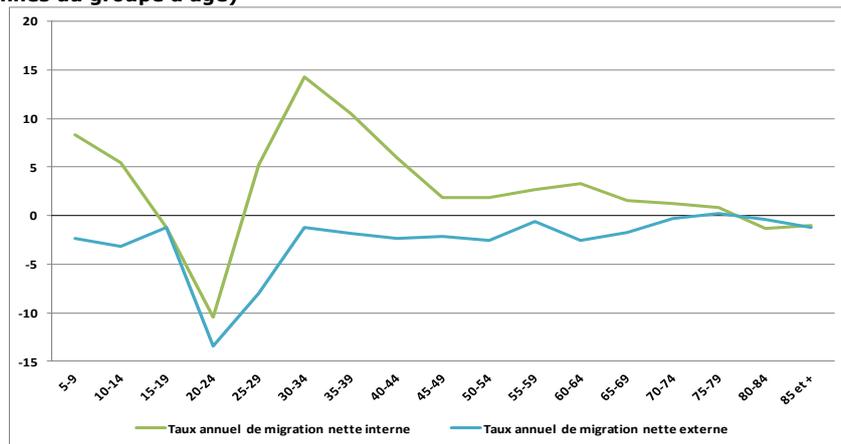
Une proportion importante (42,8 %) des personnes sorties de la ZE de Béthune-Bruay se sont installées dans des zones d'emploi voisines. La ZE de Lille recueille ainsi 17,7 % des sortants, la ZE de Lens-Hénin 13,7 % et la ZE d'Arras 11,4 %. Un peu plus d'un tiers des sortants a migré vers une autre région, dont 6,1 % en Île-de-France et 9,8 % vers les régions PACA, Rhône-Alpes ou Languedoc-Roussillon.

À l'inverse, 47,8 % des personnes ayant immigré dans la ZE de Béthune-Bruay résidaient dans les ZE de Lille ou de Lens-Hénin 5 ans auparavant (27,7 % et 20,1 % des entrants respectivement). Les entrants viennent également des zones d'emploi d'Arras, Flandre-Lys, Roubaix-Tourcoing, pour ne citer qu'elles, mais dans des proportions nettement moindres (7,4 %, 6,1 % et 5,9 % des entrants respectivement).

La ZE de Béthune-Bruay a un solde migratoire fortement excédentaire vis-à-vis de la ZE de Lille, équivalent au gain de 541 personnes en moyenne chaque année. C'est également le cas par rapport à la ZE de Lens-Hénin (+352 personnes/an). Par contre, la ZE de Béthune-Bruay a le solde migratoire négatif le plus important par rapport à la ZE d'Arras (-195 personnes/an). Le solde est très légèrement négatif vis-à-vis de la Région Île-de-France. En revanche, il se creuse très nettement vis-à-vis des régions Rhône-Alpes (-155 personnes par an), Provence-Alpes-Côte d'Azur (-109 personnes par an) et Languedoc-Roussillon (-85 personnes par an).

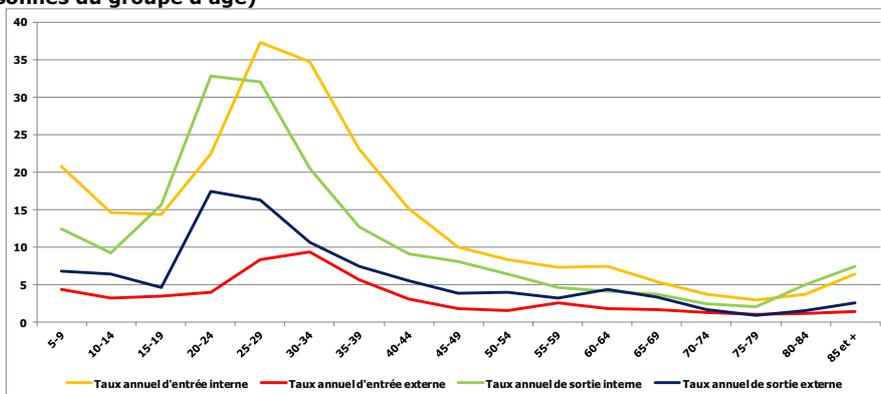
Hormis chez les 15-19 ans, les 20-24 ans et aux âges élevés, l'ensemble des taux annuels de migration nette internes sont positifs. Ces taux atteignent des valeurs particulièrement élevées entre 30 et 39 ans, témoignant ainsi de la forte attraction qu'exerce la ZE de Béthune-Bruay sur les jeunes adultes.

**Graphique 26 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Béthune-Bruay (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 27 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Béthune-Bruay (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 16 : Entrants et sortants de la ZE de Béthune-Bruay selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	1 529	5,9	527	2,1	1 003	201	0,3
	Lille	7 215	27,7	4 508	17,7	2 707	541	0,6
	Dunkerque	384	1,5	347	1,4	37	7	0,9
	Flandre-Lys	1 590	6,1	1 191	4,7	399	80	0,7
	Douai	443	1,7	434	1,7	9	2	1,0
	Valenciennes	284	1,1	339	1,3	-55	-11	1,2
	Cambrai	185	0,7	175	0,7	10	2	0,9
	Maubeuge	158	0,6	92	0,4	65	13	0,6
	Arras	1 929	7,4	2 903	11,4	-974	-195	1,5
	Lens-Hénin	5 242	20,1	3 483	13,7	1 759	352	0,7
	Saint-Omer	1 442	5,5	1 381	5,4	62	12	1,0
	Calais	224	0,9	313	1,2	-89	-18	1,4
	Boulogne-sur-Mer	202	0,8	302	1,2	-100	-20	1,5
	Berck-Montreuil	300	1,2	550	2,2	-250	-50	1,8
	Île-de-France	1 516	5,8	1 544	6,1	-28	-6	1,0
	Champagne-Ardenne	247	1,0	265	1,0	-17	-3	1,1
	Picardie	620	2,4	833	3,3	-213	-43	1,3
	Haute-Normandie	252	1,0	290	1,1	-38	-8	1,2
	Centre	181	0,7	270	1,1	-89	-18	1,5
	Basse-Normandie	47	0,2	144	0,6	-97	-19	3,1
	Bourgogne	132	0,5	186	0,7	-54	-11	1,4
	Lorraine	125	0,5	300	1,2	-175	-35	2,4
	Alsace	131	0,5	192	0,8	-61	-12	1,5
	Franche-Comté	133	0,5	145	0,6	-12	-2	1,1
	Pays de la Loire	145	0,6	336	1,3	-192	-38	2,3
	Bretagne	122	0,5	538	2,1	-416	-83	4,4
	Poitou-Charentes	65	0,3	196	0,8	-130	-26	3,0
	Aquitaine	156	0,6	362	1,4	-205	-41	2,3
	Midi-Pyrénées	94	0,4	438	1,7	-343	-69	4,6
	Limousin	26	0,1	88	0,3	-63	-13	3,4
	Rhône-Alpes	219	0,8	994	3,9	-775	-155	4,5
	Auvergne	64	0,2	175	0,7	-111	-22	2,7
	Languedoc-Roussillon	163	0,6	590	2,3	-427	-85	3,6
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	364	1,4	908	3,6	-544	-109	2,5
	Corse	3	0,0	43	0,2	-40	-8	15,4
	DOM et COM	101	0,4	80	0,3	20	4	0,8
		26 032	100	25 459	100	574	115	1,0

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 7 215 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Béthune-Bruay (BB) (27,7 % de ses entrées) alors que 4 508 ont quitté la ZE de BB pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi d'Arras

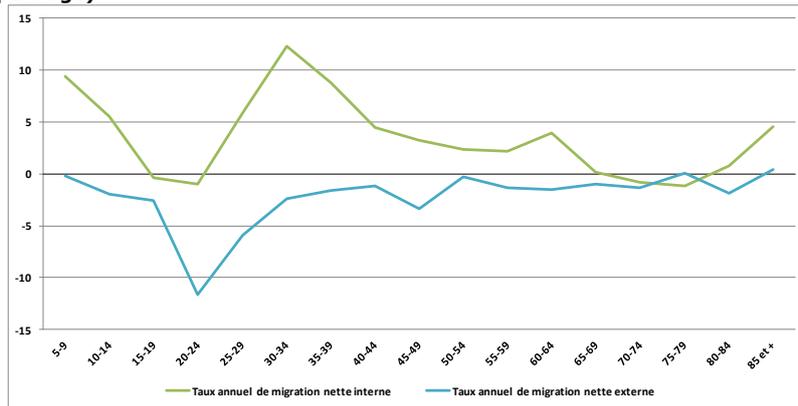
Globalement, entre 2003 et 2008, la zone d'emploi d'Arras a attiré plus de personnes qu'elle n'en a perdues. En effet, 25 015 personnes sont entrées dans ce territoire alors que, sur la même période, 23 433 en sont sorties, donnant ainsi un solde migratoire positif (+1 582 personnes), comme en témoigne le taux annuel de migration nette global (+1,4 ‰ habitants). Néanmoins, ce territoire conserve un solde migratoire négatif vis-à-vis du reste de la France (-2,5 ‰ habitants), qui s'oppose au taux de migration nette interne à la région, largement positif (+3,9 ‰ habitants). En termes d'effectifs, les échanges avec les autres zones d'emploi de la région recouvrent 69,5 % des arrivées et 55,6 % des départs.

Les personnes ayant quitté la ZE d'Arras se sont, le plus souvent, installées dans la ZE de Lille (11,1 % des sortants), de Lens-Hénin (10,9 % des sortants), de Béthune-Bruay (8,2 % des sortants). Par ailleurs, une proportion non négligeable des sortants est partie vers une autre région, en particulier en Picardie (8,2 % des sortants), en Île-de-France (6,2 % des sortants), ou encore dans les régions PACA, Rhône-Alpes, et Languedoc-Roussillon (9,8 % des sortants au total). La ZE de Lens-Hénin fournit, à elle seule, la part la plus importante des personnes qui résidaient dans une autre ZE de la région et qui sont venues s'installer au sein de la ZE d'Arras (20,2 %), suivi de la ZE de Béthune-Bruay, dont 11,6 % des entrants y résidaient 5 ans auparavant. La ZE de Lille, les régions Picardie et Île-de-France représentent respectivement 9,1 %, 8,9 % et 7,6 % des entrants.

En termes d'effectifs, ce territoire exerce une forte attractivité des populations résidant dans la ZE de Lens-Hénin. En effet, alors que 2 565 personnes ont quitté la ZE d'Arras pour s'y installer, parallèlement 5 059 personnes, originaires de la ZE de Lens-Hénin, ont émigré vers la ZE d'Arras, représentant pour cette dernière un gain de 499 personnes en moyenne chaque année. Son solde migratoire s'avère également positif vis-à-vis de la ZE de Béthune-Bruay (+195 personnes/an), de la ZE de Douai (+166 personnes/an), de la Picardie (+56 personnes/an) et, chose moins courante, vis-à-vis de l'Île-de-France (+88 personnes/an).

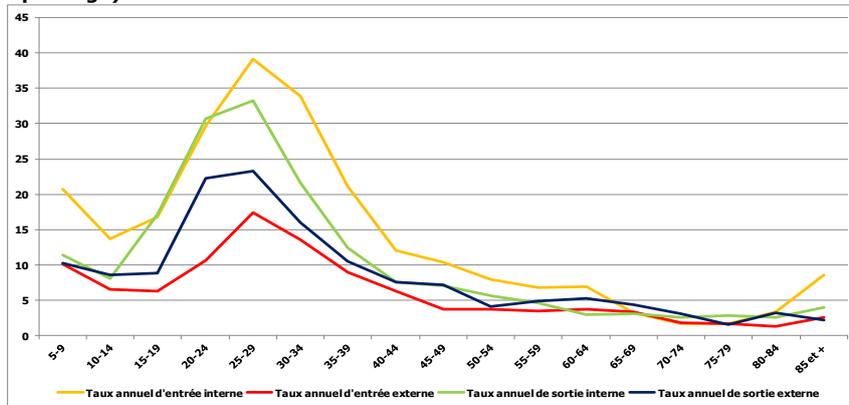
Les taux annuels de migration nette internes par âge sont majoritairement positifs. Contrairement à l'ensemble des autres zones d'emploi qui, en dehors de celle de Lille, accusent chez les 20-24 ans un déficit migratoire marqué, ce territoire obtient, à ces âges, des taux faiblement négatifs. Il semble que les jeunes de cette zone d'emploi émigrent principalement en dehors de la région pour faire leurs études, mais peu vers d'autres zones d'emploi, notamment celle de Lille. Ce territoire apparaît particulièrement attractif aux 30-34 ans et aux retraités (60-64 ans).

**Graphique 28 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE d'Arras (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 29 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE d'Arras (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 17 : Entrants et sortants de la ZE d'Arras selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	560	2,2	329	1,4	231	46	0,6
	Lille	2 287	9,1	2 612	11,1	-326	-65	1,1
	Dunkerque	277	1,1	248	1,1	29	6	0,9
	Flandre-Lys	235	0,9	128	0,5	107	21	0,5
	Douai	2 143	8,6	1 314	5,6	829	166	0,6
	Valenciennes	382	1,5	314	1,3	68	14	0,8
	Cambrai	1 040	4,2	1 182	5,0	-142	-28	1,1
	Maubeuge	195	0,8	122	0,5	73	15	0,6
	Lens-Hénin	5 059	20,2	2 565	10,9	2 494	499	0,5
	Bethune-Bruay	2 903	11,6	1 929	8,2	974	195	0,7
	Saint-Omer	515	2,1	406	1,7	108	22	0,8
	Calais	331	1,3	285	1,2	46	9	0,9
	Boulogne-sur-Mer	329	1,3	410	1,7	-81	-16	1,2
	Berck-Montreuil	1 134	4,5	1 188	5,1	-53	-11	1,0
Île-de-France		1 903	7,6	1 464	6,2	439	88	0,8
Champagne-Ardenne		277	1,1	263	1,1	13	3	1,0
Picardie		2 230	8,9	1 953	8,3	278	56	0,9
Haute-Normandie		290	1,2	301	1,3	-11	-2	1,0
Centre		252	1,0	428	1,8	-176	-35	1,7
Basse-Normandie		107	0,4	167	0,7	-60	-12	1,6
Bourgogne		132	0,5	239	1,0	-107	-21	1,8
Lorraine		162	0,6	318	1,4	-156	-31	2,0
Alsace		152	0,6	130	0,6	22	4	0,9
Franche-Comté		92	0,4	117	0,5	-25	-5	1,3
Pays de la Loire		214	0,9	527	2,2	-313	-63	2,5
Bretagne		192	0,8	439	1,9	-246	-49	2,3
Poitou-Charentes		95	0,4	387	1,7	-292	-58	4,1
Aquitaine		191	0,8	543	2,3	-352	-70	2,8
Midi-Pyrénées		143	0,6	465	2,0	-322	-64	3,2
Limousin		45	0,2	139	0,6	-94	-19	3,1
Rhône-Alpes		442	1,8	738	3,2	-296	-59	1,7
Auvergne		70	0,3	93	0,4	-22	-4	1,3
Languedoc-Roussillon		134	0,5	559	2,4	-425	-85	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur		390	1,6	990	4,2	-600	-120	2,5
Corse		3	0,0	22	0,1	-19	-4	6,7
DOM et COM		108	0,4	117	0,5	-9	-2	1,1
		25 015	100	23 433	100	1 582	316	0,9

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 2 287 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE d'Arras (2,2 % de ses entrées) alors que 2 612 ont quitté la ZE d'Arras pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Flandre-Lys

Entre 2003 et 2008, 11 994 personnes ont quitté la zone d'emploi de Flandre-Lys. Dans le même temps, cette zone d'emploi a connu 12 981 nouveaux arrivants, ce qui se traduit au final par un taux annuel de migration nette positif de +1,8 ‰ habitants. Ce territoire apparaît comme la zone d'emploi la plus attractive de toutes celles du Nord-Pas-de-Calais, affichant ainsi le taux annuel de migration nette avec le reste de la région le plus élevé (+4,6 ‰ habitants). En revanche, le taux de migration nette avec le reste de la France reste, quant à lui, négatif (-2,86 ‰ habitants). Ceci dit, l'effectif représentant les migrations externes est, proportionnellement, inférieur à celui des migrations internes. En effet, un peu plus d'un quart des départs (27 %) et 12,9 % des arrivées correspondent aux mouvements migratoires vis-à-vis du reste de la France métropolitaine.

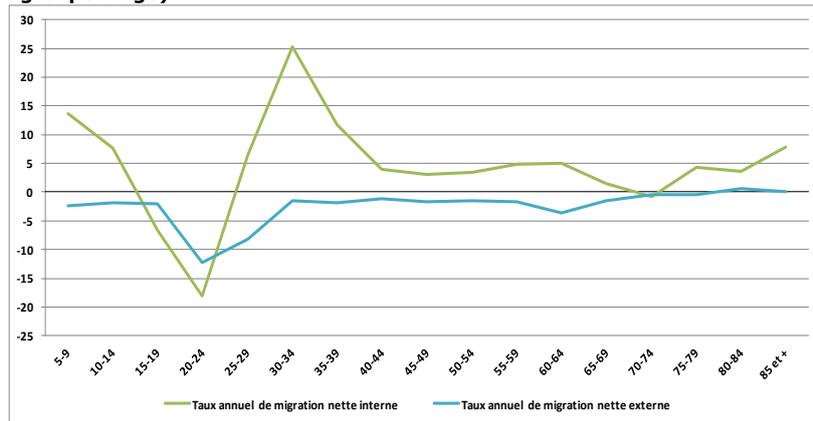
La ZE de Lille est celle qui a fourni, proportionnellement, la part la plus importante (41,6 %) d'entrants dans la ZE de Flandre-Lys. Loin derrière, les ZE de Dunkerque, Roubaix-Tourcoing, Béthune-Bruay et, plus modestement, Saint-Omer, apparaissent comme les autres territoires dont proviennent le plus fréquemment les immigrants de la ZE de Flandre-Lys (13,6 %, 9,5 %, 9,2 % et 5,1 % respectivement).

Un peu plus d'un quart des personnes sorties de la ZE de Flandre-Lys ont rejoint la ZE de Lille. Elles l'ont également quittée pour rejoindre en priorité la ZE de Béthune-Bruay, de Dunkerque, de Saint-Omer et de Roubaix-Tourcoing (13,3 %, 9 %, 8,8 % et 4,6 % des sortants respectivement). 5,3 % des sortants, de la ZE de Flandre-Lys, ont été attirés par la région Île-de-France et 5,1 par les régions Rhône-Alpes et PACA réunies.

Par rapport à la ZE de Lille, la ZE de Flandre-Lys a attiré davantage de personnes qu'elle n'en a perdues générant, sur la période 2003-2008, un solde migratoire positif de +429 personnes en moyenne chaque année. Le solde apparaît également positif par rapport aux ZE de Dunkerque et Roubaix-Tourcoing (respectivement +137 et +134 personnes en moyenne chaque année). En revanche, le solde migratoire est négatif vis-à-vis des ZE de Saint-Omer, Béthune-Bruay et, plus modérément, vis-à-vis de la région Île-de-France (respectivement -78, -80 et -63 personnes en moyenne chaque année).

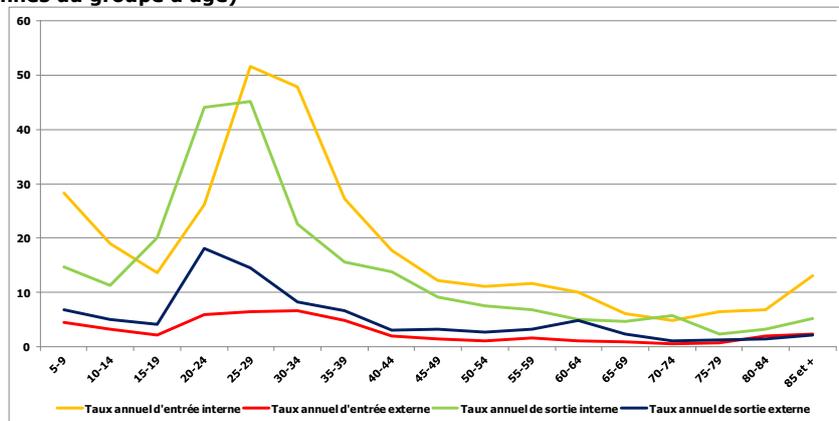
En termes de taux migratoires par âge, on retrouve une forte inflexion des taux migratoires, tant internes qu'externes, des 20-24 ans liée aux départs pour les études. En revanche, l'attraction est forte pour les 30-34 ans qui quittent, généralement, la zone de Lille pour venir s'installer dans sa périphérie.

**Graphique 30 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Flandre-Lys (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 31 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Flandre-Lys (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 18 : Entrants et sortants de la ZE de Flandre-Lys selon différentes zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
		Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
Régions	Zones d'emploi							
	Roubaix-Tourcoing	1 228	9,5	557	4,6	672	134	0,5
	Lille	5 396	41,6	3 251	27,1	2 145	429	0,6
	Dunkerque	1 761	13,6	1 076	9,0	686	137	0,6
	Douai	92	0,7	175	1,5	-83	-17	1,9
	Valenciennes	147	1,1	149	1,2	-1	0	1,0
	Cambrai	95	0,7	42	0,4	53	11	0,4
	Maubeuge	56	0,4	66	0,6	-10	-2	1,2
	Arras	128	1,0	235	2,0	-107	-21	1,8
	Lens-Hénin	229	1,8	158	1,3	71	14	0,7
	Bethune-Bruay	1 191	9,2	1 590	13,3	-399	-80	1,3
	Saint-Omer	662	5,1	1 050	8,8	-388	-78	1,6
	Calais	185	1,4	192	1,6	-7	-1	1,0
	Boulogne-sur-Mer	92	0,7	123	1,0	-30	-6	1,3
	Berck-Montreuil	44	0,3	96	0,8	-53	-11	2,2
	Île-de-France	316	2,4	633	5,3	-317	-63	2,0
	Champagne-Ardenne	48	0,4	108	0,9	-60	-12	2,3
	Picardie	177	1,4	197	1,6	-20	-4	1,1
	Haute-Normandie	75	0,6	72	0,6	3	1	1,0
	Centre	87	0,7	116	1,0	-30	-6	1,3
Basse-Normandie	42	0,3	50	0,4	-8	-2	1,2	
Bourgogne	35	0,3	32	0,3	2	0	0,9	
Lorraine	73	0,6	125	1,0	-52	-10	1,7	
Alsace	69	0,5	30	0,2	39	8	0,4	
Franche-Comté	51	0,4	19	0,2	32	6	0,4	
Pays de la Loire	41	0,3	192	1,6	-151	-30	4,6	
Bretagne	54	0,4	129	1,1	-75	-15	2,4	
Poitou-Charentes	65	0,5	81	0,7	-17	-3	1,3	
Aquitaine	20	0,2	220	1,8	-200	-40	11,0	
Midi-Pyrénées	48	0,4	229	1,9	-181	-36	4,7	
Limousin	13	0,1	60	0,5	-48	-10	4,8	
Rhône-Alpes	156	1,2	322	2,7	-166	-33	2,1	
Auvergne	23	0,2	87	0,7	-64	-13	3,7	
Languedoc-Roussillon	44	0,3	188	1,6	-144	-29	4,3	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	202	1,6	285	2,4	-83	-17	1,4	
Corse	0	0,0	12	0,1	-12	-2	-	
DOM et COM	37	0,3	47	0,4	-10	-2	1,3	
		<b>12 981</b>	<b>100</b>	<b>11 994</b>	<b>100</b>	<b>986</b>	<b>197</b>	<b>0,9</b>

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 5 396 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Flandre-Lys (41,6 % de ses entrées) alors que 3 251 ont quitté la ZE de Flandre-Lys pour la ZE de Lille.

Zone d'emploi de Berck-Montreuil

De 2003 à 2008, 11 166 personnes ont élu domicile dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil. Durant la même période, 9 921 individus ont émigré dans ce territoire. Ainsi, Berck-Montreuil représente la zone d'emploi obtenant le taux annuel de migration nette global le plus élevé de toutes les zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais (+2,6 ‰ habitants). C'est également la zone d'emploi de la région la moins déficitaire vis-à-vis du reste de la France (-0,8 ‰ habitants). Notons toutefois que les migrations externes représentent 36,9 % des arrivées et 45,6 % des départs.

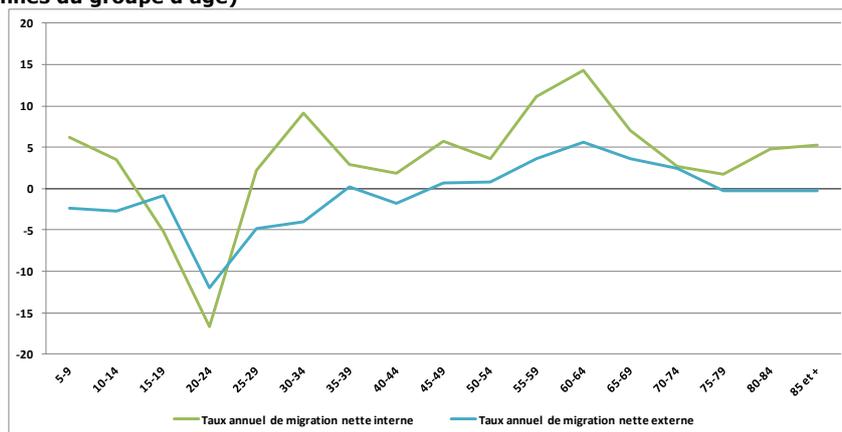
Les personnes, venues s'installer dans ce secteur, arrivent principalement des ZE de Boulogne-sur-Mer, Arras et Lille (respectivement 14,2 %, 10,6 % et 8,1 % des entrants). Les régions Picardie et Île-de-France procurent, également, respectivement 11,6 % et 10 % des immigrants de la ZE de Berck-Montreuil.

A l'inverse, ces territoires sont également les destinations principales des émigrants de la ZE de Berck-Montreuil. Ainsi, la ZE de Boulogne-sur-Mer a capté 12,8 % des Montreuillois, la ZE d'Arras 11,4 %, celle de Lille 10,1 % et, plus éloignées, les régions Picardie 11,2 % et Île-de-France 7,5 %.

La ZE de Berck-Montreuil a un solde migratoire excédentaire avec la plupart de ces territoires. En effet, tandis que 1 272 habitants de la ZE de Berck-Montreuil se sont installés dans la ZE de Boulogne-sur-Mer, dans le même temps, 1 587 personnes (qui 5 ans auparavant résidaient au sein de cette dernière) se sont installées dans la ZE de Berck-Montreuil, représentant ainsi un solde positif équivalent à un accroissement net de 63 personnes en moyenne chaque année. La ZE de Berck-Montreuil affiche également un solde positif par rapport à la ZE d'Arras, la région Picardie et surtout l'Île-de-France (respectivement +11, +37 et +73 personnes/an en moyenne). En revanche, ce territoire demeure déficitaire par rapport aux ZE de Lille et Calais (-20 et -13 personnes/an en moyenne).

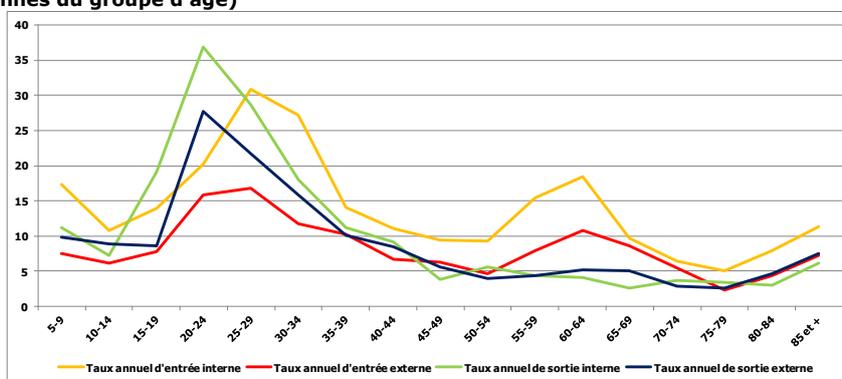
Exceptés chez les 15-24 (élèves, étudiants), les taux annuels de migration nette internes sont tous positifs. Fait marquant, contrairement aux autres zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais, la ZE de Berck-Montreuil attire plus qu'elle ne perd de retraités, et cela, tant par rapport au reste de la région que par rapport au reste de la France. Le solde migratoire interne est également très excédentaire pour les jeunes adultes (30-34 ans).

**Graphique 32 : Taux annuel de migration nette interne et externe, selon l'âge, de la ZE de Berck-Montreuil (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Graphique 33 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne ou externe, selon l'âge, de la ZE de Berck-Montreuil (Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

**Tableau 19 : Entrants et sortants de la ZE de Berck-Montreuil selon différentes zones d'emploi du Nord - Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008)**

Lieu d'origine et de destination		Entrants		Sortants		Solde		Ratio Sort/Entr
Régions	Zones d'emploi	Effectif	%	Effectif	%	2003-2008	Annuel	
	Roubaix-Tourcoing	368	3,3	120	1,2	247	49	0,3
	Lille	899	8,1	998	10,1	-98	-20	1,1
	Dunkerque	155	1,4	70	0,7	85	17	0,5
	Flandre-Lys	96	0,9	44	0,4	53	11	0,5
	Douai	217	1,9	127	1,3	89	18	0,6
	Valenciennes	183	1,6	77	0,8	106	21	0,4
	Cambrai	160	1,4	71	0,7	89	18	0,4
	Maubeuge	107	1,0	43	0,4	64	13	0,4
	Arras	1 188	10,6	1 134	11,4	53	11	1,0
	Lens-Hénin	634	5,7	307	3,1	327	65	0,5
	Bethune-Bruay	550	4,9	300	3,0	250	50	0,5
	Saint-Omer	629	5,6	490	4,9	139	28	0,8
	Calais	277	2,5	342	3,4	-65	-13	1,2
	Boulogne-sur-Mer	1 587	14,2	1 272	12,8	315	63	0,8
Île-de-France		1 112	10,0	747	7,5	365	73	0,7
Champagne-Ardenne		106	0,9	150	1,5	-44	-9	1,4
Picardie		1 301	11,6	1 115	11,2	185	37	0,9
Haute-Normandie		218	1,9	150	1,5	67	13	0,7
Centre		131	1,2	238	2,4	-107	-21	1,8
Basse-Normandie		98	0,9	84	0,8	14	3	0,9
Bourgogne		43	0,4	39	0,4	4	1	0,9
Lorraine		75	0,7	107	1,1	-32	-6	1,4
Alsace		64	0,6	50	0,5	15	3	0,8
Franche-Comté		26	0,2	81	0,8	-55	-11	3,1
Pays de la Loire		122	1,1	176	1,8	-54	-11	1,4
Bretagne		108	1,0	155	1,6	-47	-9	1,4
Poitou-Charentes		49	0,4	105	1,1	-56	-11	2,1
Aquitaine		84	0,8	155	1,6	-72	-14	1,9
Midi-Pyrénées		66	0,6	119	1,2	-54	-11	1,8
Limousin		45	0,4	45	0,5	-1	0	1,0
Rhône-Alpes		165	1,5	264	2,7	-98	-20	1,6
Auvergne		18	0,2	53	0,5	-35	-7	3,0
Languedoc-Roussillon		110	1,0	248	2,5	-138	-28	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur		146	1,3	373	3,8	-227	-45	2,5
Corse		5	0,0	21	0,2	-16	-3	-
DOM et COM		26	0,2	50	0,5	-25	-5	2,0
		11 166	100	9 921	100	1 245	249	0,9

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire. Lecture du tableau : 899 personnes originaires de la ZE de Lille ont émigré vers la ZE de Berck-Montreuil (BM) (8,1 % de ses entrées) alors que 998 ont quitté la ZE de BM pour la ZE de Lille.



## *La dynamique migratoire des communes impliquées dans la politique de la ville*

Les quartiers prioritaires semblent connaître davantage de migrations résidentielles que les autres quartiers. En partant de cette hypothèse, nous avons voulu comparer, au sein de la région Nord - Pas-de-Calais et entre régions, les mouvements migratoires des communes possédant au moins un quartier Cucs à celles n'en possédant pas.

### **Champs de l'étude et limites**

La question du recensement de l'INSEE sur les migrations résidentielles (où résidiez-vous 5 ans auparavant ?) ne permet pas de connaître le lieu de résidence antérieur des personnes, au niveau du quartier et a fortiori du quartier Cucs. Cela nous a conduits à étendre notre analyse des migrations résidentielles à l'ensemble des individus résidant au sein des communes pourvues d'au moins un quartier Cucs. Bien qu'insatisfaisante, cette approche était la seule envisageable avec les éléments statistiques dont nous disposions<sup>16</sup>.

Pour repérer les communes Cucs de France, nous nous sommes appuyés sur la base communale des Cucs fournie par le *Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SGCIV)*. Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, date de sa dernière mise à jour disponible, cette base recensait 1 449 communes possédant au moins un quartier Cucs, dont 54 dans le Nord - Pas-de-Calais.

Afin d'alléger la lecture des tableaux, nous nommerons dans la suite de ce rapport "communes Cucs", les communes possédant au moins un quartier Cucs, et "communes Non-Cucs", les communes n'ayant aucun quartier Cucs.

### ***Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale***

*Les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont été institués par le comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006 et succèdent, à compter de 2007, aux contrats de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficultés.*

*Conclu pour une durée de trois ans renouvelables, ces contrats ont été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2014.*

*Son objectif vise à fédérer l'ensemble des partenaires de la politique de la ville afin que leurs actions, auprès des quartiers en difficulté, puissent s'inscrire dans un cadre cohérent et unique.*

---

<sup>16</sup> Faute de disposer de bases de données exhaustives sur les effectifs de population habitant les quartiers Cucs, il ne nous a pas été possible de pondérer nos résultats par le poids de la population des quartiers Cucs dans la population totale de chaque commune.

**DES COMMUNES PRINCIPALEMENT URBAINES ET PEUPLÉES**

La répartition des communes par tranche de population apparaît fortement déséquilibrée selon qu'elle possède ou non un quartier Cucs. Ainsi, en 2008, plus d'un tiers (39,2 %) des communes Cucs comptent au moins 10 000 habitants, alors que cette proportion n'atteint pas 1 % dans le cas des communes Non-Cucs. A contrario, plus des trois quarts (78,8 %) des communes "Non-Cucs" sont peuplées de moins de 1 000 habitants, contre 18,1 % dans le cas des communes Cucs.

Par ailleurs, les communes à quartier prioritaires appartiennent, dans 75 % des cas, à des pôles urbains grands, moyens ou petits, le quart restant étant des communes périurbaines. La répartition des communes sans quartier prioritaire (Non-Cucs) est diamétralement opposée, puisque seulement 9,8 % d'entre elles se localisent dans des pôles urbains grands, moyens ou petits, alors que 69,2 % sont périurbaines et 21 % classées comme communes isolées.

Par conséquent, afin de limiter ces déséquilibres démographiques, nous avons choisi de conserver pour l'analyse uniquement les communes recensant au moins 10 000 habitants. Ce choix permet ainsi d'assurer la significativité statistique des résultats tout en garantissant une plus grande homogénéité des communes, en évitant notamment d'opposer communes rurales et urbaines qui risquaient d'être trop contrastées en termes de migrations résidentielles.

Nous avons également retiré du champ de l'analyse la commune de Paris, qui faisait partie de la liste des communes possédant au moins un quartier Cucs, bien que seuls les arrondissements du 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> se trouvaient impliqués dans la politique de la ville. Garder Paris dans l'analyse risquait, en raison de son poids démographique, de biaiser considérablement les résultats.

**Tableau 20 : Communes Cucs et Non-Cucs selon la tranche de population âgée de plus de 5 ans (effectifs et pourcentages)**

Tranches de population âgée de plus de 5 ans	Communes possédant au moins un quartier Cucs			Communes sans quartier Cucs			Ensemble des communes	
	Effectifs	Pourcentages	Pourcentages cumulés	Effectifs	Pourcentages	Pourcentages cumulés	Effectifs	Pourcentages
[Inf 199]	26	1,8	1,8	10 741	30,6	30,6	10 767	29,5
[200-499]	111	7,8	9,7	10 496	29,9	60,5	10 607	29,0
[500-999]	120	8,5	18,1	6 420	18,3	78,8	6 540	17,9
[1 000-1 999]	147	10,4	28,5	3 969	11,3	90,1	4 116	11,3
[2 000-4 999]	220	15,5	44,0	2 506	7,1	97,2	2 726	7,5
[5 000-9 999]	237	16,7	60,8	708	2,0	99,3	945	2,6
[10 000 ou +]	556	39,2	100	262	0,7	100	818	2,2
Ensemble	1 417	100		35 102	100		36 519	100

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du tableau : 26 communes possédant au moins un quartier Cucs comptent moins de 200 habitants, ce qui représente 1,8 % des communes Cucs.

**Tableau 21 : Communes Cucs et Non-Cucs selon la catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines 2010 (effectifs et pourcentages)**

	Communes possédant au moins un quartier Cucs		Communes sans quartier Cucs		Ensemble des communes	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Communes de pôles urbain, grand, moyen ou petit	1 063	75,0	3 442	9,8	4 505	12,3
Communes périurbaines	353	24,9	24 293	69,2	24 646	67,5
Communes isolées	1	0,1	7 367	21,0	7 368	20,2
Total	1 417	100	35 102	100	36 519	100

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du tableau : 1 063 communes Cucs sont des communes de Pôles urbain, grand, moyen ou petit ce qui concerne 75 % des communes Cucs.

## Lieu de résidence 5 ans auparavant

### SITUATION GLOBALE

En 2008, pratiquement 61 % des personnes habitant des communes d'au moins 10 000 habitants, comptant au moins un quartier prioritaire (Cucs), ont déclaré occuper le même logement cinq ans auparavant. Ce taux de "sédentarité" est légèrement inférieur à celui caractérisant les communes sans quartier Cucs (63,3 %). Comme attendu, le taux de sédentarisation augmente avec l'âge, passant ainsi, en ce qui concerne les communes Cucs, de 30,4 % entre 20-29 ans à 86,1 % chez les plus de 59 ans.

C'est surtout en termes de migrations résidentielles intra-communales que les communes Cucs se démarquent le plus des communes Non-Cucs. En effet, les personnes vivant au sein des communes intégrant au moins un quartier Cucs s'avèrent, proportionnellement, plus nombreuses à déclarer avoir changé de logement au sein de leur commune (16,3 % *versus* 11,5 %). C'est chez les 20-29 ans et chez les 30-39 ans que cet écart est maximal (autour de +7,7 points de différence).

À l'inverse, le nombre de personne venant d'une autre commune, du même département ou encore d'une autre commune d'un autre département de la région, est plus fréquent dans les communes Non-Cucs que dans les communes Cucs, et cela, quel que soit l'âge. L'écart est maximal à 30-39 ans avec, dans ces deux cas, des proportions caractérisant les communes Non-Cucs d'un peu plus de cinq point supérieures à celles des communes Cucs.

### Note méthodologique

L'analyse s'appuie directement sur la question portant sur le lieu de domicile cinq ans auparavant, les réponses à cette question étant déjà codées au sein du fichier détail de l'INSEE (fichier MIGCOM). Les données individuelles nous ont permis ainsi de croiser directement l'indicateur de résidence antérieure (Variable IRAN) avec l'indicateur de la commune de domicile actuelle, que nous avons préalablement recodée en commune Cucs et Non-Cucs. Les tableaux croisés ont été ventilés par groupes d'âge et région. Les liens statistiques ont été contrôlés par le test du Chi-2.

**Tableau 22 : Population des communes Cucs et Non-Cucs de 10 000 habitants ou plus, selon le lieu de résidence cinq ans auparavant et par groupes d'âges (personnes âgées de 5 ans ou plus)**

Lieu de résidence 5 ans auparavant	20 - 29 ans		30 - 39 ans		40 - 59 ans		Plus de 59 ans		Tous âges	
	Communes possédant au moins un quartier CUCS	Communes sans quartiers CUCS	Communes possédant au moins un quartier CUCS	Communes sans quartiers CUCS	Communes possédant au moins un quartier CUCS	Communes sans quartiers CUCS	Communes possédant au moins un quartier CUCS	Communes sans quartiers CUCS	Communes possédant au moins un quartier CUCS	Communes sans quartiers CUCS
Dans un autre logement de la même commune	22,3	14,6	25,8	18,0	13,6	9,9	6,8	4,7	16,3	11,5
Dans le même logement	30,4	34,9	41,1	38,6	72,1	72,7	86,1	85,8	60,9	63,6
Dans une autre commune du département	16,9	20,4	13,9	19,2	7,1	8,7	3,5	4,5	9,6	11,4
Dans un autre département de la région	9,5	11,1	6,6	11,7	2,4	3,7	1,0	1,7	4,3	5,5
Hors de la région de résidence actuelle : en métropole, DOM, COM	16,5	15,5	9,5	9,6	3,8	4,0	2,3	2,9	6,9	6,4
A l'étranger	4,4	3,4	3,2	3,0	1,0	1,1	0,3	0,3	2,0	1,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	3 697 078	668 902	3 139 083	748 761	5 877 130	1 523 402	4 665 436	1 215 556	21 769 532	5 173 580

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du tableau : 22,3 % des personnes âgées de 20-29 ans ont déclaré vivre 5 ans auparavant dans un autre logement de la même commune contre 14,6 % pour les 20-29 ans résidant dans les communes Non-Cucs.

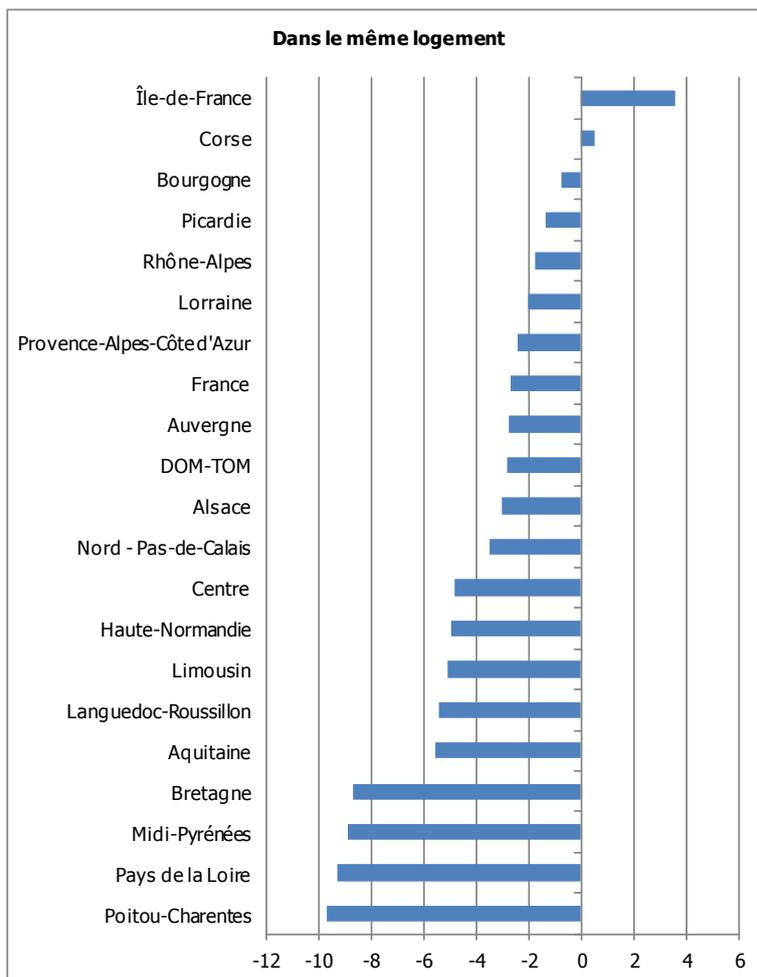
#### VARIATION RÉGIONALE

##### Dans le même logement

Au niveau régional (voir plus loin tableau 23), la part des personnes vivant en 2008 dans une commune comprenant un quartier Cucs, et qui résidaient dans le même logement cinq ans auparavant, s'étalonne de 53,3 % pour la valeur la plus faible (Midi-Pyrénées) à 69,3 % pour la valeur la plus élevée (Corse). Le Nord - Pas-de-Calais, dont 62,4 % des personnes vivaient dans le même logement, se situe parmi les régions au taux de sédentarité le plus élevé, juste avant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France.

Pour presque toutes les régions (tableau 23), le pourcentage de personnes, déclarant habiter dans le même logement il y a cinq ans, est moins élevé dans les communes comprenant au moins un quartier Cucs. Seule, l'Île-de-France et, dans une moindre mesure, la Corse font figure d'exception avec, au contraire, des taux de sédentarisation supérieurs dans les communes Cucs (+3,6 et +0,5 points respectivement). Les différences les plus fortes concernent les régions Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Bretagne, dont les taux de sédentarité observés dans les communes Cucs sont entre 8,7 points (Bretagne) et 9,7 points (Poitou-Charentes) moins élevés que dans les communes Non-Cucs. La région Nord - Pas-de-Calais, quant à elle, occupe une position intermédiaire, avec un écart de taux de sédentarité entre communes Cucs et communes Non-Cucs de -3,5 points.

**Graphique 34 : Résidaient dans le même logement cinq ans auparavant : différence des fréquences des réponses entre communes Cucs et communes Non-Cucs exprimées en point (10 000 habitants ou plus, âgés d'au moins 5 ans)**



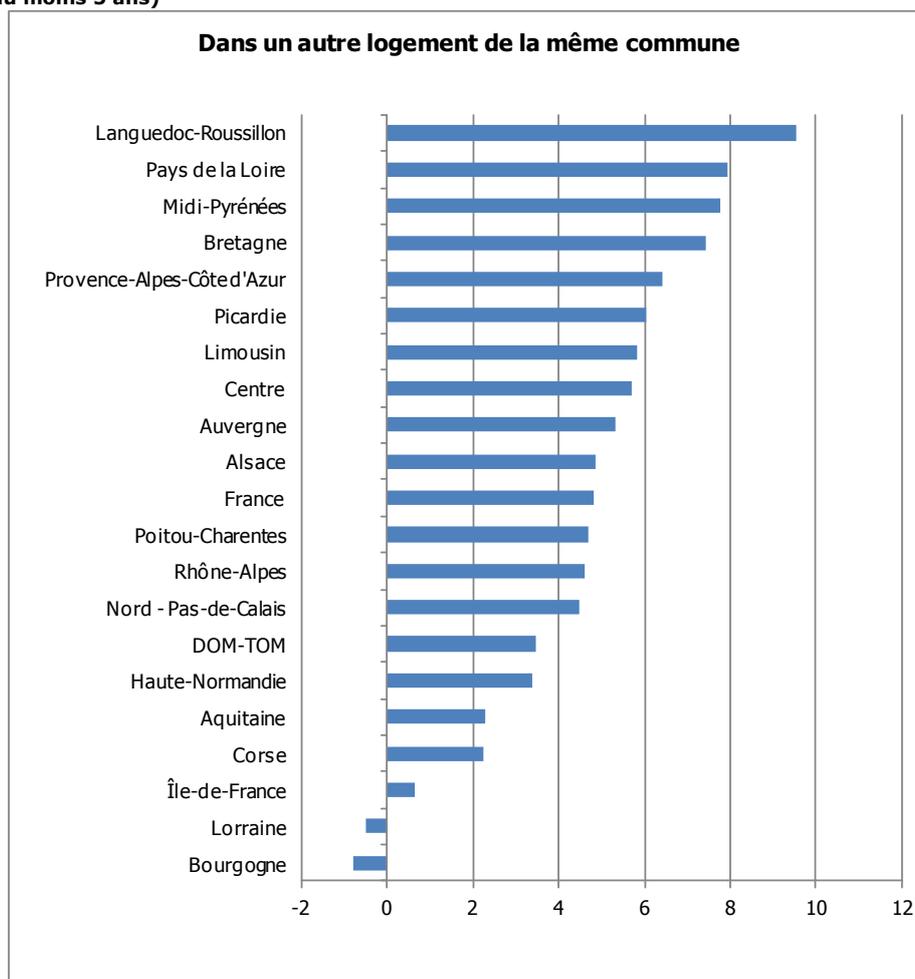
Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du graphique : En Bretagne, la proportion de personnes ayant déclaré résider dans le même logement 5 ans auparavant est 8,7 points moins élevés dans les communes Cucs que dans les communes Non-Cucs.

#### Dans un autre logement de la même commune

16,5 % des habitants du Nord - Pas-de-Calais, résidant dans des communes Cucs (tableau 23), ont déclaré résider dans un autre logement de la même commune, contre 12 % lorsque les communes ne possèdent aucun quartier Cucs. Dans la majorité des régions, cette proportion demeure supérieure dans les communes ayant au moins un quartier Cucs. Les régions Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon se caractérisent par les écarts les plus importants entre les deux types de communes (+7,4 points, +7,8 points, +7,9 points et +9,6 points respectivement). Une fois encore, le Nord - Pas-de-Calais occupe une place intermédiaire dans ce classement (+4,6 points de différence).

**Graphique 35 : Résidaient dans un autre logement de la même commune cinq ans auparavant : différence des fréquences des réponses entre communes Cucs et communes Non-Cucs exprimées en point (10 000 habitants ou plus, âgés d'au moins 5 ans)**



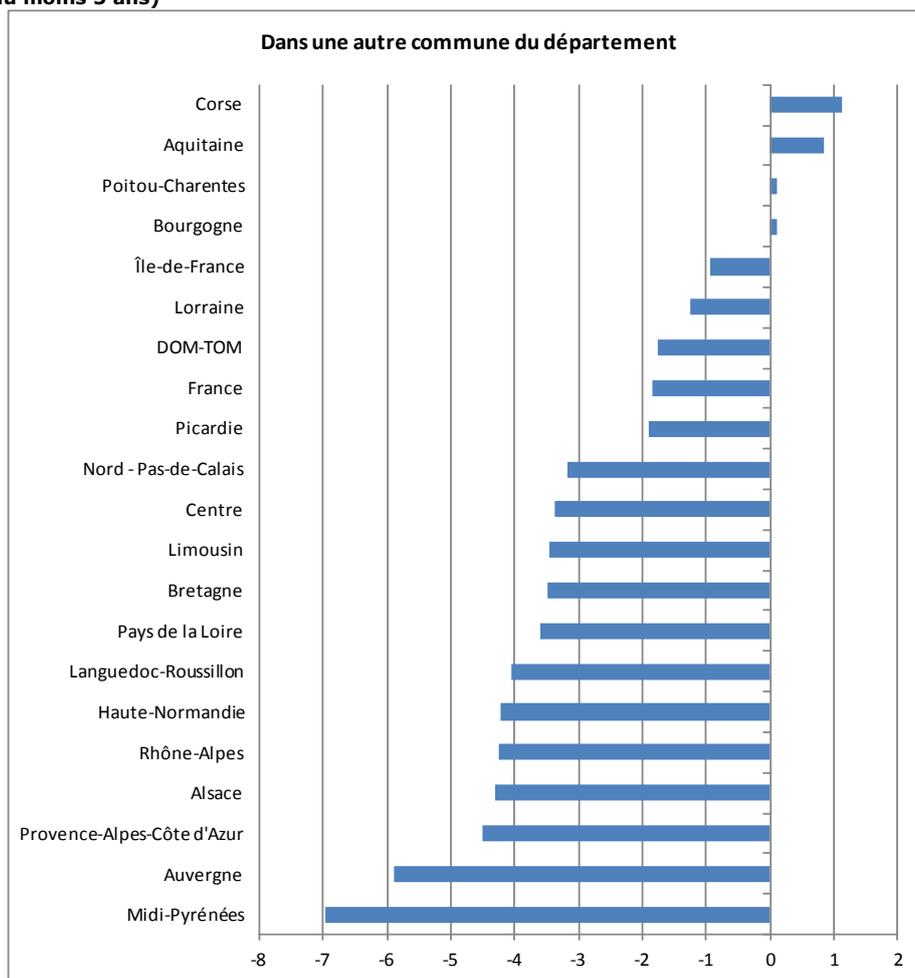
Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du graphique : En Languedoc-Roussillon, la proportion de personnes ayant déclaré vivre 5 ans auparavant dans un autre logement de la même commune est 9,6 points plus élevée dans les communes Cucs que dans les communes Non-Cucs.

#### Dans une autre commune du département

Concernant les communes Cucs, la région Nord - Pas-de-Calais fait partie des régions au sein desquelles la fréquence des personnes, ayant déclaré résider cinq ans auparavant dans une autre commune du département, est la plus élevée (tableau 23). Affichant ainsi un pourcentage de 13,6 %, elle se classe à l'avant-dernier rang entre l'Aquitaine et la Basse-Normandie. Cependant, ce taux est inférieur de 3,2 points à la valeur observée dans les communes Non-Cucs. Ce constat n'est pas propre à la région Nord - Pas-de-Calais, seize autres régions rencontrent, à des degrés divers, la même situation. De ce point de vue le Nord - Pas-de-Calais rejoint les régions Centre, Limousin, Bretagne et Pays de la Loire. L'écart s'accroît considérablement dans les régions Midi-Pyrénées et Auvergne (-7 points et -5,9 points respectivement).

**Graphique 36 : Résidaient dans une autre commune du département cinq ans auparavant : différence des fréquences des réponses entre communes Cucs et communes Non-Cucs exprimées en point (10 000 habitants ou plus, âgés d'au moins 5 ans)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

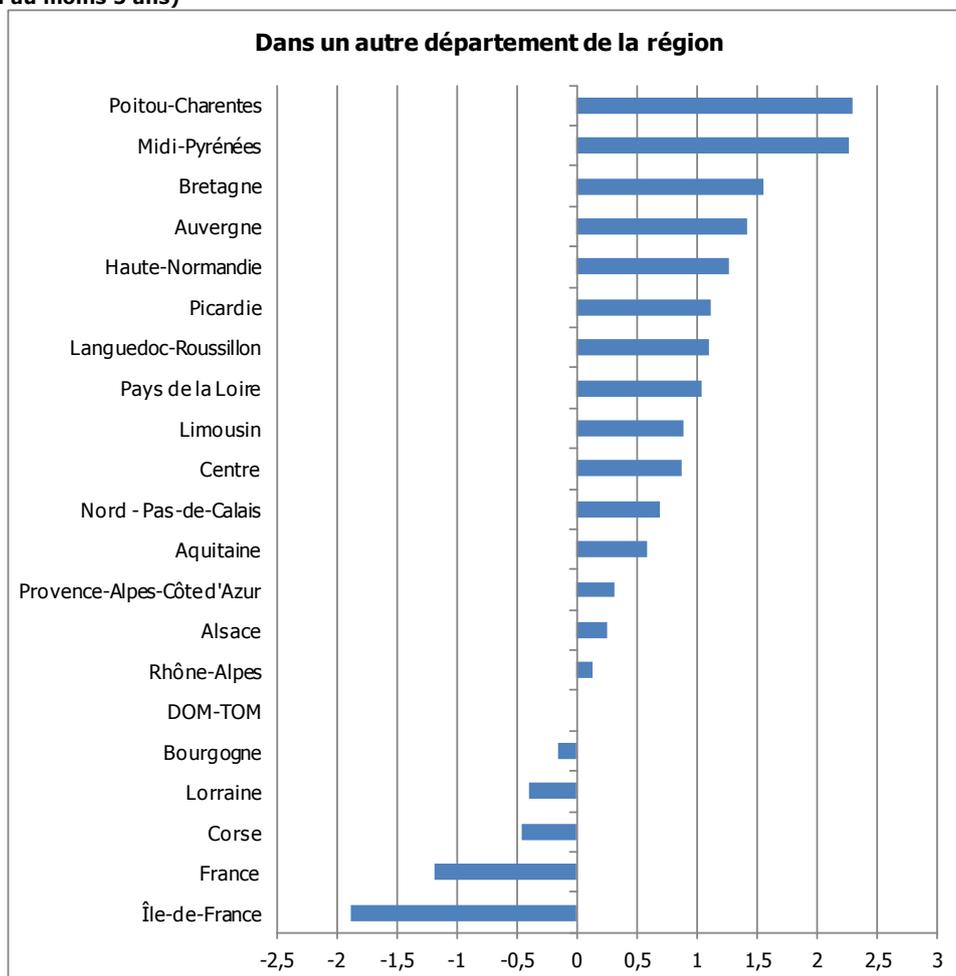
Lecture du graphique : En Midi-Pyrénées, la proportion de personnes ayant déclaré résider dans une autre commune du département cinq ans auparavant est 7 points moins élevée dans les communes Cucs que dans les communes Non-Cucs.

Dans un autre département de la région

Par rapport à cette question, l'écart des réponses entre communes Cucs et Non-Cucs demeure réduit pour la plupart des régions. Ainsi, 2 % des individus qui résident dans une commune Cucs du Nord - Pas-de-Calais déclarent, en 2008, venir d'un autre département de la région (tableau 23), proportion à peine supérieure à celle observée dans les communes Non-Cucs (1,3 %), plaçant ainsi le Nord - Pas-de-Calais en milieu de classement entre les régions Aquitaine et Centre (cf. Graphique 37).

L'Île-de-France se démarque des autres régions par une proportion de personnes ayant choisi cette réponse nettement supérieure aux autres régions, tant dans les communes Cucs (8,8 %) que dans les communes Non-Cucs (10,7 %), marquant ainsi la forte mobilité interdépartementale de la population de ce territoire (tableau 23).

**Graphique 37 : Résidaient dans une autre département de la région cinq ans auparavant : différence des fréquences des réponses entre communes Cucs et communes Non-Cucs exprimées en point (10 000 habitants ou plus, âgés d'au moins 5 ans)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

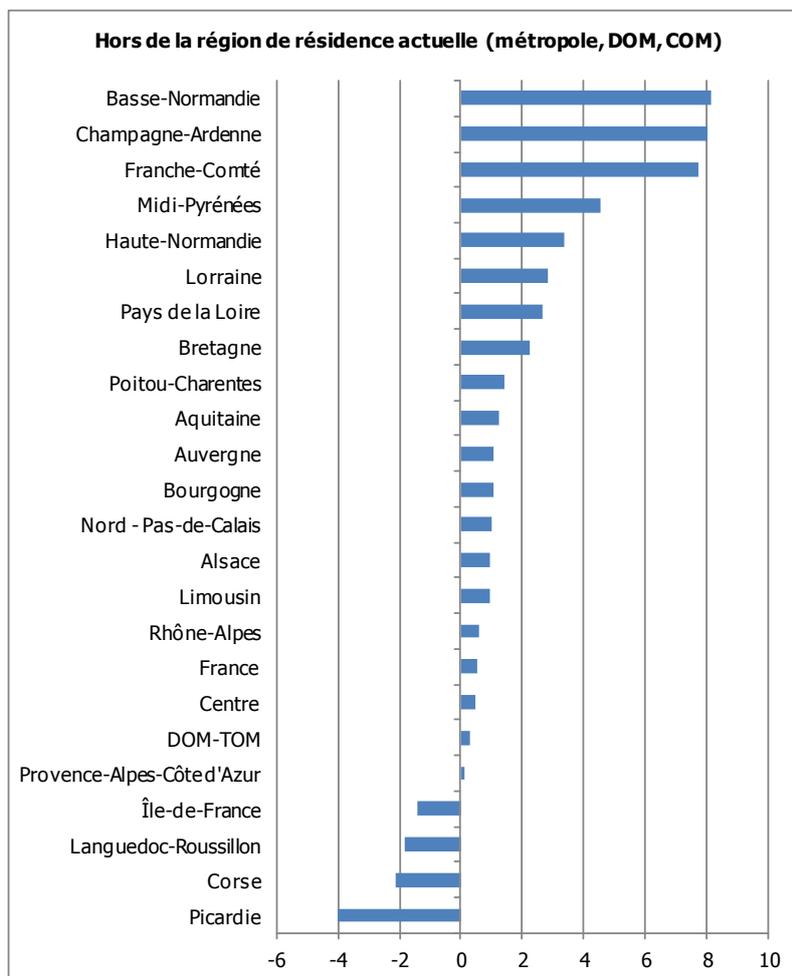
Lecture du graphique : En Île-de-France, la proportion de personnes ayant déclaré résider dans un autre département de la région cinq ans auparavant est 2 points moins élevée dans les communes Cucs que dans les communes Non-Cucs.

Hors de la région de résidence actuelle

La part des personnes, résidant au sein d'une commune détenant au moins un quartier Cucs et qui ont déclaré résider hors de leur région cinq ans auparavant, connaît une forte amplitude allant de 3,9 % pour la valeur la plus faible (Île-de-France) à 12,7 % pour la valeur la plus élevée (Midi-Pyrénées). Les régions du sud et du nord-ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire, Limousin, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées) confirment la forte attractivité qu'elles exercent sur les autres régions tant au niveau des communes Cucs que Non-Cucs (tableau 23).

Le Nord - Pas-de-Calais, quant à lui, se classe après l'Île-de-France parmi les régions où les personnes résidant dans des communes Cucs sont en proportion les moins nombreuses à venir d'une commune extérieure à la région (4,2 % et 3,9 % respectivement). La situation est peu différente lorsque sont pris en compte exclusivement les communes Non-Cucs du Nord - Pas-de-Calais (-1 point de différence par rapport aux communes Cucs).

**Graphique 38 : Résidaient hors de la région actuelle cinq ans auparavant : différence des fréquences des réponses entre communes Cucs et communes Non-Cucs exprimées en point (10 000 habitants ou plus, âgés d'au moins 5 ans)**



Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du graphique : En Nord- Pas-de-Calais, la proportion de personnes ayant déclaré résider hors de la région actuelle cinq ans auparavant est un point plus élevée dans les communes Cucs que dans les communes Non-Cucs.

**Tableau 23 : Population des communes Cucs et Non-Cucs de 10 000 habitants ou plus, selon le lieu de résidence cinq ans auparavant et par région (personnes âgées de 5 ans ou plus)**

Région	Cucs non cucs	Dans un autre logement de la même commune	Dans le même logement	Dans une autre commune du département	Dans un autre département de la région	Hors de la région de résidence actuelle : en métropole, DOM, COM	A l'étranger
Alsace	Cucs	19,4	58,7	10,6	1,8	6,2	3,3
	Non-Cucs	14,6	61,7	14,9	1,5	5,2	2,0
Aquitaine	Cucs	14,1	56,8	13,5	3,5	10,3	1,8
	Non-Cucs	11,7	62,4	12,7	2,9	9,0	1,3
Auvergne	Cucs	17,1	56,7	11,1	3,5	9,5	2,0
	Non-Cucs	11,8	59,5	17,0	2,1	8,4	1,1
Basse-Normandie	Cucs	17,7	55,6	13,6	3,8	8,2	1,2
	Non-Cucs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bourgogne	Cucs	18,4	56,9	10,6	3,4	9,0	1,7
	Non-Cucs	19,2	57,6	10,5	3,5	7,9	1,2
Bretagne	Cucs	18,5	55,2	10,2	4,6	9,9	1,6
	Non-Cucs	11,0	63,8	13,7	3,1	7,7	0,8
Centre	Cucs	16,5	58,6	10,3	3,5	9,2	1,9
	Non-Cucs	10,8	63,5	13,6	2,7	8,7	0,7
Champagne-Ardenne	Cucs	21,5	57,4	9,2	2,4	8,0	1,6
	Non-Cucs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Corse	Cucs	18,1	69,3	4,6	0,8	6,1	1,1
	Non-Cucs	15,9	68,8	3,5	1,3	8,3	2,4
DOM-TOM	Cucs	16,5	67,6	9,0	0,0	5,7	1,3
	Non-Cucs	13,0	70,4	10,7	0,0	5,4	0,5
Franche-Comté	Cucs	20,3	55,1	9,7	4,9	7,8	2,2
	Non-Cucs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Haute-Normandie	Cucs	18,8	59,3	12,4	1,9	6,4	1,3
	Non-Cucs	15,4	64,2	16,6	0,6	3,0	0,2
Languedoc-Roussillon	Cucs	19,4	58,0	7,5	2,7	10,5	2,1
	Non-Cucs	9,8	63,4	11,5	1,6	12,3	1,4
Limousin	Cucs	19,9	57,5	7,0	2,6	11,0	1,9
	Non-Cucs	14,1	62,6	10,5	1,7	10,1	1,0
Lorraine	Cucs	16,6	57,7	13,3	4,1	6,3	2,1
	Non-Cucs	17,1	59,8	14,5	4,5	3,4	0,8
Midi-Pyrénées	Cucs	19,7	53,3	6,4	4,9	12,7	2,9
	Non-Cucs	12,0	62,2	13,4	2,7	8,2	1,5
Nord - Pas-de-Calais	Cucs	16,5	62,4	13,6	2,0	4,2	1,4
	Non-Cucs	12,0	65,9	16,8	1,3	3,2	0,9
Pays de la Loire	Cucs	18,7	55,7	9,6	3,6	10,6	1,9
	Non-Cucs	10,8	64,9	13,2	2,6	7,9	0,6
Picardie	Cucs	18,8	59,9	10,0	2,4	7,4	1,7
	Non-Cucs	12,8	61,2	11,9	1,2	11,4	1,5
Poitou-Charentes	Cucs	18,0	53,5	9,7	4,5	12,3	1,9
	Non-Cucs	13,4	63,3	9,6	2,2	10,9	0,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cucs	18,3	64,5	6,7	2,3	6,6	1,7
	Non-Cucs	11,8	66,9	11,2	2,0	6,5	1,6
Rhône-Alpes	Cucs	16,4	59,2	10,4	4,7	6,9	2,4
	Non-Cucs	11,8	60,9	14,7	4,6	6,3	1,7
Île-de-France	Cucs	11,3	65,6	8,1	8,8	3,9	2,3
	Non-Cucs	10,6	62,1	9,1	10,7	5,3	2,2
France	Cucs	16,3	60,9	9,6	4,3	6,9	2,0
	Non-Cucs	11,5	63,6	11,4	5,5	6,4	1,6

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du tableau : En Alsace, 19,4 % des personnes résidant dans un commune Cucs ont déclaré résider dans un autre logement de la même commune 5 ans auparavant contre 14,6 % pour celles résidant dans des communes Non-Cucs.

## Comparaison des moyenne des taux d'entrée et de sortie des communes Cucs et Non-Cucs

Les communes du Nord – Pas-de-Calais comptent parmi celles ayant, en moyenne, les taux annuels d'entrée ou de sortie (quelle que soit la commune d'origine ou de destination) les plus bas des régions retenues dans l'analyse, confirmant ainsi la faible intensité des mouvements migratoires de cette région (Cf. note méthodologique sur le choix des régions en *infra*). En outre, ces taux apparaissent peu différents selon que les communes possèdent ou non un quartier Cucs. Le taux moyen d'entrée des communes Cucs semble légèrement inférieur à celui des communes Non-Cucs, mais sans pour autant que la différence soit significative, limitant ainsi l'analyse (36,9 versus 40,8 pour 1 000 habitants). La moyenne des taux annuels de sortie des communes Cucs et Non-Cucs demeure, quant à elle, comparable (43,7 versus 43,3 pour 1 000 habitants).

La situation est très différente en ce qui concerne l'Île-de-France et les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon où les taux d'entrée caractérisant les communes Non-Cucs apparaissent nettement plus élevés que ceux caractérisant les communes Cucs, témoignant ainsi de leur plus forte attractivité (+7,6, +8,3 et +10,9 points respectivement). C'est également en Languedoc-Roussillon que le taux de sortie des communes Non-Cucs dépasse le plus celui des communes Cucs (+7,7 points). En revanche, l'Aquitaine connaît la situation inverse avec un taux de sortie en moyenne nettement plus élevé dans les communes Cucs que dans les communes Non-Cucs (+10 points de différence).

Dans la plupart des régions, ce sont les changements résidentiels intercommunaux au sein de la même zone d'emploi qui génèrent les taux d'entrée et de sortie les plus élevés, dépassant ceux concernant une autre zone d'emploi ou une autre région.

Dans le Nord – Pas-de-Calais, les mouvements migratoires au sein de la même zone d'emploi montrent des différences peu marquées (en dessous du seuil de significativité) entre communes Cucs et Non-Cucs. En comparaison, les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon apparaissent comme celles où la différence des taux d'entrée comme de sortie sont les plus marquées entre communes Non-Cucs et Cucs, du fait des faibles taux de ces dernières.

Les mouvements migratoires, en direction d'une autre zone d'emploi d'une même région, contribuent le plus à différencier les communes Cucs des communes Non-Cucs du Nord – Pas-de-Calais. L'écart y est tout particulièrement marqué pour les taux d'entrée qui, en moyenne, sont nettement moins élevés au sein des communes Cucs, qu'au sein des communes Non-Cucs (9,8 versus 14,6 pour 1 000 habitants respectivement). Bien que non significatif, le taux annuel de sortie semble également, en moyenne, moins élevé dans les communes Cucs que Non-Cucs (11,6 versus 14,7 pour 1 000 habitants respectivement). Le solde migratoire, négatif dans les deux cas, rend compte d'un déficit un peu plus marqué dans les communes Cucs.

Les mouvements migratoires de longue distance (vers ou en provenance d'une autre région) ne montrent pas, dans le Nord - Pas-de-Calais, de différence entre communes Cucs et Non-Cucs et témoignent d'un taux d'entrée, en moyenne, inférieur au taux de sortie (5,6 versus 9,2 pour 1 000 habitants respectivement). En outre, ces taux apparaissent les moins élevés des régions sélectionnées dans l'analyse.

### Note méthodologique

Dans une seconde phase, en croisant lieu de domicile et lieu de domicile antérieur, nous avons calculé, pour chaque commune de 10 000 habitants ou plus, les indicateurs de migration résidentielle suivants :

- Nombre d'entrants venant d'une autre commune du reste de la France
- Nombre de sortants partis vers une autre commune du reste de la France
- Nombre d'entrants venant d'une commune de la même zone d'emploi
- Nombre de sortants partis vers une commune de la même zone d'emploi
- Nombre d'entrants venant d'une commune d'une autre zone d'emploi de la même région
- Nombre de sortants partis vers une commune d'une autre zone d'emploi de la même région
- Nombre d'entrants venant d'une commune d'une autre région
- Nombre de sortants partis vers une commune d'une autre région

Ces éléments statistiques ont permis de calculer la moyenne régionale des taux annuels d'entrée et de sortie pour chaque communes Cucs et Non-Cucs de France métropolitaine.

Le niveau de significativité statistique des moyennes a été mesuré par la Procédure TTEST du logiciel statistique SAS.

Seules les communes présentant au minimum sept communes Cucs ou Non-Cucs sont présentées dans le tableau.

**Tableau 24 : Moyenne régionale des taux annuels d'entrée et de sortie des communes Cucs et Non-Cucs de 10 000 habitants ou plus (personnes âgées de 5 ans ou plus)**

		Nombre de communes de 10 000 Habitants ou plus	Moyenne des taux annuels d'entrée par rapport au reste de la France	Moyenne des taux annuels de sortie par rapport au reste de la France	Moyenne des taux annuels d'entrée par rapport à la zone d'emploi de la commune	Moyenne des taux annuels de sortie par rapport à la zone d'emploi de la commune	Moyenne des taux annuels d'entrée par rapport aux autres zones d'emploi de la région	Moyenne des taux annuels de sortie par rapport aux autres zones d'emploi de la région	Moyenne des taux annuels d'entrée par rapport aux autres régions	Moyenne des taux annuels de sortie par rapport aux autres régions
Île-de-France	Cucs	152	42,7	51,2	17,5	17,6	17,5	18,5	7,7	15,2
	Non-Cucs	87	50,3	53,8	23,1	20,2	17,6	16,1	9,7	17,5
Nord - Pas-de-Calais	Cucs	54	36,9	43,7	21,5	22,9	9,8	11,6	5,5	9,2
	Non-Cucs	14	40,8	43,3	20,4	19,4	14,6	14,7	5,7	9,2
Pays de la Loire	Cucs	14	45,8	50,4	19,1	25,6	9,4	9,8	17,2	15
	Non-Cucs	23	48	45,3	20,4	23	11,5	12,1	16,1	10,2
Bretagne	Cucs	16	48	51,6	16,9	23,6	14,3	14,4	16,8	13,7
	Non-Cucs	15	49,6	47,2	23,4	25,1	10,8	11,6	15,5	10,5
Aquitaine	Cucs	22	53,1	54,8	28,2	33,7	7,9	8,4	17	12,7
	Non-Cucs	18	51	44,8	21,2	22,6	11,1	11,9	18,7	10,3
Midi-Pyrénées	Cucs	9	42,3	47,1	13,2	20	11,2	12,1	17,9	14,9
	Non-Cucs	19	48,3	49,2	24,4	30,3	7,1	7,6	16,8	11,3
Rhône-Alpes	Cucs	54	42,6	48,2	22,2	27,2	9,8	11,3	10,6	9,7
	Non-Cucs	16	50,9	49,5	28,5	28,3	10,8	11,9	11,6	9,3
Languedoc-Roussillon	Cucs	16	39,8	40,5	10,8	14,2	10	11,2	19	15
	Non-Cucs	7	50,7	48,2	20,5	24,6	5,9	8,2	24,3	15,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cucs	45	38,9	38,8	14,6	15,1	10,5	10,8	13,8	12,8
	Non-Cucs	32	40,7	40,5	20,1	20,1	7,9	10,1	12,7	10,3

Source : INSEE, RP 2008 exploitation complémentaire.

Lecture du tableau : En Île-de-France, la moyenne des taux annuels d'entrée des communes Cucs est de 42,7 habitants pour 10 000 habitants contre une moyenne de 50,3 habitants pour 10 000 pour les communes Non-Cucs.

# *Enquête de terrain sur les migrations résidentielles*

La première partie de l'étude sur les migrations résidentielles s'est faite à partir de la base INSEE, à partir de laquelle nous avons élaboré un *proxi* visant à distinguer, d'un côté les communes dont au moins un de ses quartiers a été classé comme prioritaire, des communes qui n'en avait aucun. Toutefois, comme nous l'avons précisé, il n'a pas été possible à partir de ces données de mesurer directement les mouvements résidentiels au sein et en dehors de chaque quartier prioritaires. Notre approche a permis dans un premier temps de dégager un contexte de migrations résidentielles dans lequel s'inscrivent les quartiers prioritaires. Aussi, pour compléter cette approche, nous avons réalisé une enquête de terrain auprès de responsables et d'acteurs locaux, afin de savoir si les questions de mobilité résidentielles sont prises en compte à leur échelle et, le cas échéant, obtenir de nouveaux éléments de réflexion sur l'impact des migrations résidentielles.

## **1. Comment les quatre sites ont-ils été sélectionnés ?**

Quatre communes de la Région ont été investiguées pour cette étude : Denain, Grenay, Grande-Synthe et Hautmont. Ces communes font partie d'une présélection retenue par l'ORS sur trois critères principaux, puis sur deux critères complémentaires.

### **A. CRITÈRES STATISTIQUES**

#### Critères principaux :

- La présence de dispositifs spécifiques d'aide au développement de ces quartiers relevant de la politique de la ville (dispositifs ZUS et CUCS) : ces dispositifs témoignent d'une aide publique en faveur de ces territoires, pour lesquels des résultats positifs peuvent légitimement être attendus (y compris en matière de santé).
- La fragilité des populations, exprimée par l'indice de développement humain (IDH4). Les communes présentant un indice de développement humain particulièrement bas, au regard de la moyenne nationale et régionale, ont été retenues.
- Les quatre communes doivent appartenir à trois grands zonages régionaux : deux dans le Bassin minier (une dans le Nord et une dans le Pas-de-Calais), une sur le littoral et une dans les « suds du nord ».

Critères complémentaires :

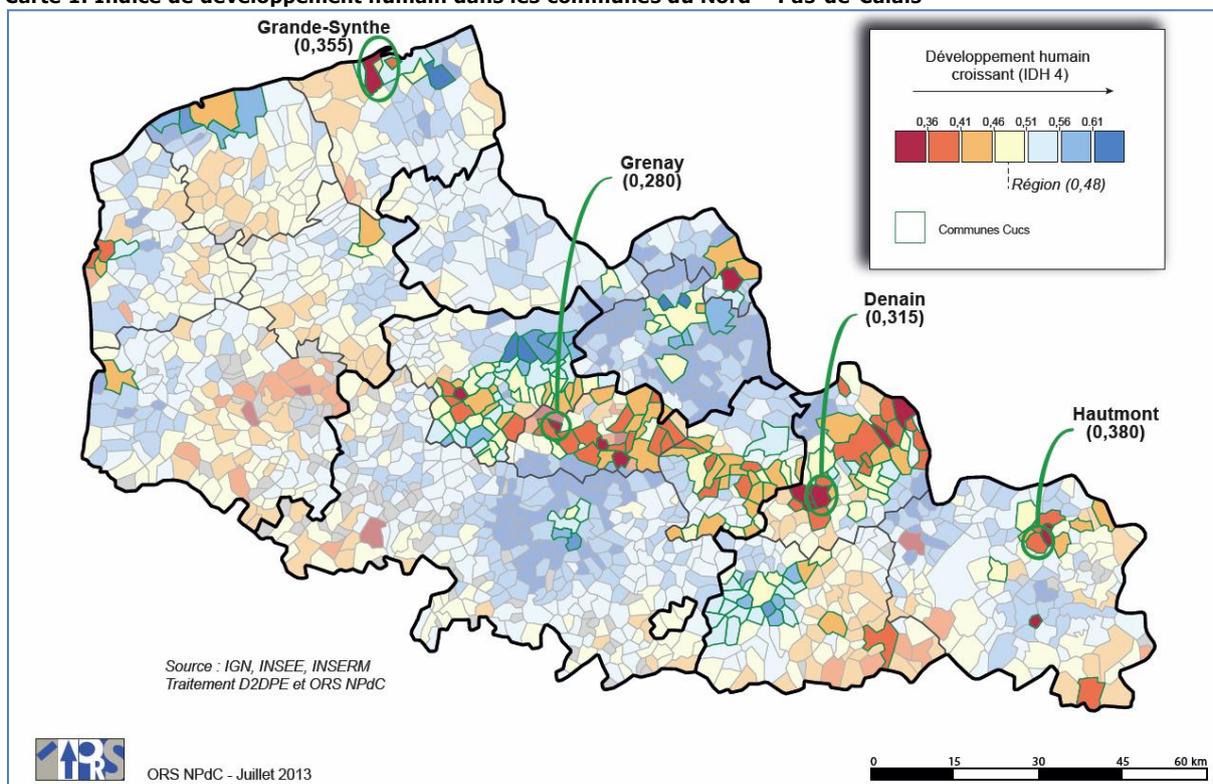
- Une part importante de la population de la commune comprise dans les dispositifs de la politique de la ville.
- Un poids de population suffisamment important pour une meilleure robustesse des indicateurs statistiques.

La liste des communes ayant au moins un quartier Cucs est diffusée par le Secrétariat général du comité interministériel des villes, disponible sur le site de l'Observatoire des territoires (Datar)<sup>17</sup>. Elle a été téléchargée en mai 2013 et intégrée dans SIGORS, le Système d'information géographique de l'ORS. Le Nord - Pas-de-Calais compte 41 dispositifs Cucs, qui concernent 212 communes ayant au moins un quartier faisant partie du dispositif.

La carte des périmètres de la politique de la ville du Nord - Pas-de-Calais et la liste des communes Cucs de la région enrichie de l'indicateur IDH4 sont disponibles dans les annexes (Annexe 1 et 2).

Les 212 communes du Nord - Pas-de-Calais, concernées par le dispositif Cucs, ont été étudiées sous l'angle du développement humain afin de faire ressortir les communes ayant un IDH4 particulièrement faible au regard des moyennes régionales et nationales<sup>18</sup>. Chaque commune est ensuite affectée à une des quatre grandes zones retenues : Bassin Minier Nord, Bassin Minier Sud, Littoral et « Suds du Nord ».

**Carte 1: Indice de développement humain dans les communes du Nord - Pas-de-Calais**



<sup>17</sup> <http://www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/es/liste-composition-communale-des-cucs>

<sup>18</sup> Rappelons que l'IDH4 est un indicateur synthétique qui mesure la dimension santé par le biais de l'indice comparatif de mortalité (toutes causes, tous âges), la dimension éducation par le biais de la part de population adulte diplômée et la dimension du niveau de vie par le biais du revenu fiscal médian par unité de consommation.

Le critère portant sur le poids de population de la commune, appartenant à un zonage de la politique de la ville, a été apprécié à partir des statistiques officielles présentes sur le site du système d'information géographique du Secrétariat général du comité interministériel des villes<sup>19</sup>, complétées par des données plus récentes de l'INSEE. En effet, les statistiques présentées sur le site sur la population totale datent de 2006, tandis que la population des ménages résidant en quartier Cucs date de 2009. Les données de 2006 ont donc été remplacées par les données de 2009, afin de pouvoir rapporter la population des ménages vivant en zone Cucs à la population totale sur la même année. Ces données sont utilisées uniquement à titre indicatif car elles sont incomplètes. Elles sont présentées dans les annexes (Annexe 2) pour les communes présélectionnées.

Enfin, le poids de population de la commune est apprécié par le biais du recensement de la population 2009 de l'INSEE. Le tableau suivant présente les communes présélectionnées par l'ORS pour être investiguées et les critères retenus pour effectuer la sélection.

**Tableau 25 : liste des communes présélectionnées par l'ORS pour être enquêtées**

Commune	Code INSEE	Code du Cucs	Nom du Cucs	Grandes zones régionales	Population 2009	Population des ménages en Cucs en 2009	Rapport ménages en Cucs / Population de la commune (%)	IDH4
GRENAV	62386	CS3106	CA de Lens-Lievain	Bassin minier	6 725	5 604	83,3	0,284
LOURCHES	59361	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Bassin minier	3 956	3 836	97,0	0,302
DENAIN	59172	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Bassin minier	20 326	20 088	98,8	0,315
LOUVROIL	59365	CS3142	Louvroil	Suds du Nord	6 931	5 670	81,8	0,322
CONDE-SUR-L'ESCAUT	59153	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Bassin minier	9 816	3 891	39,6	0,330
SALLAUMINES	62771	CS3106	CA de Lens-Lievain	Bassin minier	10 282	2 385	23,2	0,333
GRANDE-SYNTHÉ	59271	CS3131	CU de Dunkerque	Littoral	21 166	n.d	n.d	0,355
ESCAUDAIN	59205	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Bassin minier	9 192	9 120	99,2	0,358
AVION	62065	CS3106	CA de Lens-Lievain	Bassin minier	17 582	4 340	24,7	0,361
LE PORTEL	62667	CS3103	CA du Boulonnais	Littoral	9 862	5 676	57,6	0,375
LE CATEAU-CAMBRESIS	59136	CS3134	Le Câteau	Suds du Nord	7 143	6 812	95,4	0,376
HAUTMONT	59291	CS3146	Hautmont	Suds du Nord	14 706	14 706	100,0	0,380

Sources : SGCI, INSEE, ARS, D2DPE.

### **La géographie prioritaire de la politique de la ville**

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires (site du Ministère). Elle regroupe l'ensemble des politiques conduites depuis 1983 (Développement social des quartiers, Développement social urbain, Contrats urbains de cohésion sociale, etc.) dans le but d'enrayer le processus de dégradation de ces quartiers, constaté dès la fin des années 70.

Cette politique est appliquée depuis 30 ans à partir de différentes approches. Elle a débuté en 1983 avec la mise en place des ZEP (zones d'éducation prioritaires) pour 170 quartiers en France. En 1990, la priorité passe de l'éducation au logement et de grandes opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain sont menées en parallèle de programmes d'insertion et d'intégration des populations. En 1996, les Zones urbaines sensibles (ZUS) sont mises en place dans 751 quartiers de France pour lutter contre les inégalités sociales marquées au sein de ces territoires.

<sup>19</sup> <http://sig.ville.gouv.fr/>

*C'est également l'année de la mise en place des Zones de redynamisation urbaine (ZRU) et des Zones franches urbaines (ZUF), dispositifs mis en place afin d'attirer les entreprises et revitaliser le tissu économique. En 2003, l'accent est de nouveau mis sur l'aménagement urbain avec le lancement du Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), ayant pour objectif de remplacer les grands ensembles dégradés par de nouveaux aménagements. Cette nouvelle étape concentre, à elle seule, environ la moitié des investissements engagés sur la politique de la ville depuis 30 ans. Un récent rapport de la Cour des comptes<sup>20</sup> souligne cependant les limites de la politique de la ville en termes de résultats. Elle pointe, notamment, pour la dernière période écoulée un défaut de pilotage et de gouvernance, une mauvaise articulation du volet social et du volet rénovation urbaine, une faible mobilisation des politiques publiques dans ces quartiers ou encore une répartition insatisfaisantes des moyens spécifiques.*

*Aujourd'hui, la liste des 751 ZUS établie en 1996 sert encore de référence. Elle s'est enrichi d'autres quartiers prioritaires mis en place notamment par le biais du PNRU et des nouveaux Cucs. La politique de la ville s'applique donc à l'ensemble des quartiers repérés dans les Cucs, qui ont pris le relais des contrats de ville arrivés à échéance en fin d'année 2006. En application de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, un Cucs définit un projet urbain et social, assorti d'objectifs opérationnels que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires. Un contrat est donc signé entre l'État et les collectivités locales (EPCI, communes) pour la mise en œuvre du dispositif.*

*Il existe environ 2 500 quartiers concernés par la politique de la ville en France (contre 1 500 pour la période précédente), dont 751 sont classés en ZUS bénéficiant d'avantages particuliers. Le Nord - Pas-de-Calais dénombre 296 quartiers prioritaires, dont 73 en ZUS.*

#### **B. CONSULTATIONS AUPRÈS DE LA MISSION BASSIN MINIER (MBM) ET DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE (AGUR)**

Parce qu'ils ont déjà travaillé la question des migrations résidentielles des populations et qu'ils ont une bonne connaissance des contextes locaux, l'expérience des *informateurs clés* est précieuse pour affiner le choix de l'ORS. Les communes présélectionnées ont donc été proposées et discutées avec trois principaux informateurs clés : l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), la Mission Bassin Minier (MBM) et l'Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre (ADUS). Ces différentes concertations, établies à la suite d'un entretien sur chaque territoire, ont permis de dégager les quatre communes qui nous ont semblé les plus intéressantes à investiguer.

Les premiers contacts dans les communes choisies ont été pris, en majorité, via nos informateurs clés. Certains ont déjà pu être sensibles à la question des migrations résidentielles. Ils furent notre première porte d'entrée dans les communes de l'enquête, et ont été impliqués dans la mobilisation des autres acteurs, que nous souhaitons interroger dans le cadre de cette étude : responsables de la commune, services de la politique de la ville, de l'aménagement et du développement, éventuellement de santé, de logement, responsables des UTPAS pour le Nord (Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale), et des Service Local de Promotion de la Santé dans le Pas-de-Calais, des responsables d'éventuels ateliers santé-ville, des CCAS et des bailleurs sociaux.

<sup>20</sup> Cour des comptes. La politique de la ville : une décennie de réforme. Rapport public thématique. Paris : Cour des comptes, 2012 ; 335 p.

Tableau 26 : liste des communes retenues en concertation avec les informateurs clés

Commune	Code INSEE	Code du Cucs	Nom du Cucs	Grandes zones régionales	Population 2009	Population des ménages en Cucs en 2009	Rapport ménages en Cucs / Population de la commune (%)	IDH4
GRENAY	62386	CS3106	CA de Lens-Lievin	Bassin minier	6 725	5 604	83,3	0,284
DENAIN	59172	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Bassin minier	20 326	20 088	98,8	0,315
GRANDE-SYNTHÉ	59271	CS3131	CU de Dunkerque	Littoral	21 166	n.d	n.d	0,355
HAUTMONT	59291	CS3146	Hautmont	Suds du Nord	14 706	14 706	100,0	0,380

Sources : SGCIV, INSEE, ARS, D2DPE.

### C. SITES ANRU

Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), institué par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit la transformation des quartiers les plus fragiles classés en ZUS. Cette transformation, couramment appelée dispositif ANRU du nom de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine chargée de la mise en œuvre des programmes, porte sur les logements, les équipements publics et les aménagements urbains.

Tous les quartiers en rénovation urbaine sont couverts par un Cucs. Les quatre communes de notre étude sont concernées, pour l'ensemble ou en partie, par le classement en ZUS. Elles ont donc connu de profondes transformations, qui pour certaines ne sont pas encore totalement achevées.

La question de la rénovation urbaine est importante à prendre en compte dans le cadre de notre problématique puisqu'elle est potentiellement liée à des arrivées et des départs de population pour diverse raison. Les quartiers cibles de la politique de la ville sont donc potentiellement concernés par une mobilité plus importante des populations résidentes. Certains départs peuvent être favorisés par un rejet du projet, un rejet des travaux, une occasion de départ, une opportunité de relogement en dehors de la commune. Certaines arrivées peuvent également être favorisées par la disponibilité de nouveaux logements et par la recherche de davantage de mixité sociale dans les logements locatifs HLM. Sans qu'il soit possible de disposer de statistiques précises, permettant d'objectiver cette hypothèse, il est cependant très probable que la mobilité résidentielle ait été favorisée par ces opérations de rénovation des quartiers sensibles.

## 2. Diversité des sites

### A. GRANDE-SYNTHÉ : DEUX QUARTIERS ANRU ESSENTIELLEMENT LOGEMENT LOCATIF COLLECTIF

#### Contexte

Grande-Synthe fait partie du Cucs de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui compte 5 communes, 11 quartiers Cucs non ZUS, 4 quartiers ZUS et 3 quartiers en rénovation urbaine. La commune de Grande-Synthe compte 3 quartiers Cucs non ZUS et un quartier ZUS en rénovation urbaine (Europe, Albeck, Anciens Jardiniers). Les données officielles sur la population des quartiers couverts par le dispositif Cucs ne sont pas disponibles.

Une opération ANRU a été lancée en 2006 sur le quartier du Courghain. Le rythme de constructions neuves a été soutenu dans cette commune ces dernières années, en lien avec les projets de restructuration urbaine et de renforcement du centre-ville.

*Grande-Synthe est une commune qui a connu de profonds bouleversements dans sa morphologie urbaine. Après l'installation d'Usinor en 1962, plusieurs programmes de ZUP (Zones à urbaniser en priorité) ont été développés dans la zone du Dunkerquois, principalement jusqu'au milieu des années 70, afin de loger le nombre important de travailleurs. Alors que les cadres s'installaient de préférence à Malo-le-Bains, les logements ouvriers se situaient en grande partie à Grande-Synthe et à Saint-Pol-sur-Mer. Grande-Synthe est ainsi passée, entre 1965 et 1982, de 1 800 à 26 000 habitants.*

*Le début des années 70 voit la création de la ZUP des Nouvelles-Synthes à Grande-Synthe et la construction de 6 200 logements ouvriers.*

*Avec la création des ZAC (Zones d'aménagement concerté), toujours dans les années 70, 13 000 nouveaux logements sont construits de Coudekerque-Branche à Gravelines, dont le quartier du Courghain à Grande-Synthe (1975-1982, 2 800 logements construits). La désaffectation des premiers habitants pour leur quartier de résidence se fait sentir rapidement et les premières dégradations se manifestent dans la foulée. Les premières politiques de réhabilitation des quartiers dans le Dunkerquois interviennent dès le début des années 80, notamment à Grande-Synthe ; le quartier Dunkerquois de l'Albeck est rattaché à Grande-Synthe, et la ZUP rénovée fusionne avec la ZAC du Courghain. Alors que de nombreux logements restent vacants dans la ZUP des Nouvelles-Synthes, un programme de démolition et de réhabilitation, portant sur plus de 1 400 logements, est engagé entre 1982 et 1988. L'évolution de la population devient négative à Grande-Synthe à partir des années 80 avec la fermeture des Chantiers de France (1987, moins 3 500 emplois) et les restructurations dans la sidérurgie (1982-1990, moins 11 000 emplois). Le centre-ville est réaménagé à partir de 1987 et le quartier du Moulin est construit en 1998.*

*La baisse progressive des emplois industriels dans le Dunkerquois a favorisé la concentration du chômage dans les quartiers où résident une majorité d'ouvriers dépendants de ce secteur. Grande-Synthe et Saint-Pol-sur-Mer ont été particulièrement concernées*

*Aujourd'hui, l'habitat ouvrier correspond à la carte des quartiers Cucus. La baisse progressive des emplois industriels dans le Dunkerquois a favorisé la concentration du chômage dans ces quartiers.*

*Les populations sans emploi sont majoritairement restées sur place, le logement constituant souvent un bien ultime auquel se raccrocher. A contrario, les populations les plus jeunes de ces quartiers, ne trouvant que difficilement un emploi sur place, sont amenées à quitter le foyer familial et à s'installer hors de la commune de résidence de leurs parents. Cette décohabitation et le peu d'attractivité du Dunkerquois, en termes d'emplois, expliquent en partie le solde migratoire négatif enregistré à Grande-Synthe à partir des années 80.*

**Tableau 27 : les quartiers Cucus de la commune de Grande-Synthe**

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucus	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucus / Population de la commune (%)	Code du Cucus	Nom du Cucus	Autres signataires	IDH4
GRANDE-SYNTHÉ	59271	21031	Europe, Albeck, Anciens Jardiniers (ZUS)	8 309	n.d	CS3131	CU de Dunkerque		0,355
			Albeck (hors ZUS)	n.d					
			Courghain Centre	n.d					
			Meulenhoff	488					
			Squares (hors ZUS)	n.d					
			<b>Total</b>	n.d					

Sources : SG CIV, INSEE, D2DPE.

## B. GRENAY : TOUTE LA COMMUNE EST EN CUCS/ANRU

La totalité de la commune fait partie du Cucs de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, qui compte 11 communes, 10 quartiers Cucs non ZUS, 9 quartiers en ZUS et 8 quartiers en convention de rénovation urbaine. Plus de 80 % de la population de la commune est concernée par le dispositif Cucs sur trois quartiers. On trouve à Grenay un bailleur social majoritaire (Maisons & Cités pour 1 500 logements sur un total de 2 650) et 20 % de bailleurs privés présent surtout dans le centre-ville. Les deux tiers des logements sont de types locatifs et sociaux. La ville est en plein renouvellement de ses locataires antérieurement ayants droit. La population communale s'accroît légèrement, ce qui indique que l'enjeu de la mutation d'une population à l'autre s'effectue. Pourtant, l'offre de logements est très homogène (ancien logement minier rénové de 4 pièces le plus souvent), ce qui restreint la diversification des ménages et, indirectement, leur mobilité résidentielle<sup>21</sup>. La question du renouvellement résidentiel, et ses impacts potentiels sur la cohésion sociale, est très suivie localement avec les moyens disponibles<sup>22</sup>.

## C. HAUTMONT

### Contexte

L'ensemble de la commune de Hautmont est aujourd'hui en dispositif Cucs, avec une convention ZUS sur le quartier Les Cités. En septembre 2009, une convention ANRU a été signée pour la démolition et la reconstruction de 582 logements (sur le principe du 1 logement construit pour 1 logement détruit). Aujourd'hui, le processus est en cours d'achèvement avec 440 logements construits, dont la plus grosse partie en logements individuels. Depuis le début des années 90, ce sont environ 500 logements HLM et 500 logements du secteur privé qui ont été concernés par des opérations de destruction/rénovation, soit une partie importante des logements de la commune. Trois quartiers présentent des situations sociales particulièrement difficiles, mais toute la commune est concernée par la politique de la ville. Trois bailleurs principaux sont gestionnaires du parc de logements sociaux : Promocil, Habitat du Nord et Partenord. Hautmont connaît une situation économique et sociale difficile, et très peu attractive en termes d'emploi. L'ensemble du secteur de Sambre-Avesnois et la commune Hautmont en particulier perdent de la population (-2 500 habitants entre 2007 et 2011 pour l'arrondissement d'Avesnes, -1500 pour l'agglomération Maubeuge Val de Sambre, et -925 pour Hautmont). La commune d'Hautmont enregistre le plus gros déficit migratoire de l'Arrondissement sur cette période.

*Comme les quatre autres communes de l'étude, Hautmont est une ville marquée par son passé industriel (longtemps surnommée la cité aux cent cheminées). Le développement de la ville s'est fait en parallèle de celui de l'activité industrielle avec la construction de logements pour la population active à proximité des usines, composé en majorité d'habitat ouvrier modeste et de quelques maisons d'ingénieurs. La baisse de l'activité industrielle au début des années 80 a engendré la perte d'environ 2 500 emplois sur la commune. Alors qu'une grande partie des cadres de l'industrie ont quitté Hautmont, la majorité des ouvriers sont restés sur place dans une situation sociale fragilisée qui perdure dans le temps.*

---

<sup>21</sup> Source : Groupe local de pilotage politique de la Ville.

<sup>22</sup> Source : Analyse du territoire de la Ville de Grenay, Pôle des solidarités. Direction des Solidarités, Conseil général du Pas-de-Calais.

## D. DENAIN

### Contexte

La commune de Denain fait partie du Cucs de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, qui compte 14 communes, 27 quartiers Cucs non ZUS, 5 quartiers ZUS et 3 en rénovation urbaine, dont le quartier du Faubourg du Château. Plus de 90 % de la population de la commune de Denain résident en zone Cucs, sur quatre quartiers de la ville.

Le quartier du Faubourg du Château classé en ZUS est en procédure de la politique de la ville depuis le début des années 90, où il a déjà connu des opérations de renouvellement urbain (600 logements détruits dans les années 90), qui n'étaient pas suffisamment satisfaisantes. Ce quartier est composé exclusivement de logements sociaux sous bailleur unique (Partenord Habitat). Une nouvelle convention ANRU, signée en 2009 pour le quartier et sur le point de s'achever, a concerné la destruction et la reconstruction de 265 logements et la réhabilitation de nombreux autres.

Sur l'ensemble des quartiers Cucs de la commune, les profils sont très diversifiés sur le type de logement, les statuts d'occupation ou la composition des bailleurs.

Avant l'intervention ANRU, le parc social était composé pour moitié de logements anciens et pour moitié de logements récents. Une grande majorité des logements sont hérités du passé minier et sidérurgique de la Région.

## 3. Perception de la thématique par les acteurs

### A. UNE COMPRÉHENSION DES ENJEUX RELATIFS À L'ÉVALUATION DES ACTIONS DE SANTÉ

L'ensemble des acteurs de terrain que nous avons rencontré ont été sensibles à l'interrogation méthodologique soulevée dans le cadre de cette étude. Ils perçoivent l'intérêt de mieux appréhender la question des migrations résidentielles et d'intégrer ce paramètre dans l'évaluation des actions en faveur de la santé, menées en direction des populations des quartiers difficiles. La sensibilité à la thématique est d'autant plus forte dans le Bassin minier, où la question du remplacement des ayants droit par de jeunes couples est une question aiguë et attentivement suivie.

### B. UNE PERCEPTION D'UN DOUTE LÉGITIME.

L'ORS ayant présenté la problématique, comme étant issue d'une préoccupation liée à l'évaluation des politiques de prévention (au sens large), les acteurs perçoivent la nécessité d'objectiver les mouvements de populations au sein des quartiers cibles. Certains insistent cependant sur la nécessité de ces actions et, sur le terrain, sur leur bénéfice et sur la difficulté. Ils redoutent très classiquement le *piège* de vouloir évaluer, en termes économiques (de type rapport coûts/bénéfices), des actions liées à la prévention, à l'éducation et à la sensibilisation sur la santé, fondées sur des changements comportementaux difficilement mesurables en dehors d'enquêtes spécifiques, de suivi de cohorte et s'appuyant sur des critères qualitatifs.

## 4. Perception de l'hypothèse d'une migration résidentielle

### A. UNE RÉALITÉ DIFFICILE À CHIFFRER

Les migrations résidentielles sont difficiles à suivre par le biais des outils statistiques courants, peu aptes à rendre l'image de processus dynamiques dont disposent les acteurs de terrain. Les études, qui s'attachent à décrire les changements de résidence de population, s'appuient sur deux sources de données statiques qui sont, qui plus est, difficilement comparables entre elles :

- Le recensement général de la population de l'INSEE et, notamment, l'analyse des réponses de la rubrique « Où habitez-vous le 1<sup>er</sup> janvier de l'année... ». Certaines études plus pointues s'appuient sur l'échantillon permanent de l'INSEE qui permet, grâce à un suivi de cohorte, d'obtenir des informations beaucoup plus fines.
- Le fichier Filocom, élaboré par la DGI (fichier du logement communal), qui porte sur l'ensemble des locaux à usage d'habitation et leurs occupants, par le biais de la personne de référence. Il recense l'ensemble des membres du ménage rattachés à la personne de référence pour l'imposition.

En dehors d'études particulières s'appuyant sur ces données, il n'existe pas de source disponible en routine permettant d'objectiver les niveaux de flux de changement de résidence principale. Les acteurs de terrain s'appuient sur des données subjectives issues de leur expérience quotidienne, pour avoir une idée des mouvements résidentiels de population. Ils s'appuient également sur des données chiffrées partielles qui ne concernent que le parc social de logement locatif, puisqu'il n'existe pas de système d'information sur le logement privé.

### B. UNE VARIABILITÉ SELON LES QUARTIERS

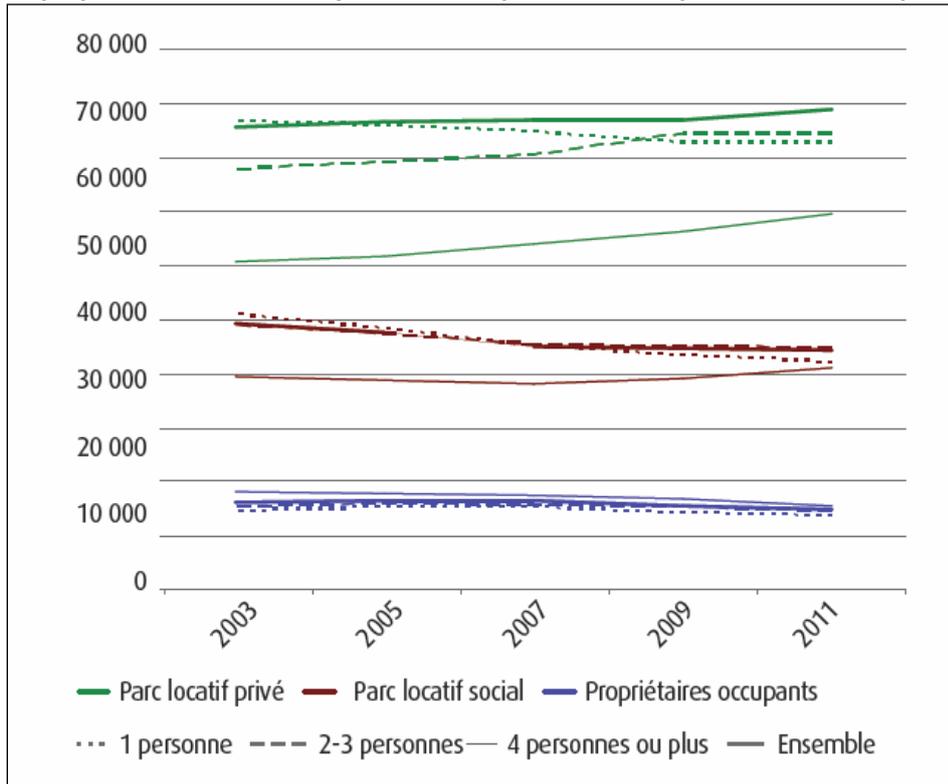
Tous pressentent que la mobilité résidentielle doit être variable d'un quartier à l'autre quand bien même ces quartiers seraient ressemblants. C'est avant tout l'histoire du quartier et l'histoire de ces familles qui est fort judicieusement invoquée.

### C. UNE VARIABILITÉ SELON LE STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

En fonction du statut de l'occupation du logement (locatif privé, logement social, propriétaire), le niveau des migrations résidentielles peut être très variable.

La figure ci-dessous, montre cette variation, en termes de rotation de logements, pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Graphique 39 : Taux annuel moyen de rotation par statut d'occupation et nombre de personnes depuis 2001



Une rotation plus importante dans le parc locatif privé.

Source : Filocom<sup>23</sup>.

Sans pouvoir s'appuyer sur des chiffres qui n'existent pas au niveau des quartiers et qui ne sont pas toujours accessibles au niveau de la commune, les acteurs de terrain relatent des situations locales qui correspondent au contexte national : une mobilité plus importante dans les quartiers composés en majorité d'un parc locatif privé et l'immobilisme le plus important dans les quartiers composés en majorité de propriétaires.

Les acteurs interrogés décrivent une mobilité plus importante dans le locatif privé en raison, d'une part, d'un accès plus facile à ce type de logement (disponibilité) et, d'autre part, en raison de la qualité de ces logements, qui est souvent bien inférieure à la moyenne des logements existant sur le marché et qui pousse les résidents à trouver un lieu plus confortable.

Certains acteurs évoquent un parc locatif privé extrêmement dégradé dans certains quartiers, de qualité « déplorable », qui favorise une rotation importante des populations ne désirant pas se fixer dans le temps dans un logement de mauvaise qualité et inadapté à leurs besoins. En outre, la disponibilité plus importante des logements du parc locatif privé favorise l'arrivée de populations en grande précarité dans les quartiers composés en majorité de ce type de logement.

À Denain, les acteurs indiquent qu'il y a 27 % de logements sociaux dans la commune, la plus grosse partie en locatif privé (57 %, soit environ 3 500 logements), plutôt bas de gamme et en mauvais état, avec une rotation plus importante qu'ailleurs, mais impossible à quantifier.

<sup>23</sup> CGDD. Les conditions d'occupation des logements au 1er janvier 2011. *Chiffres et statistiques* 2012 ; 343 : 5.

**E. UNE PERCEPTION FORCÉMENT RETREINTE**

En l'absence de données facilement accessibles sur la question des migrations résidentielles, la visibilité des acteurs auditionnés est forcément restreinte au type de population qu'ils fréquentent dans leur pratique quotidienne. Les acteurs de terrain ont par essence une meilleure connaissance des familles qu'ils suivent et accompagnent depuis longtemps et perdent de vue ceux qui changent de résidence. Même si ces populations ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble des populations résidentes au sein des quartiers Cucs, il est tout de même permis de penser qu'elles ne sont pas très éloignées des populations cibles des politiques de santé menées dans les quartiers. Pour autant, le nombre d'heures forcément plus important consacré par les acteurs dans leur pratique quotidienne aux cas les plus difficiles peut également contribuer à restreindre encore un peu plus cette visibilité sur l'ensemble de populations concernées par les phénomènes étudiés ici.

## **5. Quelle quantification des migrations au niveau local pour les acteurs ?**

**A. POUR GRENAY ET GRANDE-SYNTHÉ NON, MAIS ON ÉVOQUE UNE FOURCHETTE MAXIMUM (3 % À 5 % TOUTS LES 5 ANS)**

À Hautmont et Denain, aucune quantification n'est proposée.

**B. VIA LES BAILLEURS POUR LE LOCATIF HLM**

Les bailleurs sociaux ont généralement à leur disposition un outil de quantification des rotations dans les résidences de leur parc. Chaque bailleur a cependant son outil propre, fonctionnant généralement par résidence, ce qui rend difficile, voire impossible, l'utilisation de données exhaustives en dehors d'enquêtes spécifiques.

Pour Denain, les quantifications des migrations résidentielles proposées par les bailleurs sociaux sont de l'ordre de 10 % de rotation par an pour les logements individuels, 16 % pour les logements collectifs (SIA Habitat, Denain) et 400 demandes de logement.

Rien de précis n'est spontanément évoqué pour les autres sites.

## **6. Sources de données évoquées**

**A. AUCUNE SOURCE FIABLE N'EST SPONTANÉMENT ÉVOQUÉE**

La question des migrations résidentielles, et de leur suivi dans le temps, ne s'étant pas posée dans la pratique quotidienne des acteurs rencontrés, aucune source de donnée n'est spontanément proposée pour son observation.

**B. LE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION (RGP) DE L'INSEE**

Le recensement général de la population de l'INSEE est parfois proposé, mais les utilisateurs les plus éclairés ont conscience de l'impossibilité de suivre des populations dans le temps par ce biais, qui plus est, à partir d'un découpage infra-communal comme le quartier.

**C. LES DONNÉES COLLECTÉES PAR LES BAILLEURS SOCIAUX**

Le recueil de ces données est difficile, car les bailleurs sont divers et cela ne toucherait pas le locatif privé.

**D. AUTRES SOURCES NON SATISFAISANTES**

Sources évoquées : état civil, écoles, EDF, téléphone.  
Les agences d'urbanismes qui travaillent sur ces questions ne sont pas évoquées.

**7. Motifs de migration et de nomadisme**

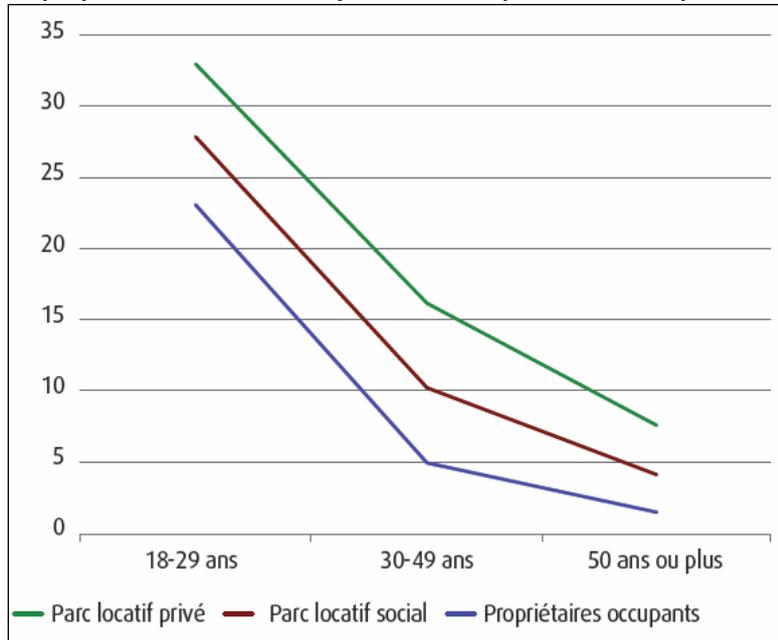
**A. RECHERCHE D'EMPLOI**

Certains acteurs évoquent des flux résidentiels de nouveaux arrivants, provoqués par des opportunités liées à l'emploi (Denain, Toyota).

**B. DÉCOHABITION / RECOHABITATION FAMILIALE**

Les processus liés à la décohabitation familiale sont constitutifs de la mobilité résidentielle. La décohabitation est liée principalement aux âges de la vie (émancipation des jeunes du foyer familial) et, dans une moindre mesure, aux séparations des ménages. La mobilité résidentielle est donc bien plus importante chez les jeunes que dans le reste de la population, et ce, quel que soit le type de logement occupé.

**Graphique 40 : Taux annuel moyen de rotation par statut d'occupation et âge entre 2009 et 2011**



Une mobilité résidentielle plus importante chez les jeunes et dans le locatif privé.

Source : Filocom<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> CGDD. Les conditions d'occupation des logements au 1er janvier 2011. *Chiffres et statistiques* 2012 ; 343 : 5.

Certains acteurs évoquent cependant deux approches, bien différentes et stables dans le temps, chez les jeunes de ces quartiers face à la question de l'émancipation du foyer familial. La première marque une tendance à vouloir sortir du quartier pour construire sa vie à l'extérieur, dans un contexte plus favorable. La seconde tendance s'inscrit à l'opposé de la première dans un attachement important au quartier et par des difficultés à s'en extraire, difficultés qui peuvent constituer autant d'obstacles au développement d'une autonomie personnelle.

La recherche d'autonomie pour les jeunes de ces quartiers est objectivement plus difficile que pour d'autres, en raison de difficultés sociales cumulées. Or, les expériences se soldant par des échecs occasionnent souvent un retour au quartier d'origine (proche de la famille ou chez les parents), qui peut s'accompagner d'une situation généralement difficile (dettes, absence d'emploi, séparation, enfants à charge).

#### **C. DES MOUVEMENTS DÉPENDANTS DES DISPONIBILITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE LOGEMENT**

Certains acteurs (à Denain) évoquent la pénurie de logements locatifs (HLM ou privé), qui peut favoriser certains mouvements résidentiels. Faute d'une offre suffisante, les populations en demande ont tendance à accepter la première proposition disponible, ce qui favorise le logement locatif privé indécemment, dont la disponibilité est plus importante que d'autres types de logement. Ces logements ne correspondant pas, bien souvent, à ce qui était recherché au départ (taille, qualité, confort, situation), un nombre important (mais impossible à déterminer avec exactitude) de locataires entament une démarche de demande de logement auprès du CCAS de la commune.

#### **D. LES PROCESSUS ANRU**

##### 1. 15 % à 30 % de migrations pour les anciens résidents

Les politiques de rénovation urbaine sont observées comme étant un processus favorable à la migration résidentielle. Dans le cadre des opérations ANRU, une partie des habitants des quartiers concernés par les opérations de réhabilitation ont quitté spontanément leur logement en début de processus. Ce phénomène est constaté dans tous les territoires concernés par ces opérations de réaménagement urbain. Les acteurs évoquent un taux de 15 à 30 % au maximum de la population concernée par un déménagement en début de processus.

Certains acteurs établissent un profil de ces populations ayant quitté le territoire en début de processus ANRU. Il s'agirait des populations comparativement installées sur le territoire depuis moins longtemps que les autres et qui ne marquent pas le même attachement au quartier celles ayant vécu une grande partie, ou la totalité de leur vie, au même endroit. Outre une sensibilité, peut-être plus importante, de ces populations au caractère peu attractif de ces quartiers en termes de qualité de vie, elles seraient également les plus favorisées, socialement parlant, et disposeraient d'opportunités supplémentaires liées à l'emploi ou à l'acquisition d'un bien immobilier en dehors du quartier.

Cependant, les acteurs interrogés signalent tous un attachement profond des populations à leur quartier de résidence, à son fonctionnement, aux gens qui y résident, à la solidarité qui peut s'y exprimer. Ainsi, les demandes de relogement à l'extérieur de la ville ou du quartier de résidence sont très minoritaires, aussi bien en temps normal que lors des opérations ANRU.

À Denain, le quartier du Faubourg du Château, classé en ZUS et composé de 100 % de logements sociaux, a connu une opération ANRU, qui est en cours de finalisation (2009-2013). Lors de cette opération, les demandes de relogement à l'extérieur de la ville ou du quartier de résidence ont été très minoritaires. Les acteurs de l'ANRU estiment que 15 à 20 % des relogements ont été effectués à l'extérieur de la commune.

#### 2. Un appel d'air pour les nouveaux arrivants

Le processus ANRU a toujours occasionné l'arrivée de nouveaux résidents dans les quartiers. 15 à 30 % des départs spontanés sont généralement observés en début de processus ANRU, ce qui crée un appel d'air pour l'arrivée de nouveaux résidents. L'objectif politique de développer la mixité au sein des quartiers difficiles est, en outre, souvent présent au niveau local, ce qui tend à attirer une frange de population plus favorisée. Des facteurs, comme la construction de logements individuels qui restent plus attractifs, l'accroissement de l'offre en logement sur la commune ou comme la montée en gamme des logements nouvellement construits, sont favorables à l'arrivée de ces nouvelles populations au sein de ces quartiers.

#### **E. L'ATTACHEMENT À LA COMMUNE/AU QUARTIER**

Déjà mentionné sur les aspects liés à la décohabitation/recohabitation, l'attachement au quartier est sensible sur tous les âges de la vie. Cet attachement des résidents à leur quartier peut rester très important, malgré un environnement parfois très dégradé. Les observations des acteurs auditionnés, parfois étayées d'enquêtes réalisées auprès des locataires lors des opérations de relogement liées à l'ANRU, montrent bien cette tendance. Elle s'exprime plus fortement lors des opérations de rénovation urbaine où les habitants expriment souvent un désir de rester dans le quartier, voire dans la même rue à l'issue des opérations. Les populations les plus précaires, les plus en difficulté sont aussi celles qui montrent l'attachement le plus important au quartier.

Cependant, malgré cet attachement affiché, les opérations de relogement hors quartier ont généralement satisfait une grande partie de la population qui ne souhaitait pas initialement déménager du quartier d'origine. Certaines personnes ayant renoncé à rester dans le même quartier en sont, après coup, pleinement satisfaites. Au dire d'acteurs, en charge des processus de relogement lors d'opérations ANRU achevées, 80 % des cas de relogement sont une réussite, les populations sont satisfaites et se sont bien approprié leur nouvel environnement. Les 20 % de cas difficiles semblent concerner, en majorité, les populations les plus rétives au changement (précarité, addiction, difficultés intellectuelles).

#### **F. L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE/DU QUARTIER**

C'est une évidence, mais qu'il faut rappeler, l'image de la ville, en termes de potentiel d'emploi, de dynamisme et de qualité de vie, est un facteur qui influence fortement le niveau et la nature des migrations résidentielles. Les acteurs auditionnés mentionnent que l'appartenance des communes aux dispositifs de la ville a été conditionnée par les indicateurs économiques et sociaux particulièrement dégradés dans certains quartiers. L'image de ces communes, et plus encore de ces quartiers difficiles, n'est donc a priori pas favorable à l'installation de nouvelles populations

économiquement *viabiles*, tandis qu'à contrario elles peuvent être attractives pour des populations plus précaires (loyers plus abordables, réseau d'aides social potentiellement plus développé).

À titre d'exemple, l'étude réalisée par l'ADUS en 2011<sup>25</sup>, sur les migrations résidentielles dans l'Agglomération Sambrienne (à partir des fichiers du recensement de l'INSEE), exprime par les chiffres l'attractivité résidentielle d'un territoire. Cette étude indique, par exemple, que la catégorie "Autres personnes sans activité professionnelle" est la seule catégorie sociale à présenter un solde migratoire positif pour l'Agglomération Sambrienne (dont fait partie la commune d'Hautmont) pour la période 2002-2007, ce qui signifie que ce territoire a tendance à attirer les populations en situation de précarité et à repousser les autres catégories de population. La catégorie des "Cadres et professions intellectuelles supérieures" est d'ailleurs celle qui a la plus forte propension à quitter le territoire. Cette même étude indique également que l'Agglomération Sambrienne présente un solde migratoire positif pour les catégories de populations "Logées gratuitement" et "Location logement vide HLM" et un solde négatif pour les autres catégories. Sur la période étudiée, l'étude a relevé trois fois plus d'arrivées que de départs chez les personnes vivant en HLM.

Les quatre communes de notre échantillon sont des communes peu attractives qui perdent de la population entre les différents recensements. Toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales alimentent le déficit migratoire, bien que celui-ci soit davantage marqué chez les jeunes et chez les "Cadres et professions intellectuelles supérieures". Les chiffres nous indiquent qu'une part élevée de ces départs s'effectue hors de la Région, mais les acteurs citent plus spontanément les mouvements entre villes voisines, qui sont plus visibles sur le terrain. Ces mouvements se font au détriment des communes des quartiers Cucs dans la mesure où certaines villes voisines, plus attractives et bénéficiant d'une meilleure image, attirent les catégories de population les plus diplômées, bénéficiant d'un emploi, voulant accéder à la propriété, etc.

Les acteurs ajoutent cependant, dans la majorité des cas, que les procédures ANRU de renouvellement urbain tendent à changer profondément la qualité de vie dans les quartiers concernés et pourraient contribuer à freiner cette tendance de fond, bien que l'image difficile de certains quartiers semble parfois imprimée profondément dans les esprits.

Certains acteurs notent également que la crise économique, installée depuis 2008, aggrave la situation dans les quartiers, ce qui est d'ailleurs confirmé par le récent rapport de l'ONZUS de 2013 montrant que l'écart entre les quartiers ZUS et les autres quartiers ne cessent de se creuser, malgré les politiques mises en place depuis 30 ans. Le chômage a plus fortement progressé dans ces quartiers (taux à 24,2 % en 2012) que partout ailleurs, le différentiel entre les taux de chômage est ainsi passé de +9 points en 2006, à +14,5 points en 2012. Les inégalités sociales et territoriales ne cessent de s'accroître au détriment de la population de ces quartiers.

---

<sup>25</sup> Agence de Développement et D'urbanisme de la Sambre. *Migration résidentielles 2002-2007 relatives à la Sambre-Avesnois*. ADUS, novembre 2011 ; 50p.

**G. L'IMAGE SOCIALE DE LA COMMUNE/DU QUARTIER**

Nous avons entendu, à plusieurs reprises chez nos interlocuteurs, que l'image sociale de la commune était un facteur susceptible d'influencer les migrations résidentielles. Ainsi, deux types de profils sont mis en avant :

- 1 Le profil de la commune menant une politique sociale plus serrée, que d'autres communes voisines, et qui est moins favorable à l'accueil de populations précaires (réseau d'aides moins développé). Ce type de commune serait susceptible de favoriser le départ des populations les plus précaires vers des communes à l'image sociale plus favorable.
- 2 Le profil de la commune menant une politique sociale plus développée, que d'autres communes voisines, et qui est donc comparativement plus favorable à l'accueil de populations précaires. À l'inverse du profil précédent, ce type de commune est susceptible de favoriser les arrivées des populations les plus précaires cherchant à bénéficier d'un réseau d'aides plus développé.

## *Constats et préconisations*

Arrivés au terme de cette étude, voici les points essentiels qui nous semblent devoir être retenus :

- Il existe bien des mobilités résidentielles, dont il convient de ne pas escamoter les impacts et les effets.
- Leurs effets et leurs intensités varient, *toutes choses égales par ailleurs*, en fonction de la surface des espaces et territoires considérés. Plus l'espace retenu sera exigü, plus la probabilité d'une mobilité résidentielle sera élevée (on quitte moins facilement une région ou un pays, qu'une commune ou un quartier).
- En cela, il serait totalement fautif d'induire que les mobilités interrégionales se reproduisent telles quelles, dans leurs ampleurs, dans leurs natures et dans leurs processus dans l'ensemble des territoires inclus dans une région.
- Aussi, il convient d'avoir bien présent à l'esprit qu'il existe, au sein du Nord – Pas-de-Calais, des mouvements résidentiels de premier ordre et dont les effets résultants ne doivent pas être négligés. Ainsi :
  - ✓ le bilan migratoire négatif, issu de la mobilité résidentielle déficitaire, est extrêmement fort dans la zone d'emploi de Dunkerque et, dans une moindre mesure, à Lille et Roubaix-Tourcoing ;
  - ✓ à l'inverse l'accroissement migratoire notable est à Arras, élevé dans la zone d'emploi de Berck, qui à tirer les bénéfiques de sa situation littorale par une sur-attractivité identique à celle de la zone d'emploi de Cannes-Antibes.
- Si nous n'avons pu qu'estimer l'ampleur de la mobilité résidentielle dans les quartiers Cucs, en évaluant la mobilité résidentielle et son solde dans les communes qui en étaient dotées, il nous semble relativement fiable d'estimer que le renouvellement de population généré par cette **mobilité résidentielle n'excède pas 30 % de la population communale en une décennie** (30 ‰ par an x 10 ans), mais pour autant ne peut être jugée comme étant négligeable.
- Dans le Nord – Pas-de-Calais, **la mobilité résidentielle la plus patente** est d'abord **au sein de la même commune**, puis entre communes proches situées soit **dans le même département, soit au sein de la même zone d'emploi**.
- Ce constat inciterait à invoquer l'influence de l'importance donnée aux **relations familiales**, au **réseau de parentés** et de sociabilité, sous une forme active ou héritée, en milieu ouvrier, telle que la décrit Cécile Vignal.
- **La mobilité résidentielle** en France, dans 21 des 23 régions françaises, dont le **Nord – Pas-de-Calais** est **plus élevée** dans les **communes ayant des quartiers CUCS** que dans les autres.

- Ce constat converge avec la bibliographie récente (Observatoire national des zones urbaines sensibles, C. Guilluy, L. Davezies<sup>26</sup>).
- Nous n'avons cependant pas été en mesure d'estimer quels peuvent être ces renouvellements à l'échelle des seuls quartiers et, plus particulièrement, les quartiers Cucs.
- En cela, l'étude que nous avons produite n'est qu'une approche, une première tentative d'approximation, mais dont les conclusions méritent d'être prises en compte.
- Dans l'idéal, il serait nécessaire de procéder conjointement à un suivi de cohorte et à des approches de type anthropologiques. Cependant, le rapport coût/bénéfice ne serait sans doute pas satisfaisant, à moins de retenir des sites pilotes tirés au sort.
- Analyser **le renouvellement des populations à échelle fine** appelle, en effet, des **changements d'approches méthodologiques**. Ce qui est pertinent dans le cas de migrations interrégionales, ne l'est pas dans le cas d'une approche sur de plus petits espaces.
- **La question du renouvellement résidentiel**, et de ses impacts potentiels sur la **cohésion sociale**, est pour la plupart des collectivités et pour la politique de la ville un sujet de préoccupation et un objectif à atteindre. Pour autant, cette question est bien peu outillée localement et il est donc bien difficile d'estimer si les objectifs s'atteignent ou si chacune des situations locales s'améliore ou se dégrade. La mobilité résidentielle ne peut être suivie qu'avec les moyens disponibles. Ils ne permettent, faute de données, que d'observer des états successifs et très peu de mutations.
- Quant à la santé, les **évaluations d'impact** (ou d'efficience), de tel programme ou action menée à échelle fine, verront leurs potentiels considérablement limités, lorsque sera venu le moment de les conduire, si quelques précautions ne sont pas prises (entre autres s'enquérir dans les quartiers du lieu de résidence des bénéficiaires durant la durée de l'action menée).
- Dans le cas d'une politique publique immédiate, les effets de la mobilité résidentielle peuvent être considérés, sous certaines réserves, comme étant négligeables même à l'échelle de quartiers. Mais, à l'inverse, **les contraintes induites par la mobilité des personnes**, lorsqu'il s'agit d'une **action durable** (le délai nécessaire de 20 années est très classiquement évoqué), ne doivent pas être perdues de vue. Or, tel est réputé devoir être l'impact de **la prévention**.
- **Contrairement à une conviction infondée**, mais pourtant largement répandue, la mobilité **des ménages précaires et le renouvellement de la population dans les quartiers** (en difficulté) **est élevée, plus forte qu'ailleurs**, bien que se produisant dans des aires restreintes.
- Aussi, il serait **faux de considérer que les personnes défavorisées** naissent, fondent une famille et meurent en ne connaissant pas **la moindre mobilité spatiale**.
- **L'abord territorial** permet d'individualiser des lieux de sur ou sous-fréquence, il **oriente la décision**, et permet de faire des choix. Il ne se prête qu'imparfaitement aux évaluations d'impact et nécessite, à tout le moins, que certaines précautions soient prises.

---

<sup>26</sup> Voir la bibliographie.

## *Bibliographie*

Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre. *Évolution du nombre d'habitants de 2007 à 2011 en Sambre-Avesnois*. ADUS, septembre 2012 ; 35p.

Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre. *Migration résidentielles 2002-2007 relatives à la Sambre-Avesnois*. ADUS, novembre 2011 ; 50p.

Antanov-Zafirov P, Rodriguez P. Le nouveau visage de la population. Le Nord – Pas-de-Calais attire-t-il suffisamment ? *Profils* 2009 ; 56 : 8 p.

Arbonville D. *La notion de choix résidentiel*. In Segaud M, Brun j, Driant JC (dir). Dictionnaire de l'habitat et du logement. Paris : Armand Colin, 2003 ; 208 p.

Baccaïni B. Les flux migratoires interrégionaux en France depuis cinquante ans. *Population* 2007 ; 1(62) : 143-160.

Baccaïni B. Les migrations internes en France de 1990 à 1999. L'appel de l'ouest. *Économie et statistiques* 2001 ; 344 : 39-81.

Baccaïni B. *Mobilité, distances de migrations et cycle de vie*. Thèse de doctorat de l'Université Paris I, 1991 ; 520 p.

Bonvalet C, Gotman A, Grafmeyer Y. *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*. Paris : INED, 1999 ; 291 p.

CGDD. Les conditions d'occupation des logements au 1<sup>er</sup> janvier 2011. *Chiffres et statistiques* 2012 ; 343 : 5.

CGDD-SOeS. Premiers résultats 2011 - Compte du logement 2010. La Défense : CGDD-SOeS, 2012 ; 193 p.

Chaillot P. Les migrations résidentielles en Nord – Pas-de-Calais : la métropole lilloise au cœur des mobilités. *Pages de Profils* 2010 ; 67 : 8 p.

Chevalier C, Lebeaupin F. La population des zones urbaines sensibles. *INSEE Première* 2010 ; 1328 : 4 p.

Cour des comptes. *La politique de la ville : une décennie de réforme*. Rapport public thématique. Paris : Cour des comptes, 2012 ; 335 p.

Courgeau D. *Méthode de mesure de la mobilité spatiale*. Paris : INED, 1988 ; 301 p

Davezies L. *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*. Paris : le Seuil, 2012 ; 105 p.

Debrand T, Taffin C. Les facteurs structurels et conjoncturels de la mobilité résidentielle depuis 20 ans. *Économie et Statistique* 2005 ; 381-2 : 125-46.

Even K, Robert A. *Rotation dans les logements et permanence des profils d'occupants*. In Commission des comptes du logement. Compte du logement 2006 et premiers résultats 2007. DAEI/SESP et DGUHC, 2008 ; p. 121-150.

Guilluy C. *Fractures françaises*. Paris : François Bourin, 2002 ; 195 p.

INSEE Nord – Pas-de-Calais. Les migrations résidentielles dans le versant français de l'aire Métropolitaine de Lille. *Dossiers de Profils* 2010 ; 100 : 85 p.

INSEE Nord – Pas-de-Calais. Les migrations résidentielles en Nord – Pas-de-Calais. *Dossiers de profils* 2010 ; 99 : 51 p.

Josnin R, Robert A. La mobilité résidentielle progresse dans le parc locatif privé et diminue dans le parc social. *Le point sur...* 2009 ; 27 : 1-4.

Lavenseau D, Turban N. Les habitants des Zones Urbaines Sensibles en Nord-Pas-de-Calais. *Pages de Profils* 2012 ; 120 : 8 p.

Moriniaux V, Chapuis A, Delépine S, et al. *Les mobilités*. Paris : Sedes, 2010 ; 221 p.

ONZUS. *Atlas régional des Contrats urbains de cohésion sociale*. Saint-Denis : Les éditions de la DIV, 2010 ; 174 p.

ONZUS. *La mobilité résidentielle des habitants des zones urbaines sensibles entre 1990 et 1999*. In Rapport 2005 de l'ONZUS. Saint-Denis : Les éditions de la DIV, 2005 ; 117-153.

ONZUS. *Les disparités sociales et territoriales de santé dans les quartiers sensibles*. Saint-Denis : Les éditions de la DIV, 2009 ; 149p.

ONZUS. *Rapport 2012*. Saint-Denis : Les éditions de la DIV, 2012 ; 292 p.

ORS Nord - Pas-de-Calais. Santé, jour et nuit ? *50/51° Nord* 2012 ; 34 : 4 p.

Pan Ké Shon J-L. Le recensement rénové français et l'étude des mobilités. *Population* 2007 ; 62 : 123-41.

Pan Ké Shon J-L. *Mobilités internes différentielles en quartiers sensible et ségrégation*. Paris : INED, 2006 ; 42 p.

Pan Ké Shon J-L. Portrait statistique des zones urbaines sensibles. *Informations sociales* 2007 ; 141 : 24-32.

Piché V. Les *théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs*. *Population* 2012 ; 1(68) : 153-78.

Pistre P. Migrations résidentielles et renouveau démographiques des campagnes françaises métropolitaines. *Espace populations sociétés* 2011 ; 3 : 539-55.

Turban N, Warzee C. La situation des quartiers ZUS et Cucs en Nord - Pas-de-Calais au regard de leur environnement. *Pages de Profils* 2012 ; 111 : 10 p.

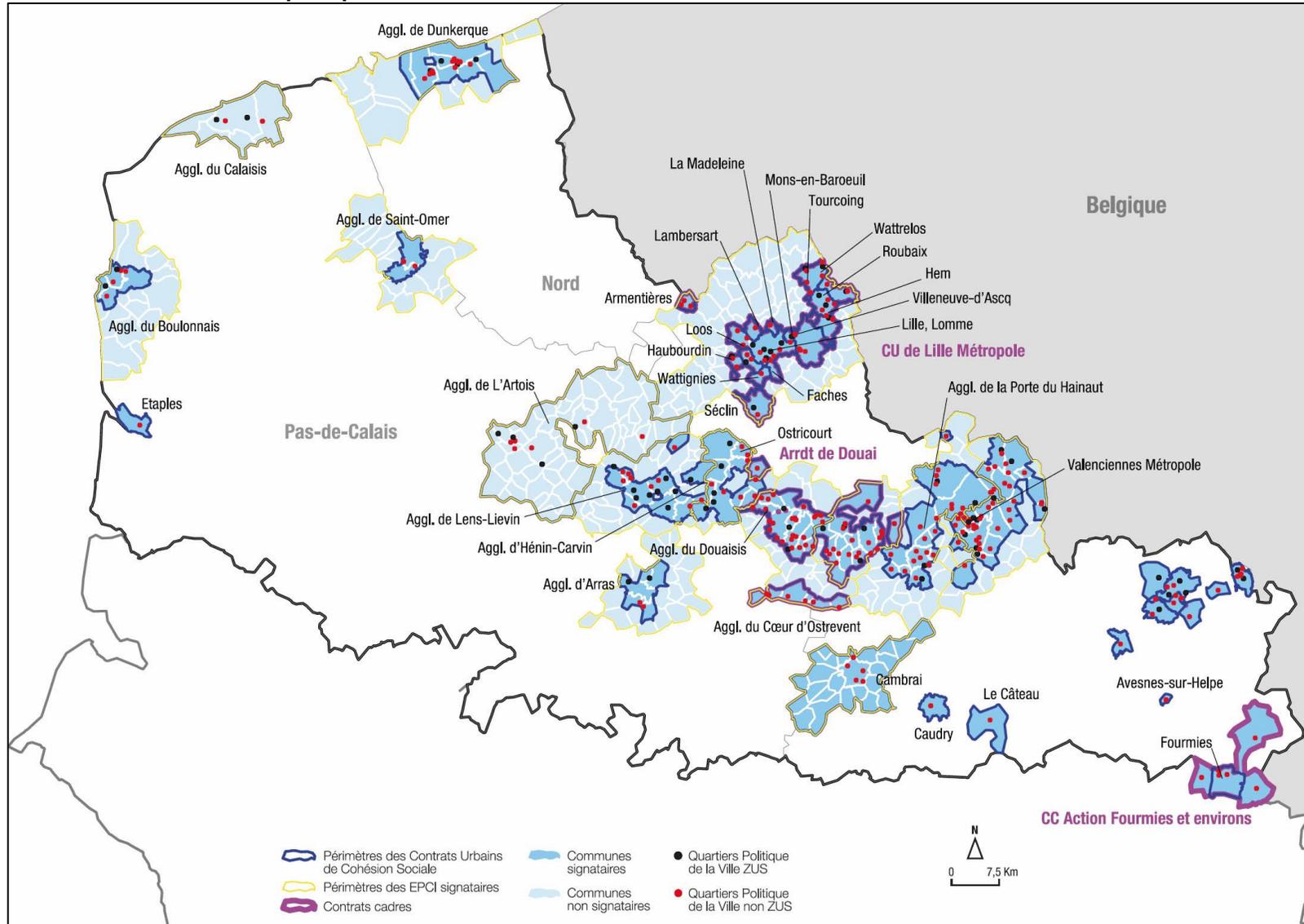
Vignal C. Injonctions à la mobilité, arbitrages résidentiels et délocalisation de l'emploi. *Cahiers internationaux de sociologie* 2005 ; 118 : 101-17.

Vignal C. Les espaces familiaux à l'épreuve de la délocalisation de l'emploi : ancrages et mobilités de salariés de l'industrie. *Espaces et sociétés* 2005 ; 120-121 : 179-97.

## *Annexes*



Annexe 1 : Périmètres de la politique de la ville en Nord – Pas-de-Calais



Source : ONZUS, Atlas régional des Contrats urbains de cohésion sociale.



**Annexe 2 : Liste des communes Cucs du Nord – Pas-de-Calais, liste enrichie des principaux critères retenus pour la sélection des quatre communes investiguées dans le cadre de l'étude.**

Commune	Code INSEE	Population 2009	Territoire de Santé ARS	Zone de proximité ARS	Code Cucs	Nom du Cucs	Signataire du Cucs	Nombre de communes signataires	EPCI signataire	Autres signataires	Nombre de bailleurs signataires	IDH4
GRENAY	62386	6 725	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,284
LOURCHES	59361	3 956	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,302
ROUBAIX	59512	95 813	METROPOLE	ROUBAIX TOURCOING	CS3122	Roubaix	Communes	1			1	0,304
DENAIN	59172	20 326	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,315
LOUVROIL	59365	6 931	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3142	Louvroil	Communes	1		CAF	1	0,322
MARLES LES MINES	62555	5 809	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,329
CONDE SUR L'ESCAUT	59153	9 816	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,330
SALLAUMINES	62771	10 282	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,333
AVESNES SUR HELPE	59036	5 251	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3147	Avesnes-sur-Helpe	Communes	1		CAF	1	0,334
GRANDE-SYNTHÉ	59271	21 166	LITTORAL	DUNKERQUOIS	CS3131	CU de Dunkerque	Communes	5	CU de Dunkerque Grand Littoral		1	0,355
ROUVROY	62724	8 915	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,357
ESCAUDAIN	59205	9 192	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,358
ESCAUTPONT	59207	4 267	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,358
AVION	62065	17 582	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,361
CALONNE RICOUART	62194	5 944	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,363
MORTAGNE DU NORD	59418	1 639	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,364
HAVELUY	59292	3 150	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,371
WAZIERS	59654	7 673	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,372
BILLY MONTIGNY	62133	8 158	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,373
NOYELLES GODAULT	62624	5 179	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,373
DIVION	62270	7 363	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,374
VIEUX CONDE	59616	10 629	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,374
FRESNES SUR ESCAUT	59253	7 762	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,375
LE PORTEL	62667	9 862	LITTORAL	BOULONNAIS	CS3103	CA du Boulonnais	Communes	4	CA du Boulonnais		1	0,375
LE CATEAU CAMBRESIS	59136	7 143	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3134	Le Câteau	Communes	1		CAF	1	0,376
BOULOGNE SUR MER	62160	44 071	LITTORAL	BOULONNAIS	CS3103	CA du Boulonnais	Communes	4	CA du Boulonnais		1	0,378
HARNES	62413	12 642	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,379
LENS	62498	36 540	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,379
RAISMES	59491	13 108	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,379
HAUTMONT	59291	14 706	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3146	Hautmont	Communes	1		CAF	1	0,380
LIBERCOURT	62907	8 779	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,384
LIEVIN	62510	32 461	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,384
AUCHEL	62048	11 310	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,385
THIVENCELLE	59591	800	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,385

Les migrations résidentielles

Commune	Code INSEE	Population 2009	Territoire de Santé ARS	Zone de proximité ARS	Code Cucs	Nom du Cucs	Signataire du Cucs	Nombre de communes signataires	EPCI signataire	Autres signataires	Nombre de bailleurs signataires	IDH4
ANZIN	59014	13 867	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,386
MONTIGNY EN GOHELLE	62587	10 091	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,388
MASNY	59390	4 532	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,389
ODOMEZ	59444	932	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,389
DECHY	59170	5 156	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,391
BULLY LES MINES	62186	12 366	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,392
FOURMIES	59249	13 271	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3136	Fourmies	Communes	1		CAF	1	0,394
DOUCHY LES MINES	59179	10 263	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,395
COURCELLES LES LENS	62249	5 957	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,398
HERSIN COUPIGNY	62443	6 342	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,398
PECQUENCOURT	59456	6 191	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,398
CRESPIN	59160	4 477	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,402
EVIN MALMAISON	62321	4 564	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,402
QUIEVRECHAIN	59484	5 892	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,403
AUBY	59028	7 634	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,405
BEUVRAGES	59079	6 889	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,406
ROEULX	59504	3 708	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,406
SAINT POL SUR MER	59540	0	LITTORAL	DUNKERQUOIS	CS3131	CU de Dunkerque	Communes	5	CU de Dunkerque Grand Littoral		1	0,406
MAUBEUGE	59392	32 386	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3140	Maubeuge	Communes	1		CAF	1	0,410
BRUAY LA BUISSIÈRE	62178	24 073	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,412
BRUAY SUR L'ESCAUT	59112	12 378	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,412
ANICHE	59008	10 184	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,413
OUTREAU	62643	14 764	LITTORAL	BOULONNAIS	CS3103	CA du Boulonnais	Communes	4	CA du Boulonnais		1	0,413
MONTIGNY EN OSTREVENT	59414	4 956	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,417
LALLAING	59327	6 559	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,419
ECAILLON	59185	2 063	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,420
GUESNAIN	59276	4 632	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,421
JEUMONT	59324	10 089	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3138	Jeumont	Communes	1		CAF	1	0,421
WAVRECHAIN SOUS DENAIN	59651	1 688	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,421
ETAPLES	62318	11 656	LITTORAL	MONTREUILLOIS	CS3108	Etaples	Communes	1			1	0,424
SAINT-OMER	62765	15 606	LITTORAL	AUDOMAROIS	CS3107	CA de Saint-Omer	Communes	2	CA de Saint-Omer		1	0,426
OIGNIES	62637	10 007	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,427
MERICOURT	62570	12 166	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,428
SAINT AMAND LES EAUX	59526	16 925	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,428

Les migrations résidentielles

Commune	Code INSEE	Population 2009	Territoire de Santé ARS	Zone de proximité ARS	Code Cucs	Nom du Cucs	Signataire du Cucs	Nombre de communes signataires	EPCI signataire	Autres signataires	Nombre de bailleurs signataires	IDH4
						Hainaut						
AUCHY LES MINES	62051	4 483	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,429
COURRIERES	62250	10 505	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,429
SIN LE NOBLE	59569	16 466	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,429
WINGLES	62895	8 344	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,429
LA SENTINELLE	59564	3 417	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,430
CAUDRY	59139	14 311	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3133	Caudry	Communes	1		CAF	1	0,432
GOSNAY	62377	1 061	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,432
LECLUSE	59336	1 497	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,434
FLERS EN ESCREBIEUX	59234	5 602	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,435
RIEUX EN CAMBRESIS	59502	1 498	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,435
BARLIN	62083	7 592	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,437
AUBERCHICOURT	59024	4 674	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,439
RECQUIGNIES	59495	2 367	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3139	Recquignies	Communes	1		CAF	1	0,439
MONCHECOURT	59409	2 643	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,443
ARLEUX	59015	2 805	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,445
OSTRICOURT	59452	5 257	METROPOLE	LILLE	CS3117	Ostricourt	Communes	1		CAF	1	0,445
CALAIS	62193	75 239	LITTORAL	CALAISIS	CS3104	CA du Calaisis	EPCI seul	5	CA du Calaisis		1	0,446
HAISNES	62401	4 438	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,446
ONNAING	59447	8 785	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,446
SOMAIN	59574	12 440	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,448
FERRIERE LA GRANDE	59230	5 594	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3144	Ferrière-la-Grande	Communes	1		CAF	1	0,449
HAILLICOURT	62400	4 966	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,449
CARVIN	62215	17 396	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,451
FECHAIN	59224	1 871	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,451
HORNAING	59314	3 368	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,451
TOURCOING	59599	93 070	METROPOLE	ROUBAIX TOURCOING	CS3115	Tourcoing	Communes	1			1	0,451
VERMELLES	62846	4 402	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,452
HÉNIN BEAUMONT	62427	26 164	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3105	CA d'Hénin-Carvin	Communes	10	CA d'Hénin Carvin		1	0,453
LOZINGHEM	62532	1 223	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,454
NEUF MESNIL	59424	1 277	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3141	Neuf-Mesnil	Communes	1		CAF	1	0,455
MONS EN BAROEUL	59410	22 117	METROPOLE	LILLE	CS3128	Mons-en-Baroeul	Communes	1		CAF	1	0,456
ROOST WARENDIN	59509	6 255	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,457
WATTRELOS	59650	42 041	METROPOLE	ROUBAIX TOURCOING	CS3126	Wattrelos	Communes	1			1	0,458
ANNEQUIN	62034	2 361	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,460
FENAIN	59227	5 401	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,461
CAUCHY A LA TOUR	62217	3 014	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,463
BRUNEMONT	59115	598	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,465
HOUDAIN	62457	7 726	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,465

Les migrations résidentielles

Commune	Code INSEE	Population 2009	Territoire de Santé ARS	Zone de proximité ARS	Code Cucs	Nom du Cucs	Signataire du Cucs	Nombre de communes signataires	EPCI signataire	Autres signataires	Nombre de bailleurs signataires	IDH4
VICQ	59613	1 436	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,465
CAMBRAI	59122	33 329	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,466
DOUAI	59178	43 850	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,471
ARMENTIERES	59017	25 507	METROPOLE	FLANDRE INTERIEURE	CS3120	Armentières	Communes	1		CAF	1	0,472
AULNOY LEZ VALENCIENNES	59032	7 387	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,472
WALLERS	59632	5 620	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,476
VILLERS EN CAUCHIES	59622	1 253	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,478
CAMBLAIN CHATELAIN	62197	1 671	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,479
FEIGNIES	59225	7 343	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3145	Feignies	Communes	1		CAF	1	0,480
AULNOYE AYMERIES	59033	9 038	HAINAUT	SAMBRE-AVESNOIS	CS3143	Aulnoye-Aymeries	Communes	1		CAF	1	0,481
BRUILLE LEZ MARCHIENNES	59113	1 355	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,481
LOOS	59360	22 240	METROPOLE	LILLE	CS3125	Loos	Communes	1		CAF	1	0,481
VERQUIN	62848	3 348	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,482
VALENCIENNES	59606	43 672	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,483
COUDEKERQUE BRANCHE	59155	22 985	LITTORAL	DUNKERQUOIS	CS3131	CU de Dunkerque	Communes	5	CU de Dunkerque Grand Littoral		1	0,484
CUINCHY	62262	1 789	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,484
OURTON	62642	782	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,484
CHOCQUES	62224	3 020	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,487
BETHUNE	62119	26 623	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,488
NOYELLES LES VERMELLES	62626	2 188	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,489
HAUBOURDIN	59286	14 508	METROPOLE	LILLE	CS3116	Haubourdin	Communes	1		CAF	1	0,491
SECLIN	59560	12 553	METROPOLE	LILLE	CS3118	Séclin	Communes	1		CAF	1	0,493
LILLE	59350	233 214	METROPOLE	LILLE	CS3114	Lille, Lomme	Communes	1		CAF	1	0,495
DOUVRIN	62276	5 073	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,497
FRESNICOURT LE DOLMEN	62356	836	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,497
MARLY	59383	12 078	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,497
LAPUGNOY	62489	3 322	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,498
SAILLY LABOURSE	62735	2 150	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,498
LONGUENESSE	62525	11 646	LITTORAL	AUDOMAROIS	CS3107	CA de Saint-Omer	Communes	2	CA de Saint-Omer		1	0,499
CAUCOURT	62218	324	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,500
AUBIGNY AU BAC	59026	1 227	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,501
SAINT NICOLAS	62764	5 003	ARTOIS	ARRAGEOIS	CS3101	CU d'Arras	Communes	5	CU d'Arras		1	0,501
ANGRES	62032	4 058	ARTOIS	LENS HÉNIN	CS3106	CA de Lens-Liévin	Communes	11	CA de Lens - Liévin		1	0,502
MAISNIL LES RUITZ	62540	1 467	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,503
HAMEL	59280	762	ARTOIS	DOUAISIS	CS3111	CA du Douaisis	Communes	15	CA du Douaisis	CAF	1	0,504
GAUCHIN LEGAL	62366	354	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,506
OBLINGHEM	62632	224	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,506
CAMBRIN	62200	1 000	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,508
MAING	59369	4 005	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,508

Les migrations résidentielles

Commune	Code INSEE	Population 2009	Territoire de Santé ARS	Zone de proximité ARS	Code Cucs	Nom du Cucs	Signataire du Cucs	Nombre de communes signataires	EPCI signataire	Autres signataires	Nombre de bailleurs signataires	IDH4
						Métropole						
ESCAUDOEUVRES	59206	3 461	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,509
PETITE FORET	59459	4 974	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,511
BEUVRY	62126	9 022	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,512
FLESQUIERES	59236	283	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,512
VENDIN LES BETHUNE	62841	2 429	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,512
ANNEZIN	62035	5 672	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,513
RIBECOURT LA TOUR	59500	387	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,513
LABEUVRIERE	62479	1 702	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,518
DUNKERQUE	59183	94 446	LITTORAL	DUNKERQUOIS	CS3131	CU de Dunkerque	Communes	5	CU de Dunkerque Grand Littoral		1	0,522
NEUVILLE SAINT REMY	59428	3 798	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,522
BILLY BERCLAU	62132	4 388	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,523
HESDIGNEUL LES BETHUNE	62445	826	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,526
MARCOING	59377	1 878	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,527
RUMILLY EN CAMBRESIS	59520	1 468	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,528
SAINT MARTIN BOULOGNE	62758	11 641	LITTORAL	BOULONNAIS	CS3103	CA du Boulonnais	Communes	4	CA du Boulonnais		1	0,528
DIEVAL	62269	767	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,529
CAGNONCLES	59121	531	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,532
GIVENCHY LES LA BASSEE	62373	912	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,534
VIOLAINES	62863	3 732	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,535
ESTREE CAUCHY	62314	374	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,537
LA COMTE	62232	842	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,538
MARCHIENNES	59375	4 813	ARTOIS	DOUAISIS	CS3112	CC du Cœur d'Ostrevent	Communes	12	CA du Douaisis	CAF	1	0,538
BELLAING	59064	1 220	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	Communes	14	CA de la Porte du Hainaut	CAF	1	0,540
FESTUBERT	62330	1 313	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,541
SAINT SAULVE	59544	11 214	HAINAUT	VALENCIENNOIS	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	Communes	18	CA de Valenciennes Métropole	CAF	1	0,541
HERMIN	62441	208	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,542
HOUCHIN	62456	726	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,542
CANTAING SUR ESCAUT	59125	451	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,543
FONTAINE NOTRE DAME	59244	1 710	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,543
ANNEUX	59010	247	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,546
WAMBAIX	59635	327	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,546
RAILLEN COURT SAINTE OLLE	59488	2 408	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,549
BEUGIN	62120	456	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,550
HEM	59299	17 320	METROPOLE	ROUBAIX TOURCOING	CS3121	Hem	Communes	1			1	0,550
SAILLY LEZ CAMBRAI	59521	490	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,550
ARRAS	62041	43 693	ARTOIS	ARRAGEOIS	CS3101	CU d'Arras	Communes	5	CU d'Arras		1	0,552
NOYELLES SUR ESCAUT	59438	778	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,552
SAINT LAURENT BLANGY	62753	5 951	ARTOIS	ARRAGEOIS	CS3101	CU d'Arras	Communes	5	CU d'Arras		1	0,553

Les migrations résidentielles

Commune	Code INSEE	Population 2009	Territoire de Santé ARS	Zone de proximité ARS	Code Cucs	Nom du Cucs	Signataire du Cucs	Nombre de communes signataires	EPCI signataire	Autres signataires	Nombre de bailleurs signataires	IDH4
CAUROIR	59141	563	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,554
RUITZ	62727	1 547	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,554
BAJUS	62077	307	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,561
RICHEBOURG	62706	2 466	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,564
SERANVILLERS FORENVILLE	59567	318	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,571
NAVES	59422	620	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,573
PROVILLE	59476	3 514	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,576
WATTIGNIES	59648	13 180	METROPOLE	LILLE	CS3127	Wattignies	Communes	1		CAF	1	0,577
COULOGNE	62244	5 982	LITTORAL	CALAISIS	CS3104	CA du Calaisis	EPCI seul	5	CA du Calaisis		1	0,579
MARCK	62548	9 473	LITTORAL	CALAISIS	CS3104	CA du Calaisis	EPCI seul	5	CA du Calaisis		1	0,582
REBREUVE RANCHICOURT	62693	1 119	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,582
ESSARS	62310	1 663	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,589
LORGIES	62529	1 641	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,595
FACHES THUMESNIL	59220	17 107	METROPOLE	LILLE	CS3119	Faches	Communes	1		CAF	1	0,597
AWOINGT	59039	623	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,602
NEUVE CHAPELLE	62606	1 399	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,602
VILLENEUVE D'ASCQ	59009	64 604	METROPOLE	LILLE	CS3129	Villeneuve-d'Ascq	Communes	1			1	0,602
ACHICOURT	62004	7 863	ARTOIS	ARRAGEOIS	CS3101	CU d'Arras	Communes	5	CU d'Arras		1	0,605
SANGATTE	62774	4 759	LITTORAL	CALAISIS	CS3104	CA du Calaisis	EPCI seul	5	CA du Calaisis		1	0,605
LA COUTURE	62252	2 668	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,612
VIEILLE CHAPELLE	62851	758	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,614
BEAURAINS	62099	5 177	ARTOIS	ARRAGEOIS	CS3101	CU d'Arras	Communes	5	CU d'Arras		1	0,615
COQUELLES	62239	2 347	LITTORAL	CALAISIS	CS3104	CA du Calaisis	EPCI seul	5	CA du Calaisis		1	0,617
NIERGNIES	59432	519	HAINAUT	CAMBRESIS	CS3132	Cambrai	Communes	23	CA de Cambrai	CAF	1	0,619
LA MADELEINE	59368	22 477	METROPOLE	LILLE	CS3123	La Madeleine	Communes	1		CAF	1	0,621
TETEGHEM	59588	7 393	LITTORAL	DUNKERQUOIS	CS3131	CU de Dunkerque	Communes	5	CU de Dunkerque Grand Littoral		1	0,627
LOCON	62520	2 400	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,631
HINGES	62454	2 277	ARTOIS	BETHUNE BRUAY	CS3102	CA de L'Artois	EPCI seul	58	CA de l'Artois		1	0,652
LAMBERSART	59328	28 698	METROPOLE	LILLE	CS3124	Lambersart	Communes	1		CAF	1	0,676

Source : SGCIV, INSEE, D2DPE

Annexe 3 - Détail de la population des ménages fin 2009 de chaque quartier Cucs des communes présélectionnées

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
GRENAVY	62 386	6 725	Cité11/Cité Jardin	1 270	83,3	CS3106	CA de Lens-Liévin		0,284
			Cité 40/Cité les Cornailles/Cité Le Village	1 782					
			Cité du Maroc	2 552					
			<b>Total</b>	5 604					

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
LOURCHES	59 361	3 956	Commune	3 836	97,0	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	CAF	0,302

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
DENAIN	59 172	20221	Bellevue	1 859	99,3	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	CAF	0,315
			Centre-ville	8 260					
			Couture/Turenne	2 838					
			Faubourg du Château (hors ZUS)	808					
			Nouveau Monde	4 279					
			Faubourg du Château (ZUS)	2 044					
<b>Total</b>	20 088								

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
LOUVROIL	59 365	6 849	Commune	5 670	82,8	CS3142	Louvroil	CAF	0,322

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
CONDE-SUR-L'ESCAUT	59153	9744	Centre-ville	2 383	78,8	CS3110	CA de Valenciennes Métropole	CAF	0,330
			La Chaussiette/Le Jard	1 508					
			Macou (ZUS)	3 789					
			<b>Total</b>	7 680					

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
SALLAUMINES	62771	10 144	Quartiers des Blanches Laines	2 385	23,5	CS3106	CA de Lens-Liévin		0,333

*Les migrations résidentielles*

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
GRANDE-SYNTHÉ	59271	21031	Europe, Albeck, Anciens Jardiniers (ZUS)	8 309	n.d	CS3131	CU de Dunkerque		0,355
			Albeck (hors ZUS)	n.d					
			Courghain Centre	n.d					
			Meulenhoff	488					
			Squares (hors ZUS)	n.d					
<b>Total</b>	n.d								

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
ESCAUDAIN	59205	9 020	Commune	9 120	101,1	CS3130	CA de la Porte du Hainaut	CAF	0,358

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
AVION	62065	17 614	ZUS Quartier de la République, Quartier du 4	4 340	24,6	CS3106	CA de Lens-Liévin		0,361

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
LE PORTEL	62667	10 099	ZUS Zac Henriville-Cité de la reconstruction	5 676	56,2	CS3103	CA du Boulonnais		0,375

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
LE CATEAU-CAMBRESIS	59136	7 051	Commune	6 812	96,6	CS3134	Le Câteau	CAF	0,376

Commune	Code INSEE	Population en 2009	Quartier Cucs	Population des ménages fin 2009	Rapport population des ménages en Cucs / Population de la commune (%)	Code du Cucs	Nom du Cucs	Autres signataires	IDH4
HAUTMONT	59291	14 744	Commune	14 706	99,7	CS3146	Hautmont	CAF	0,380

Source : SGCIV, INSEE, D2DPE

Annexe 3 : Taux de migration annuel nette global, interne et externe par groupe d'âge

Zone d'emploi	Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85 et +
Arras	Migration nette globale	9,2	3,6	-2,9	-12,6	0,0	9,9	7,1	3,3	-0,2	2,1	0,8	2,5	-0,8	-2,2	-1,1	-1,1	5,0
	Migration nette interne	9,4	5,6	-0,4	-1,0	5,9	12,3	8,7	4,5	3,2	2,4	2,2	4,0	0,1	-0,8	-1,2	0,8	4,5
	Migration nette externe	-0,2	-2,0	-2,5	-11,6	-5,9	-2,4	-1,6	-1,2	-3,4	-0,3	-1,4	-1,5	-1,0	-1,4	0,1	-1,9	0,4
Berck - Montreuil	Migration nette globale	3,8	0,8	-6,0	-28,6	-2,7	5,1	3,2	0,1	6,3	4,4	14,6	19,8	10,6	5,2	1,5	4,6	5,0
	Migration nette interne	6,2	3,5	-5,2	-16,6	2,2	9,1	2,9	1,9	5,7	3,7	11,1	14,3	7,0	2,7	1,7	4,8	5,3
	Migration nette externe	-2,4	-2,7	-0,8	-11,9	-4,8	-4,0	0,2	-1,8	0,7	0,8	3,6	5,6	3,6	2,5	-0,3	-0,2	-0,2
Béthune - Bruay	Migration nette globale	6,0	2,3	-2,4	-23,9	-2,7	13,1	8,6	3,6	-0,3	-0,6	2,1	0,7	-0,1	0,9	1,0	-1,7	-2,3
	Migration nette interne	8,3	5,5	-1,2	-10,4	5,3	14,3	10,5	6,0	1,9	1,9	2,7	3,3	1,6	1,3	0,9	-1,3	-1,0
	Migration nette externe	-2,4	-3,2	-1,2	-13,4	-8,0	-1,2	-1,9	-2,4	-2,2	-2,5	-0,6	-2,6	-1,7	-0,3	0,2	-0,4	-1,3
Boulogne-sur-mer	Migration nette globale	-5,8	-2,5	-4,6	-22,7	-9,3	-6,7	-1,5	-2,6	-1,7	-0,2	-0,5	3,5	0,9	0,1	0,9	0,9	-1,0
	Migration nette interne	-1,8	0,3	-0,7	-9,6	-0,6	-3,3	0,0	0,6	-0,3	1,2	0,3	3,1	0,3	0,2	1,7	0,9	-0,5
	Migration nette externe	-4,0	-2,8	-3,9	-13,1	-8,7	-3,3	-1,5	-3,2	-1,4	-1,4	-0,7	0,3	0,7	-0,1	-0,8	0,1	-0,6
Calais	Migration nette globale	0,7	-1,6	-11,7	-23,6	-5,1	4,7	-2,5	-3,7	-3,1	-1,2	0,3	-1,5	-1,0	2,3	0,7	-1,3	-2,9
	Migration nette interne	3,4	1,6	-7,0	-10,6	3,0	7,1	2,4	0,1	0,6	0,4	1,8	2,6	0,8	1,0	0,5	-1,8	-1,0
	Migration nette externe	-2,7	-3,1	-4,6	-13,0	-8,1	-2,4	-4,9	-3,7	-3,7	-1,6	-1,5	-4,1	-1,7	1,3	0,2	0,5	-1,9
Cambrai	Migration nette globale	2,2	0,2	-10,1	-21,1	1,6	8,0	0,2	-1,7	0,4	1,3	2,9	0,7	-1,8	-1,3	-0,5	-3,0	-5,2
	Migration nette interne	5,5	4,2	-6,9	-10,0	13,0	10,4	3,2	2,5	1,5	3,4	2,8	1,1	-0,5	-0,2	-0,7	-1,2	-1,2
	Migration nette externe	-3,3	-4,0	-3,1	-11,1	-11,4	-2,4	-3,1	-4,2	-1,1	-2,1	0,1	-0,4	-1,3	-1,1	0,2	-1,8	-4,0
Douai	Migration nette globale	-1,0	-1,5	-4,4	-16,6	-11,4	0,9	-0,3	-0,5	-3,0	-4,0	-4,6	-3,7	-2,8	0,2	0,9	-1,7	-1,1
	Migration nette interne	3,9	2,7	-0,6	-7,8	1,4	4,4	4,3	4,5	0,9	-0,6	-0,5	0,2	-0,1	1,1	1,5	-0,3	3,2
	Migration nette externe	-4,9	-4,2	-3,8	-8,8	-12,8	-3,5	-4,6	-5,0	-3,9	-3,4	-4,1	-3,9	-2,7	-0,9	-0,6	-1,4	-4,2
Dunkerque	Migration nette globale	-4,5	-6,0	-13,6	-34,6	-17,2	-12,5	-4,5	-3,8	-4,2	-4,4	-4,2	-4,4	-2,5	-3,3	-2,3	1,9	-1,6
	Migration nette interne	-1,1	-1,0	-8,4	-17,7	-6,6	-5,5	-1,3	-0,2	-0,7	-0,6	0,7	-0,2	-0,1	-1,8	-1,1	2,4	-1,3
	Migration nette externe	-3,4	-5,0	-5,1	-16,9	-10,6	-6,9	-3,2	-3,6	-3,5	-3,8	-4,9	-4,2	-2,4	-1,5	-1,2	-0,4	-0,3
Flandre - Lys	Migration nette globale	11,2	5,9	-8,6	-30,3	-1,7	23,6	9,9	2,7	1,5	1,9	3,2	1,3	-0,1	-1,4	3,7	4,2	7,9
	Migration nette interne	13,6	7,7	-6,6	-18,0	6,5	25,2	11,8	3,9	3,1	3,5	4,8	5,0	1,5	-0,9	4,2	3,6	7,8
	Migration nette externe	-2,4	-1,8	-2,0	-12,2	-8,2	-1,6	-1,8	-1,2	-1,7	-1,6	-1,6	-3,7	-1,6	-0,5	-0,5	0,6	0,1
Lens - Hénin	Migration nette globale	-3,4	-4,9	-7,7	-18,6	-5,9	-2,3	-7,0	-4,0	-2,7	-2,0	-2,0	-4,3	-1,4	-0,4	-2,2	-3,3	-10,1
	Migration nette interne	-0,9	-2,2	-4,2	-8,1	2,4	2,6	-2,8	-0,8	-0,6	-0,6	-0,1	-2,4	0,0	0,2	-1,2	-2,1	-6,7
	Migration nette externe	-2,5	-2,8	-3,5	-10,5	-8,2	-4,9	-4,2	-3,2	-2,1	-1,4	-2,0	-1,9	-1,4	-0,6	-1,0	-1,1	-3,4
Lille	Migration nette globale	-18,9	-10,0	23,9	45,9	-25,2	-27,8	-19,2	-10,1	-6,3	-7,0	-9,8	-12,8	-7,4	-1,5	-2,5	-2,6	-4,6
	Migration nette interne	-12,0	-5,4	15,4	30,6	-6,6	-18,5	-12,2	-5,2	-3,2	-3,0	-3,8	-4,8	-2,5	-0,2	-1,5	-1,5	-2,8
	Migration nette externe	-6,9	-4,6	8,5	15,3	-18,6	-9,3	-7,0	-4,9	-3,1	-4,1	-6,0	-8,0	-4,9	-1,3	-1,0	-1,1	-1,8
Maubeuge	Migration nette globale	-2,8	-4,6	-13,2	-34,1	-14,3	-0,2	-4,5	-4,0	-1,1	-1,3	-1,9	-2,8	-2,0	-1,8	-1,5	-1,4	2,4
	Migration nette interne	0,0	0,2	-7,7	-17,4	-2,1	4,7	0,1	0,4	0,8	0,4	0,2	0,5	-0,6	-0,8	0,2	0,5	1,8
	Migration nette externe	-2,8	-4,8	-5,5	-16,7	-12,2	-4,9	-4,6	-4,4	-1,9	-1,7	-2,1	-3,3	-1,4	-1,0	-1,7	-2,0	0,6
Roubaix - Tourcoing	Migration nette globale	-5,7	-7,3	-8,0	-13,5	-5,5	6,5	-2,1	-7,0	-5,0	-5,5	-7,9	-10,2	-3,0	-1,6	-0,1	-0,7	-1,2
	Migration nette interne	-0,9	-2,3	-3,2	-5,4	2,8	8,3	2,1	-2,3	-1,1	-2,0	-3,6	-3,3	-0,2	0,3	1,0	0,5	0,6
	Migration nette externe	-4,8	-5,0	-4,9	-8,1	-8,3	-1,8	-4,2	-4,7	-3,9	-3,5	-4,3	-6,8	-2,8	-1,9	-1,1	-1,2	-1,9
Saint-Omer	Migration nette globale	6,7	5,0	-18,0	-33,5	-5,4	-1,4	3,4	1,2	2,3	2,2	2,0	-0,4	1,4	-0,7	-0,1	4,1	0,1
	Migration nette interne	6,5	4,6	-13,9	-19,8	4,2	0,4	3,7	2,2	4,1	3,7	2,5	0,9	2,5	-0,9	-0,1	2,4	2,2
	Migration nette externe	0,2	0,4	-4,1	-13,7	-9,6	-1,8	-0,3	-1,0	-1,9	-1,5	-0,5	-1,4	-1,2	0,2	0,0	1,8	-2,2
Valenciennes	Migration nette globale	-0,7	-2,9	1,2	-5,9	-12,0	-8,2	0,3	-2,9	-2,1	-1,5	-2,7	-3,1	-1,1	-1,8	-1,2	0,1	1,2
	Migration nette interne	0,9	-0,7	2,1	-0,3	-1,6	-3,8	2,6	-0,9	-1,1	0,3	-0,9	-0,1	0,1	-0,3	0,1	1,0	1,9
	Migration nette externe	-1,6	-2,2	-1,0	-5,6	-10,4	-4,4	-2,3	-2,0	-1,0	-1,8	-1,8	-3,0	-1,2	-1,5	-1,3	-0,8	-0,7

Source : INSEE RP 2008 - Exploitation Complémentaire.



Annexe 4 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne par groupe d'âge

Zone d'emploi	Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85 et +
Arras	Taux de sortie interne	11,4	8,1	17,1	30,6	33,3	21,6	12,4	7,6	7,1	5,6	4,6	3,0	3,1	2,5	2,8	2,6	4,0
	Taux d'entrée interne	20,8	13,7	16,8	29,7	39,1	33,9	21,2	12,1	10,3	8,0	6,8	7,0	3,3	1,7	1,6	3,4	8,5
Berck - Montreuil	Taux de sortie interne	11,2	7,3	19,1	36,9	28,7	18,1	11,2	9,1	3,8	5,6	4,4	4,2	2,7	3,7	3,4	3,0	6,1
	Taux d'entrée interne	17,3	10,8	13,9	20,3	30,9	27,2	14,1	11,0	9,5	9,3	15,5	18,4	9,7	6,4	5,1	7,9	11,4
Béthune - Bruay	Taux de sortie interne	12,4	9,2	15,6	32,9	32,0	20,5	12,7	9,1	8,1	6,4	4,7	4,1	3,8	2,5	2,1	5,0	7,4
	Taux d'entrée interne	20,8	14,7	14,4	22,4	37,3	34,8	23,1	15,1	10,0	8,3	7,4	7,4	5,3	3,8	3,0	3,7	6,4
Boulogne-sur-mer	Taux de sortie interne	11,0	6,7	12,0	27,2	24,8	17,5	10,7	7,1	4,8	3,2	3,6	2,7	2,5	2,4	1,8	2,3	5,5
	Taux d'entrée interne	9,1	7,0	11,3	17,6	24,1	14,2	10,7	7,8	4,5	4,4	3,9	5,8	2,8	2,6	3,5	3,1	5,1
Calais	Taux de sortie interne	8,7	6,6	15,1	30,9	25,0	14,1	10,8	7,9	5,3	4,3	3,4	3,5	1,9	2,0	2,1	4,2	4,3
	Taux d'entrée interne	12,0	8,1	8,1	20,4	28,0	21,2	13,1	7,9	5,9	4,7	5,2	6,1	2,7	3,0	2,6	2,4	3,4
Cambrai	Taux de sortie interne	9,6	6,9	15,8	30,7	23,3	16,8	11,3	6,7	4,9	3,5	3,3	3,5	2,5	2,3	2,5	3,4	5,0
	Taux d'entrée interne	15,1	11,1	8,9	20,7	36,4	27,1	14,6	9,2	6,4	6,9	6,1	4,6	2,0	2,2	1,9	2,2	3,8
Douai	Taux de sortie interne	14,8	9,1	13,8	28,7	34,5	28,3	17,8	9,7	7,8	6,8	6,1	4,7	3,1	1,7	2,0	4,0	5,8
	Taux d'entrée interne	18,6	11,9	13,2	20,9	35,9	32,7	22,1	14,2	8,7	6,2	5,5	4,9	3,1	2,8	3,5	3,7	9,0
Dunkerque	Taux de sortie interne	8,5	5,6	13,3	29,5	25,1	17,1	9,8	4,9	4,7	4,4	3,0	4,3	2,1	3,0	2,5	1,6	5,4
	Taux d'entrée interne	7,4	4,6	4,9	11,7	18,5	11,6	8,5	4,7	4,0	3,9	3,7	4,1	2,0	1,2	1,4	4,0	4,1
Flandre - Lys	Taux de sortie interne	14,8	11,4	20,1	44,2	45,1	22,6	15,5	13,9	9,1	7,6	6,8	5,0	4,7	5,7	2,3	3,2	5,2
	Taux d'entrée interne	28,4	19,1	13,5	26,1	51,6	47,9	27,3	17,8	12,3	11,1	11,6	10,0	6,2	4,8	6,5	6,8	13,1
Lens - Hénin	Taux de sortie interne	14,5	9,9	11,6	24,2	29,3	24,3	17,4	9,9	7,1	5,9	5,0	6,0	2,9	1,7	2,4	4,6	8,6
	Taux d'entrée interne	13,6	7,8	7,4	16,1	31,7	27,0	14,6	9,1	6,5	5,3	5,0	3,6	2,9	1,8	1,2	2,5	2,0
Lille	Taux de sortie interne	23,1	14,1	10,2	14,7	35,5	37,1	25,2	15,2	10,3	8,7	8,2	8,7	5,9	3,6	4,2	4,7	8,8
	Taux d'entrée interne	11,1	8,7	25,6	45,3	28,9	18,6	13,0	10,0	7,0	5,7	4,4	3,9	3,4	3,4	2,7	3,1	6,0
Maubeuge	Taux de sortie interne	6,3	4,6	12,2	27,2	18,3	12,2	7,1	5,0	3,3	3,0	2,2	2,0	1,7	2,2	1,4	2,0	2,6
	Taux d'entrée interne	6,3	4,8	4,6	9,8	16,1	16,9	7,2	5,4	4,2	3,3	2,4	2,5	1,1	1,4	1,6	2,5	4,4
Roubaix - Tourcoing	Taux de sortie interne	16,1	12,2	11,9	23,5	32,9	26,0	19,0	13,8	9,8	9,1	8,5	8,3	5,0	3,2	2,7	3,8	6,3
	Taux d'entrée interne	15,2	9,9	8,7	18,1	35,7	34,3	21,1	11,5	8,7	7,1	4,8	5,0	4,7	3,5	3,7	4,3	6,9
Saint-Omer	Taux de sortie interne	13,3	9,2	26,5	44,5	35,5	26,8	13,6	9,8	6,3	5,1	5,2	4,4	4,0	4,1	1,4	3,1	5,4
	Taux d'entrée interne	19,7	13,8	12,5	24,7	39,7	27,2	17,3	12,0	10,4	8,8	7,8	5,4	6,5	3,2	1,3	5,5	7,6
Valenciennes	Taux de sortie interne	8,9	6,9	9,4	19,5	23,8	20,3	10,6	8,2	5,8	4,2	4,2	3,4	2,2	1,8	1,2	1,7	3,9
	Taux d'entrée interne	9,8	6,2	11,5	19,2	22,2	16,4	13,2	7,4	4,6	4,5	3,3	3,3	2,2	1,5	1,4	2,7	5,8

Source : INSEE RP 2008 - Exploitation Complémentaire.



**Annexe 5 : Taux annuel d'entrée et de sortie externe par groupe d'âge**

Zone d'emploi	Taux pour 1 000 personnes du groupe d'âge	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85 et +
Arras	Taux de sortie externe	10,3	8,6	8,8	22,2	23,3	16,0	10,5	7,5	7,2	4,0	4,8	5,3	4,3	3,1	1,6	3,2	2,1
	Taux d'entrée externe	10,1	6,6	6,3	10,6	17,4	13,6	9,0	6,3	3,8	3,7	3,5	3,8	3,3	1,8	1,7	1,3	2,6
Berck - Montreuil	Taux de sortie externe	9,9	8,9	8,6	27,8	21,7	15,8	10,1	8,5	5,6	3,9	4,3	5,2	5,0	2,9	2,6	4,6	7,5
	Taux d'entrée externe	7,5	6,1	7,8	15,9	16,9	11,8	10,3	6,7	6,2	4,7	7,9	10,8	8,6	5,4	2,3	4,4	7,3
Béthune - Bruay	Taux de sortie externe	6,8	6,4	4,7	17,5	16,4	10,6	7,5	5,5	3,9	4,0	3,2	4,4	3,3	1,7	0,9	1,6	2,6
	Taux d'entrée externe	4,4	3,2	3,5	4,0	8,4	9,4	5,6	3,1	1,8	1,5	2,6	1,8	1,6	1,3	1,1	1,2	1,4
Boulogne-sur-mer	Taux de sortie externe	9,1	7,0	7,4	17,8	18,3	12,7	8,9	7,4	4,6	4,7	3,4	3,8	2,3	1,3	2,2	1,7	3,2
	Taux d'entrée externe	5,1	4,2	3,6	4,7	9,6	9,4	7,4	4,2	3,2	3,3	2,6	4,2	3,0	1,2	1,4	1,8	2,7
Calais	Taux de sortie externe	7,5	6,0	6,7	17,8	16,2	11,1	9,5	6,9	5,1	3,8	3,8	5,8	4,2	0,6	1,3	1,3	2,7
	Taux d'entrée externe	4,8	2,8	2,0	4,8	8,1	8,7	4,6	3,2	1,4	2,2	2,4	1,7	2,5	2,0	1,5	1,8	0,8
Cambrai	Taux de sortie externe	10,9	9,2	8,1	20,8	25,7	15,2	11,7	9,1	5,5	5,2	3,9	4,5	3,0	2,6	1,2	3,3	4,9
	Taux d'entrée externe	7,6	5,2	4,9	9,7	14,3	12,8	8,6	4,9	4,4	3,2	3,9	4,0	1,7	1,5	1,4	1,5	0,8
Douai	Taux de sortie externe	9,7	7,8	8,2	20,3	22,2	13,8	10,8	8,7	6,0	4,7	5,5	6,4	4,5	1,9	1,4	3,2	5,3
	Taux d'entrée externe	4,8	3,6	4,4	11,5	9,4	10,4	6,2	3,7	2,1	1,3	1,4	2,6	1,7	1,0	0,7	1,8	1,1
Dunkerque	Taux de sortie externe	10,5	8,6	8,2	21,3	20,3	16,6	9,5	7,2	6,3	5,9	6,0	6,1	3,9	2,5	2,3	1,2	1,5
	Taux d'entrée externe	7,1	3,6	3,1	4,4	9,7	9,7	6,4	3,5	2,7	2,1	1,1	1,9	1,4	1,0	1,1	0,8	1,2
Flandre - Lys	Taux de sortie externe	6,8	5,0	4,2	18,1	14,6	8,2	6,7	3,1	3,2	2,6	3,3	4,8	2,4	1,0	1,2	1,4	2,2
	Taux d'entrée externe	4,5	3,2	2,1	5,8	6,4	6,6	4,8	1,9	1,5	1,0	1,6	1,1	0,9	0,5	0,7	2,0	2,3
Lens - Hénin	Taux de sortie externe	7,1	5,3	5,1	14,6	16,1	12,3	8,2	5,4	3,7	2,9	3,5	3,8	2,7	1,8	1,6	2,0	4,0
	Taux d'entrée externe	4,6	2,6	1,5	4,0	7,9	7,4	4,0	2,2	1,6	1,5	1,6	1,9	1,3	1,2	0,6	0,9	0,5
Lille	Taux de sortie externe	14,4	9,7	8,0	23,9	43,1	25,8	17,2	11,6	8,2	7,2	8,0	10,1	6,7	3,0	2,7	3,1	4,1
	Taux d'entrée externe	7,5	5,1	16,6	39,2	24,5	16,6	10,1	6,7	5,1	3,2	2,0	2,1	1,8	1,7	1,6	2,0	2,3
Maubeuge	Taux de sortie externe	9,4	8,6	7,9	22,3	23,2	14,0	10,8	8,4	5,7	3,8	4,9	6,2	4,5	2,1	2,5	3,7	2,3
	Taux d'entrée externe	6,6	3,8	2,4	5,5	11,0	9,0	6,2	3,9	3,7	2,1	2,8	2,9	3,1	1,1	0,7	1,7	2,8
Roubaix - Tourcoing	Taux de sortie externe	10,1	8,8	8,3	16,6	17,5	12,1	10,7	9,0	6,4	5,7	6,1	8,2	4,3	2,7	2,0	2,7	3,3
	Taux d'entrée externe	5,3	3,8	3,4	8,4	9,2	10,3	6,4	4,3	2,5	2,2	1,8	1,4	1,5	0,8	0,9	1,5	1,4
Saint-Omer	Taux de sortie externe	5,9	3,6	6,4	18,5	17,2	8,7	5,9	4,1	3,8	3,8	2,0	3,5	2,0	0,4	1,0	0,1	2,2
	Taux d'entrée externe	6,0	4,0	2,3	4,8	7,6	6,9	5,5	3,2	2,0	2,3	1,5	2,2	0,8	0,6	1,0	1,9	0,0
Valenciennes	Taux de sortie externe	7,3	5,3	5,6	16,9	22,7	14,3	8,6	6,2	3,6	4,0	4,3	5,0	2,8	2,4	2,1	2,0	2,3
	Taux d'entrée externe	5,7	3,0	4,6	11,3	12,2	9,9	6,4	4,2	2,6	2,2	2,5	2,0	1,7	0,8	0,8	1,2	1,6

Source : INSEE RP 2008 - Exploitation Complémentaire.



## *Table des tableaux et annexes*

Tableau 1 : Taux et flux migratoires par région entre 2003 et 2008.....	18
Tableau 2 : Impacts du solde naturel et du solde migratoire apparent sur la variation totale de la population (période 1990-1999 et 1999-2008).....	18
Tableau 3 : Taux et flux migratoires par territoires de santé et zones de proximité du Nord – Pas-de-Calais entre 2003 et 2008.....	22
Tableau 4 : Classement des zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais, parmi plusieurs zones et pseudo zones d’emploi du reste de la France selon le taux annuel de migration nette global .....	25
Tableau 5 : Entrants et sortants de la ZE de Dunkerque selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	27
Tableau 6 : Entrants et sortants de la ZE de Maubeuge selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	29
Tableau 7 : Entrants et sortants de la ZE de Roubaix-Tourcoing selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008).....	31
Tableau 8 : Entrants et sortants de la ZE de Lille selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	33
Tableau 9 : Entrants et sortants de la ZE de Lens-Hénin selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	35
Tableau 10 : Entrants et sortants de la ZE de Boulogne-sur-Mer selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008).....	37
Tableau 11 : Entrants et sortants de la ZE de Douai selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	39
Tableau 12 : Entrants et sortants de la ZE de Calais selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	41
Tableau 13 : Entrants et sortants de la ZE de Valenciennes selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008).....	43
Tableau 14 : Entrants et sortants de la ZE de Saint-Omer selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	45
Tableau 15 : Entrants et sortants de la ZE de Cambrai selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	47
Tableau 16 : Entrants et sortants de la ZE de Béthune-Bruay selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008).....	49
Tableau 17 : Entrants et sortants de la ZE d'Arras selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	51
Tableau 18 : Entrants et sortants de la ZE de Flandre-Lys selon différentes zones d’emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	53

Tableau 19 : Entrants et sortants de la ZE de Berck-Montreuil selon différentes zones d'emploi du Nord – Pas-de-Calais et différentes régions (période 2003 et 2008) .....	55
Tableau 20 : Communes Cucs et Non-Cucs selon la tranche de population âgée de plus de 5 ans (effectifs et pourcentages).....	58
Tableau 21 : Communes Cucs et Non-Cucs selon la catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines 2010 (effectifs et pourcentages) .....	59
Tableau 22 : Population des communes Cucs et Non-Cucs de 10 000 habitants ou plus, selon le lieu de résidence cinq ans auparavant et par groupes d'âges (personnes âgées de 5 ans ou plus) .....	60
Tableau 23 : Population des communes Cucs et Non-Cucs de 10 000 habitants ou plus, selon le lieu de résidence cinq ans auparavant et par région (personnes âgées de 5 ans ou plus).....	66
Tableau 24 : Moyenne régionale des taux annuels d'entrée et de sortie des communes Cucs et Non-Cucs de 10 000 habitants ou plus (personnes âgées de 5 ans ou plus) .....	68
Tableau 25 : liste des communes présélectionnées par l'ORS pour être enquêtées.....	71
Tableau 26 : liste des communes retenues en concertation avec les informateurs clés .....	73
Tableau 27 : les quartiers Cucs de la commune de Grande-Synthe .....	74
Annexe 1 : Périmètres de la politique de la ville en Nord – Pas-de-Calais.....	91
Annexe 2 : Liste des communes Cucs du Nord – Pas-de-Calais, liste enrichie des principaux critères retenus pour la sélection des quatre communes investiguées dans le cadre de l'étude. ....	93
Annexe 3 : Taux de migration annuel nette global, interne et externe par groupe d'âge .....	101
Annexe 4 : Taux annuel d'entrée et de sortie interne par groupe d'âge .....	103
Annexe 5 : Taux annuel d'entrée et de sortie externe par groupe d'âge .....	105







ISBN : 978-2-914512-640

Janvier 2014

Rapport réalisé avec le soutien du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais



## **Observatoire Régional de la Santé Nord - Pas-de-Calais**

235 avenue de la Recherche  
59120 Loos  
Tél. : +33 (0)3 20 15 49 20  
Fax : +33 (0)3 20 15 10 46  
[www.orsnpdc.org](http://www.orsnpdc.org)